AMBERT

PORTRAITS RÉPUBLICAINS

ARMAND CARREL
GODEFROY CAVAIGNAC — ARMAND MARRAST
LE COLONEL CHARRAS

AVEC QUATRE GRAVURES SUR BOIS

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cᵉ
Éditeurs à Bruxelles, à Leipzig, à Livourne

1870
Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

DC
269
.C3
A7
1870
SMRS

PORTRAITS RÉPUBLICAINS

IMPRIMERIE L. TOINON ET Ce, A SAINT-GERMAIN

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/portraitsrpubl00ambe

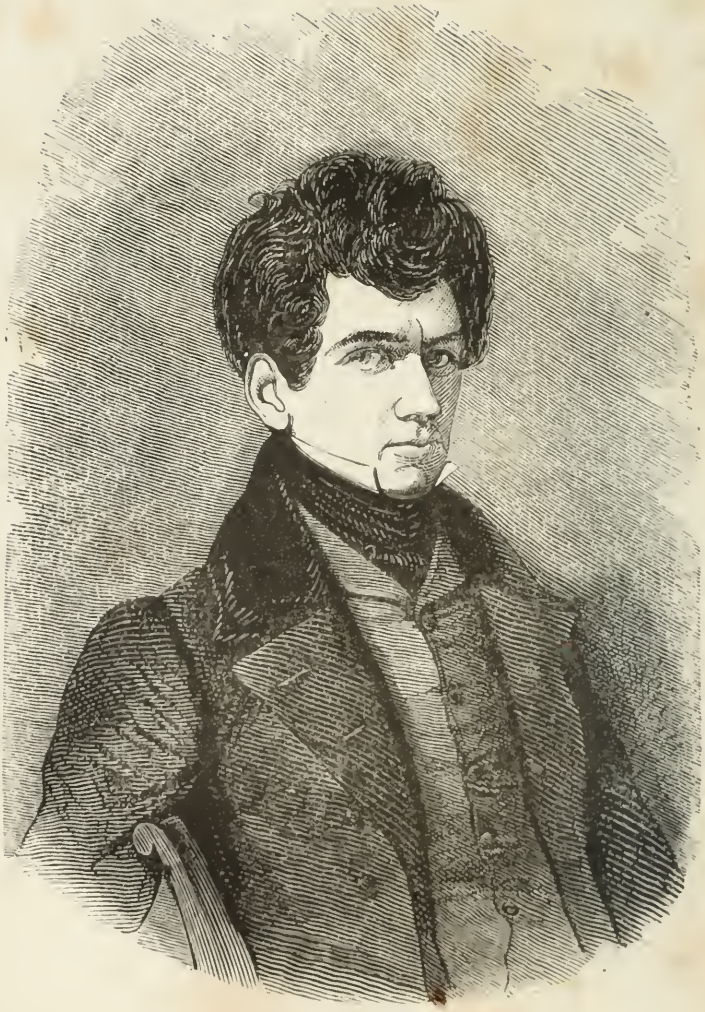

ARMAND CARREL

AMBERT

PORTRAITS RÉPUBLICAINS

ARMAND CARREL
GODEFROY CAVAIGNAC — ARMAND MARRAST
LE COLONEL CHARRAS

AVEC QUATRE GRAVURES SUR BOIS

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cᵉ
Éditeurs à Bruxelles, à Leipzig, à Livourne

1870
Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

ARMAND CARREL

I

Au moment de retracer la vie d'Armand Carrel, cette vie si pleine de mouvements divers, de combats de toute nature pour la liberté, et si fatalement brisée avant son heure, j'éprouve une émotion profonde, car j'étais son ami.

Carrel est né à Rouen, le 8 mai 1800, d'une famille honorable exerçant un modeste commerce. Sa nature et, sans doute aussi, le souvenir si rapproché des grandes guerres de la République et de l'Empire, qu'il n'avait pas encore appris à distinguer, le dirigèrent vers un autre but.

En 1818, il entrait à l'École militaire de Saint-Cyr.

Là, dans ce premier frottement avec les hommes, dans ses rapports avec ses chefs et ses camarades, commença à se révéler ce caractère chevaleresque, cet esprit droit et ferme que nous retrouverons plus tard et toujours dans de plus grandes circonstances.

Un jour, le général, commandant l'École, l'admonesta publiquement sur ses allures indépendantes, ses mauvaises opinions, et le menaça de le renvoyer à Rouen, auner de la toile dans la boutique de son père, s'il ne tenait pas compte de ses avertissements.

— Mon général, lui répondit Carrel, si jamais je reprends l'aune de mon père, ce ne sera pas pour auner de la toile.

Il fut mis aux arrêts pour cette réponse.

En sortant de l'École militaire, le 15 octobre 1820, il fut incorporé, comme sous-lieutenant, dans le 29e régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Verdun et Neuf-Brisach.

Bon camarade et bien avec tous, il ne les suivait cependant pas dans toutes leurs habitudes, et il

consacrait à des études sérieuses la plus grande partie de ses heures de loisir. Il fut bientôt noté comme un officier instruit, et donnant les plus grandes espérances.

En 1821, la charbonnerie, introduite récemment en France par trois jeunes hommes, dont le plus âgé n'avait pas trente ans, avait pris déjà un développement considérable, et pénétrait jusque dans l'armée.

Le moment d'agir ayant été jugé favorable, et la patriotique Alsace désignée pour la première tentative, Carrel fut choisi par ses camarades pour aller assister, comme commissaire, au mouvement de Béfort, et venir ensuite, s'il y avait lieu, provoquer celui de Neuf-Brisach.

Mais le commandant de place de Béfort avait été prévenu par une trahison, le mouvement dut échouer, et le jeune sous-lieutenant du 29e, parti, la veille, en chaise de poste, pouvait heureusement se trouver, le matin, à la revue de son bataillon qu'on avait, précisément, commandée pour constater son absence.

Ce fut son premier acte dans cette lutte pour l'affranchissement de son pays, qu'Armand Carrel

a constamment soutenue, depuis, jusqu'à sa mort, avec tant de dévouement et d'éclat.

Cependant, l'opposition au gouvernement des Bourbons se multipliait sur tous les points du territoire : la jeunesse du commerce et des écoles surtout, si pleine, à cette époque, de patriotisme et d'abnégation, était partout organisée, armée et prête pour le premier appel. Chaque régiment pouvait se trouver, à chaque heure, dans cette nécessité déplorable qui force le soldat à combattre une opinion qu'il partage, au profit d'un pouvoir qu'il déteste.

Carrel donna sa démission.

Il fit plus : l'expédition de 1823 se préparait pour aller étouffer la révolution en Espagne ; il apporta son épée aux patriotes français qui s'organisaient, de leur côté, pour aller la défendre.

Parmi ceux-là, tous étaient braves, et puisque je ne peux en citer, ici, qu'un petit nombre, c'étaient : Joubert, l'infatigable propagateur de la charbonnerie ; Dugied, l'intime et l'intrépide ami de Joubert ; Delaroche, Persat, Raymond, ancien élève de l'École polytechnique, décoré, à ving ans, sur le champ de bataille de Waterloo, distingué

par le savoir autant que par la bravoure, commandant la garde républicaine en 1848, et mort, depuis, chef de bataillon en retraite, lorsqu'il aurait dû mourir, au moins, général; c'était, enfin, Charles Thomas, caractère antique et modeste, aimé et estimé de tous, et qui devait succéder un jour à Carrel dans la direction du *National*.

Les autres, moins heureux, puisqu'ils devaient combattre plus tard, restaient en France pour continuer la propagande, fortifier les ressources de l'insurrection, et donner ensuite la main à la révolution victorieuse de l'Espagne qui devenait à son tour un appui.

J'étais moi-même parmi ces derniers, étudiant alors en droit à l'école de Toulouse, et, au moment où j'écris ces lignes, je me retrouve encore, par le souvenir, à Bayonne, la nuit, sous les grands arbres qui bordent l'Adour, conférant avec des chefs de corps, et recevant de chacun d'eux des engagements qui ne devaient pas ou qui malheureusement ne purent pas s'accomplir.

Ce fut au mois d'avril 1823 que l'armée française traversa la frontière, pénétrant, le 7, dans la Biscaye par les Basses-Pyrénées, et, le 18,

par les Pyrénées-Orientales, dans la Catalogne.

Je n'ai pas à raconter les événements divers de cette campagne auxquels ont assisté nos amis, ni l'épisode si émouvant du passage de la Bidassoa, où fut tiré le premier coup de canon contre le drapeau tricolore, qui devait être accueilli comme le drapeau national.

Carrel se trouvait en Catalogne, et c'est lui seulement que je dois suivre.

Il faisait partie de la légion de volontaires français que commandait le colonel Montserrat, laquelle faisait partie elle-même du corps espagnol de l'armée constitutionnelle commandée par le général Mina.

Il eut d'abord diverses rencontres avec les bandes royalistes, mais sans importance.

La première affaire sérieuse dans laquelle il fut engagé fut celle de Mataro.

Son émotion fut vive quand il entendit les sonneries françaises, et qu'il se vit en face de ses anciens frères d'armes : combien de fois, dans nos conversations intimes, me l'a-t-il rappelé depuis!

L'on se bat, en effet, en France, pour une idée,

Français contre Français, et l'on croit accomplir un devoir ; mais quand la bataille se livre avec un concours étranger, le sentiment n'est plus le même, sans qu'on puisse le définir. Il faudra longtemps encore pour que la patrie se confonde dans l'humanité, et, cependant, quand les rois se coalisent pour opprimer les peuples, c'est bien un droit aussi pour les peuples de s'aider entre eux pour s'affranchir.

Après le combat de Mataro, Carrel concourut au service intérieur de la place de Barcelone, bloquée par l'armée française.

Il fit ensuite partie de l'expédition qui devait ravitailler Figuères, et qui devait être, comme il l'a si bien dit lui-même, le dernier effort de ceux qui ont osé mettre, en 1823, la flamme tricolore au bout de leurs lances, et à leur schako la cocarde de Fleurus et de Zurich.

La compagnie des volontaires français et celle des volontaires italiens avaient été réunies et marchaient sous les ordres d'un brave officier piémontais, Pacchiarotti. La force de l'expédition, y compris les divers détachements espagnols, pouvait s'élever à 1,800 hommes, et avait pour com-

mandant supérieur le colonel de Fernandez.

A deux lieues de Figuères, l'affaire s'engagea vivement, les volontaires français avaient la tête de l'attaque ; les avant-postes furent culbutés, deux positions enlevées successivement ; mais, à la troisième, la colonne fut arrêtée par le nombre, et, après une lutte opiniâtre et de grandes pertes, elle dut repasser le profond ravin qui protégeait les lignes françaises, et qu'elle avait franchi dans son élan ; on n'essaya pas de la poursuivre.

Chacun avait fait son devoir : Carrel avait montré cette froide intrépidité qui lui a toujours été propre, et qui constitue le véritable courage. Joubert, brave aussi parmi les braves, avait reçu deux balles, l'une traversant la cuisse gauche et l'autre contusionnant la droite. Carrel aida à le transporter dans une chaumière transformée en ambulance, et, après avoir demandé, sans pouvoir l'obtenir, qu'on laissât un poste, qu'il s'offrait à commander, pour protéger les blessés, les deux amis se serrèrent tristement la main, croyant bien ne plus se revoir.

C'est ainsi que se termina le combat de Liado, le 14 septembre 1823.

Le lendemain, près du hameau de Liers, la colonne expéditionnaire se trouva de nouveau en présence de forces supérieures, détachées du blocus de Barcelone pour lui barrer le retour. Le combat fut encore meurtrier, la résistance était inutile, et cependant la colonne, décimée, ne consentit à déposer les armes qu'après avoir obtenu du général baron de Damas une capitulation qui promettait la vie sauve aux combattants et leur permettait de conserver leurs épées, les insignes qui distinguaient leur uniforme et d'obtenir des passeports pour se rendre à la destination qu'ils désigneraient.

Cette capitulation ne devait pas plus les couvrir que la capitulation de Paris en 1815 n'avait couvert le maréchal Ney,

Arrêtés, à leur entrée en France, par ordre du ministère, les prisonniers furent conduits à Perpignan ; Joubert, blessé, à l'hôpital, Carrel et les autres au fort du Castillet.

Joubert, qui avait été condamné par contumace dans le procès de Béfort, avait dû prendre un autre nom que le sien pour échapper à cette condamnation, qu'il aurait infailliblement subie s'il

avait été reconnu. C'était l'époque des vrais dévouements. Dugied se mit à l'œuvre pour le délivrer; Martin, de Saint-Béat, avocat alors, et mort depuis, conseiller à la cour de Toulouse, se rendit sur les lieux, où ses relations d'affaires pouvaient expliquer plus naturellement sa présence. Il parvint à séduire quelques agents subalternes de l'hôpital, et Joubert, malgré ses blessures, put heureusement s'échapper et se réfugier en Belgique.

Carrel, pendant cette évasion, dont il se réjouissait plus que tout autre, attendait ce qu'il adviendrait de lui.

Le 20 octobre 1823, il fut traduit devant un conseil de guerre, sous la prévention d'avoir porté les armes contre la France. Le conseil se déclara incompétent, par le motif qu'Armand Carrel avait donné sa démission d'officier et que la juridiction militaire n'est pas applicable aux personnes étrangères à l'armée.

Ce jugement fut déféré à la Cour de cassation par ordre du ministre de la justice, et annulé par un arrêt du 5 février 1824, qui renvoya Carrel devant le premier conseil de guerre des Pyrénées-Orientales.

Le 16 mars 1824, il fut condamné à la peine de mort.

Mais cette sentence contenait un vice de forme : elle fut elle-même cassée par la Cour de cassation, qui, cette fois, renvoya Carrel devant le premier conseil de guerre de la dixième division militaire, séant à Toulouse.

Au milieu de ces émouvantes alternatives, il restait calme dans sa prison, envisageant l'avenir sans crainte, et demandant à quelques livres, qui ne lui avaient pas été refusés, les distractions dont il avait tant besoin.

Il avait aussi, dans la ville, de profondes sympathies que commandaient sa jeunesse, son caractère, sa position; et il échangeait, de temps à autre, avec ses nouveaux amis, quelques lettres pleines de patriotisme et empreintes des plus délicats sentiments du cœur.

Les bornes de cette notice m'obligent à n'en citer qu'une seule parmi celles qui m'ont été communiquées.

« N'ayez plus sur notre situation, mon excellent » ami, de si pénibles pensées; notre infortune a » un côté si beau, que, si nous sommes dignes de

» vous, nous devons trouver nos consolations à
» l'envisager. Vous devez moins gémir sur nous et
» donner plus à l'espérance. Nous ne saurions
» renoncer encore à ce qui doit combler nos vœux
» et les vôtres.

» Grâce à vous, le sort de nos pauvres soldats
» s'est amélioré, et, si les secours que vos der-
» nières démarches peuvent réunir sont assez
» considérables pour que tous aient, au moins,
» une chemise à porter pendant que la leur est au
» blanchissage, il en résultera, je crois, un grand
» bien pour leur santé ; ils ont aussi du courage,
» mais où seront-ils tous dans six mois?

» Si nous sommes heureux un jour, si, pour ma
» part, je revois mes parents, mes frères, mes
» sœurs, c'est en les entretenant de vous que je
» leur peindrai leur propre tendresse, et ma mère
» qui verse, aujourd'hui, des larmes si amères, en
» versera d'attendrissement quand je prononcerai
» votre nom. »

Où trouverait-on plus de vraie dignité, une préoccupation plus attentive du sort de ses compagnons d'infortune, une tendresse plus exquise pour ses amis et sa famille?

Enfin, arriva le jour où Carrel dut être transféré à Toulouse. J'étais moi-même, alors, dans les prisons du sénéchal, et je ne pus lui serrer la main.

Il comparut devant le conseil de guerre le 24 juillet 1824.

Le conseil était présidé par M. Lastour des Étangs, colonel du 33e régiment d'infanterie de ligne; M. de Lassus-Marcilly, capitaine au 8e régiment d'artillerie, était rapporteur; M. Deis, capitaine au 9e régiment d'infanterie de ligne, remplissait les fonctions du ministère public.

Romiguières défendait Carrel, Romiguières, ancien soldat de la République et de l'Empire, et, à cette époque, l'avocat le plus éminent du Midi.

Je regrette de ne pouvoir reproduire ici les plaidoiries et les débats dont je n'ai pu retrouver aucune trace.

Carrel fut acquitté à la majorité de six voix contre une.

Sans doute, il était prêt à tout, mais sa poitrine dut respirer à l'aise, car il n'avait que vingt-quatre ans, et il sentait que d'autres devoirs lui restaient à remplir.

II

Après toutes les émotions qu'il avait traversées, Armand Carrel éprouva le besoin d'un peu de repos. Il fut le chercher auprès de sa famille; dans ce milieu, quand il est ce qu'il devrait toujours être, où l'âme et le corps se reposent et se fortifient si bien pour de nouvelles luttes.

Il vint ensuite à Paris, vers la fin du mois d'août 1824.

Sa participation au mouvement de Béfort et à l'expédition d'Espagne, sa condamnation et son acquittement, son attitude, surtout, au milieu de ces épreuves, avaient déjà fait quelque bruit autour de son nom. Il fut partout accueilli avec bienveillance et intérêt.

Sa première démarche, démarche de convenance

et de gratitude, fut auprès de M. Isambert, avocat à la Cour de cassation, qui avait fait casser le jugement qui le condamnait à la peine de mort.

M. Isambert, homme d'un profond savoir et d'opinions libérales, réunissait alors quelques jeunes gens dans une conférence de droit public, sans autre but que celui de les instruire. Carrel fit partie comme secrétaire de cette conférence dont je faisais partie moi-même.

Ses procès-verbaux, je me le rappelle encore, étaient rédigés avec une exactitude et une netteté remarquables. Il écoutait beaucoup plus qu'il ne se mêlait à la discussion ; mais, quand il prenait la parole, il donnait toujours la véritable raison de décider.

On pouvait apercevoir déjà quelques-unes des qualités qui devaient le distinguer plus tard, un jugement sûr, l'expression toujours propre et toujours élevée, mais sobre et dédaignant les ornements qui n'ajoutent rien à la pensée. L'on a pu dire, à ce propos, que son casque était sans aigrette, mais il était, ce qui vaut beaucoup mieux, de l'acier le plus solide et pouvait défier tous les coups.

Carrel, bientôt après, fut présenté à M. Augustin Thierry, qui terminait alors sa belle *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, et il fut admis auprès de lui comme secrétaire de la part du grand historien; c'était un grand témoignage d'estime.

A cette école forte et sévère, Carrel sut exercer et compléter les qualités naturelles de son esprit, et il en conserva toujours un sentiment profond de reconnaissance.

C'est là qu'il rencontra pour la première fois M. Mignet, aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Les esprits d'élite se devinent et s'attirent. M. Mignet mit Carrel en communication avec M. Thiers, son compatriote et son plus intime ami, et c'est ainsi que, tous les trois, après cinq années de relation et de confiance réciproque, furent amenés à fonder le *National*. Ils avaient, du reste, alors tous les trois un même but, et marchaient dans une même opposition.

En 1825, Carrel écrivit deux résumés pour la collection des résumés historiques, celui de l'histoire de l'Écosse et celui de l'histoire de la Grèce

moderne, tous deux remarquables par le mérite qui est propre aux œuvres de cette nature, l'exactitude, la concision et la clarté.

En même temps, il donnait des articles au *Constitutionnel*, à des recueils périodiques, et il acceptait la direction de la *Revue américaine* qui lui était offerte par MM. de Lafayette et Voyer-d'Argenson.

A cette époque, cependant, Carrel n'était encore pour ainsi dire que le jeune sous-lieutenant du 29e de ligne. Un an s'était à peine écoulé depuis son acquittement devant le conseil de guerre de Toulouse; et le seul rapprochement de ces dates fera comprendre combien avaient dû être sérieuses les études de sa jeunesse et combien était grande son énergie pour le travail.

En 1826, il avait retrouvé Joubert, son compagnon de Lilado, qui s'était déterminé à rentrer en France, et qui dirigeait, de son côté, la publication d'une collection de résumés scientifiques; l'éditeur ne pouvant exécuter ses engagements, ils eurent la pensée de continuer eux-mêmes cette entreprise, et ils s'adjoignirent Malher, camarade d'école de Carrel, qui s'était retiré du service après la campagne d'Espagne.

Leur établissement de librairie fut installé passage Dauphine, et j'ai passé là quelquefois de bonnes heures avec eux, échangeant nos pensées et nos espérances.

Mais le commerce, on le sait, ne convenait pas à la nature de Carrel, et il redemanda bientôt à ses amis sa liberté.

C'est alors qu'il composa son *Histoire de la contre-révolution en Angleterre* sous Charles II et Jacques II.

Cette histoire, écrite avec une mâle simplicité, fit sensation, non-seulement par son propre mérite, mais parce qu'elle était la critique évidente, quoique voilée, du gouvernement de la Restauration.

Chacun, en effet, pouvait reconnaître les Bourbons dans la personne des Stuarts; le rappel de Charles II par ses partisans et l'armée de Monk, c'était le rappel de Louis XVIII par le parti légitimiste, avec l'appui de l'étranger; la déclaration de Breda, c'était la déclaration de Saint-Ouen et la charte octroyée en 1814; des deux côtés, le même principe, le même bon plaisir, le même mépris des droits du peuple; et lorsque l'historien

montrait l'Angleterre, dans sa justice, détrônant Jacques II, on était naturellement amené à cette conclusion que les Bourbons de la branche aînée devaient cesser aussi de régner sur la France.

Cependant, des attaques par allusions ne pouvaient suffire à Carrel; il voulait combattre à visage découvert, et c'est alors, sans doute, après la publication de son histoire, à la fin de 1827, qu'il conçut la pensée de fonder un journal.

Mais la mission de journaliste est chose grave et qui demande une immense provision de savoir. Ce n'est pas, en effet, une œuvre de loisir; il faut pouvoir trouver à chaque heure, dans le passé, des enseignements pour l'avenir, et tout connaître, en quelque sorte, pour être prêt à répondre à tout.

Carrel, sans abandonner ses travaux d'homme de lettres, se recueillit plus sérieusement dans l'étude et prépara ses armes.

III

C'est au mois de janvier 1830 que le *National* fut constitué.

L'on croit encore aujourd'hui que ce fut avec l'appui des banquiers de l'opposition, et notamment M. Jacques Laffitte. C'est une erreur. Le *National* a été fondé par MM. Thiers et Mignet et par Carrel, avec le seul concours de quatre libraires, MM. Bossanges, Renouard et Sautelet : Sautelet, cet aimable et infortuné jeune homme que nous avons tous aimé, et qui désespéra trop tôt de la vie. Le quatrième était Charles Hingray, mon vieux et bon camarade, qui n'a jamais fait défaut à aucune lutte, qui conserve encore, malgré son âge, toutes les ardeurs patriotiques de sa jeunesse,

et qui honore son parti et s'honore lui-même par l'inébranlable constance de ses opinions.

Mais, avant de suivre Carrel dans cette carrière de journaliste qu'il devait agrandir, et qui elle-même a illustré son nom, il est peut-être nécessaire de bien connaître ce qu'il était à cette époque, afin de pouvoir bien le juger dans la suite.

Carrel, on le sait, avait l'instinct militaire, et il était passionné pour l'honneur et la gloire de son pays.

On pourra donc rencontrer quelquefois, sous sa plume, un sentiment d'admiration pour l'Empire, mais on ne devra jamais confondre ce sentiment avec celui du regret.

Il a pris soin, du reste, d'exprimer lui-même sa pensée dans un magnifique langage.

« Les choses, dans leurs continuelles et fatales » transformations, n'entraînent pas avec elles » toutes les intelligences; elles ne domptent » point tous les caractères avec une égale faci- » lité; elles ne prennent pas même soin de tous » les intérêts; c'est ce qu'il faut comprendre en » pardonnant quelque chose aux protestations » qui s'élèvent en faveur du passé. *Quand une*

» *époque est finie, le moule est brisé, et il suffit à la*
» *Providence qu'il ne se puisse refaire; mais des*
» *débris restés à terre, il en est quelquefois de beaux*
» *à contempler.* »

D'un autre côté, Carrel, en 1830, n'avait pas une opinion déterminée sur la meilleure forme de gouvernement.

Il acceptait la monarchie de Juillet, mais elle ne devait être pour lui qu'une expérience, comme l'Empire n'était qu'un souvenir, et, si les fautes commises le conduisent à se prononcer pour la forme républicaine, ce ne sera pas, de sa part, une contradiction, mais un progrès.

Ceux-là ne se contredisent pas qui marchent toujours en avant, les yeux guidés par la lumière.

Les écrivains qui fondèrent le *National* s'étaient rapprochés par le commun pressentiment des événements qui devaient s'accomplir six mois plus tard.

La royauté faisait descendre son droit d'en haut.

Le peuple tenait le sien de la Révolution, c'est-à-dire de lui-même.

Aux yeux de la royauté, la Charte pouvait être suspendue parce qu'elle n'avait pas été consentie, mais octroyée; aux yeux du peuple, la Charte était inviolable parce qu'elle n'avait fait que reconnaître les libertés que le peuple avait lui-même conquises.

Entre ces deux droits et ces deux prétentions si contraires, la lutte était inévitable, et elle était devenue imminente depuis l'avénement du ministère Polignac, qui n'avait pas craint d'arborer cet audacieux programme : *plus de concessions.*

Le *National* signala énergiquement le danger.

Il combattit cette prétention d'avoir octroyé la charte, et de pouvoir, par conséquent, la révoquer. Il fouilla les actes du gouvernement provisoire de 1814, pour démontrer que la France, même sous les baïonnettes étrangères, n'avait pas été livrée sans conditions ; il rappela la révolution anglaise de 1688, substituant une dynastie par contrat à une dynastie amenée et imposée par la force; il soutint que les Bourbons devaient renoncer à leur prétendu pouvoir constituant, ou se préparer à subir encore une fois le sort des Stuarts.

Carrel eut une large part dans ces courageux avertissements.

Mais ces avertissements, la royauté contre-révolutionnaire ne voulait pas les comprendre. Elle supportait impatiemment la discussion, et le *Drapeau blanc*, fougueux organe des idées les plus insensées, faisait chaque jour appel à la violence : *Plus de Charte*, *plus de Chambres*, disait-il, *et l'armée reste au roi pour se faire obéir.*

Le même journal, poursuivant la même provocation, décomposait les éléments du parti libéral, il en désignait les prétendus meneurs, il nommait avec injures des députés, des avocats, des écrivains, *et tous ces aventuriers et ces transfuges devaient tomber devant un escadron de cavalerie.*

Carrel répondit à ces menaces par un article plein à la fois de bon sens, de vigueur et de fine raillerie.

« Et quels sont donc les escadrons de cavalerie » dont le *Drapeau blanc* dispose? Nous sommes en » paix, en profonde paix, jusqu'ici. Parler de » charges de cavalerie, c'est encore peu dange- » reux, mais fort ridicule. Si jamais à sa polé- » mique devait succéder un autre genre de lutte,

» heureux ceux qui ne craindraient pas plus les
» charges de cavalerie que d'assez jeunes hom-
» mes qu'il a plu, ce matin, au *Drapeau blanc* de
» faire fouler aux pieds de ses escadrons imagi-
» naires.

» Le *Drapeau blanc* trouve qu'il y a aujourd'hui
» beaucoup d'écrivains, beaucoup d'avocats,
» beaucoup d'artistes, beaucoup de faiseurs de
» journaux, et qu'on en aurait bon marché. C'est
» qu'en effet nous sommes très-nombreux, c'est
» que nous sommes la nation elle-même. Quand
» la nation est reposée, quand la société n'est pas
» en guerre pour son salut, comme le *Drapeau*
» *blanc* voudrait qu'elle le fût bientôt, alors il y a
» beaucoup de ces hommes livrés aux professions
» libérales et paisibles; mais quand la guerre ci-
» vile a été fomentée, quand des charges de cava-
» lerie sont devenues des arguments, alors il y a
» beaucoup de soldats. Il y en avait par centaines
» de mille dans un temps que le *Drapeau blanc* n'a
» pas pu oublier; et grâce à quelles impru-
» dences, à quels abus, à quelles provocations?
» C'est à l'histoire à répondre. Dans ce temps-là,
» des bataillons d'artistes campaient sur la fron-

» tière, sans habits et sans pain, et en interdi-
» saient l'accès à certains glorieux escadrons dont
» il n'a guère été parlé depuis. Dans ce temps-là,
» beaucoup d'escadrons aussi étaient commandés
» par des hommes qui font aujourd'hui la banque,
» le commerce, qui se mêlent de théâtres, de
» journaux, de belles-lettres. En France, tout le
» monde a été soldat, excepté ceux qui parlent de
» faire charger la cavalerie. Tout le monde y re-
» viendrait bientôt s'il le fallait. Les pères se sou-
» viendraient de leur ancien métier, et les fils
» l'auraient bientôt appris. Les écrivains seraient
» moins nombreux alors, et les soldats le seraient
» plus. Beaucoup de questions se décideraient
» par le sabre, et cela, sans doute, ne ferait pas
» le compte du *Drapeau blanc*. Il regretterait vite
» ces heureuses disputes de plume qui ne font
» pas couler le sang, et, pour notre part, nous lui
» conseillons fort de s'en tenir là. »

Mais on ne devait pas *s'en tenir là*, et, après de nouvelles et ardentes discussions que l'espace ne permet pas de reproduire, parurent les ordonnances du 26 juillet, qui supprimaient la liberté de la presse.

Le lendemain 27, une compagnie de gendarmerie prenait position devant les bureaux du *National*, rue Neuve-Saint-Marc, et deux commissaires de police venaient apposer les scellés sur les presses.

Hingray et Paulin étaients seuls présents, et ils protestèrent avec énergie.

Bientôt on se réunit et on délibère ; les scellés furent brisés, et les presses transportées dans une cave du voisinage, pour y fonctionner contre le pouvoir. Carrel, dans un article plein de force et d'indignation, dénonça le premier les ordonnances, et il signa ensuite la protestation des journalistes, qui provoquait les citoyens au refus de l'impôt et qui restera comme un beau témoignage de courage civil.

Cependant, le peuple comprenait autrement la résistance ; il a des instincts qui ne le trompent pas ; il peut supporter longtemps la charge de la servitude et des humiliations, mais quand l'heure est enfin venue, il sent que la force est en lui comme le droit, et il fait justice.

Après trois jours de combat, les Bourbons de la branche aînée allaient s'embarquer à Cherbourg,

et la France rentrait en possession d'elle-même.

Dix-huit ans plus tard, la dynastie d'Orléans devait commettre les mêmes fautes, et amener les mêmes résultats; c'est qu'il est sans doute dans les desseins de la Providence que l'humanité doive épuiser toutes les expériences pour comprendre quel est le gouvernement qui lui offre les meilleures garanties de paix, d'ordre et de liberté.

IV

Après la révolution de Juillet, MM. Thiers et Mignet entrèrent dans le gouvernement. Carrel refusa la préfecture du Cantal, qu'on lui offrait, et resta seul rédacteur du *National;* on a prétendu qu'on aurait pu se l'attacher à cette époque par une position qui aurait été mieux dans ses convenances, et qui, surtout, n'aurait pas marqué une différence injuste entre lui et ses collaborateurs de la veille. C'est ne pas avoir connu Carrel. Il était incapable de se déterminer par de pareils sentiments, précisément parce qu'il avait la conscience de lui-même, et, ce qui le prouverait au besoin, c'est l'appui loyal qu'il promit au gouvernement de Louis-Philippe, à son début.

Carrel, en effet, en se faisant connaître pour

directeur unique du *National*, quand une vive opposition déjà se manifestait, n'hésita pas à déclarer non-seulement qu'il ne voyait pas d'opposition à faire, mais qu'il croyait plus convenable de s'intéresser à l'administration avec indépendance, et de la soutenir sur un terrain couvert encore de débris.

Répondant aux accusations d'impuissance qui s'élevaient contre le ministère, comme elles devaient s'élever plus tard, avec la même injustice, contre les hommes de 1848, il conseillait la modération et la patience, justifiait les incertitudes par les embarras de la situation, et demandait « s'il » est facile aux plus capables de gouverner avec » une armée qui se révolte, des ouvriers qui se » coalisent, des populations qu'on égare, des mil- » liers d'intrigants, acharnés à vouloir les places, » d'autres intrigants déterminés à toutes les pali- » nodies pour les conserver. »

Ce n'est que progressivement, et lorsque les fautes ne pouvaient plus être attribuées aux circonstances, mais à un système, qu'Armand Carrel modifia son attitude, qu'il devint sévère après avoir été bienveillant, et enfin, hostile quand les

conseils n'étaient plus et ne pouvaient plus être efficaces.

Retracer cette lutte, qu'il soutint alors pour le droit contre l'arbitraire, pour l'intérêt national contre l'intérêt dynastique, et qui se continua pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, toujours dirigée par l'amour du bien public et l'intelligence des situations, ce serait, en quelque sorte, écrire l'histoire de cette époque. Je n'en rappellerai donc ici que les circonstances principales, celles surtout dans lesquelles la personne de Carrel fut plus particulièrement engagée, et qui permettront ainsi de mieux apprécier et l'homme et l'écrivain.

A M. Jacques Laffitte, nature excellente et dévouée, mais faible et irrésolue, avait succédé, comme président du conseil des ministres, le 13 mars 1831, M. Casimir Périer; celui-ci, d'un caractère impérieux, d'une énergie maladive, et, en même temps, d'habitudes aristocratiques, n'avait pas craint d'annoncer, en saisissant le pouvoir, qu'il voulait maintenir la paix à tout prix, comprimer le parti du mouvement et conserver à la pairie son privilége héréditaire.

C'était le retour au passé; la résistance devait nécessairement se reproduire, et c'est, en effet, du ministère Périer que date l'opposition de Carrel.

Il attaqua surtout, avec toute l'énergie de son patriotisme, un gouvernement qui voulait comprimer le mouvement national pour n'avoir pas à combattre l'étranger, et qui reconnaissait ainsi qu'il ne pouvait être fort au dedans qu'à la condition d'être, au dehors, faible et méprisé.

« Malheur, s'écriait-il, malheur à qui coupe les » jarrets de son coursier pour ne pas être em- » porté par lui! Le hardi cavalier sait qu'il a » besoin des jambes de l'animal fougueux, mais il » fait jouer à propos le mors et l'éperon. C'est par » cette figure qu'un grand homme d'État anglais » a donné l'idée la plus frappante de ce que doit » être le gouvernement chez une nation forte, une » nation qui a de grandes facultés et de grandes » passions, car il n'y a pas de grandes facultés » sans de grandes passions, et malheur aux na- » tions qui ne sont pas passionnées; elles ne sont » faites que pour l'esclavage. »

En même temps, l'hérédité de la pairie trouvait dans Carrel un redoutable adversaire.

Il ne comprenait pas qu'après la Révolution de 89 et celle de 1830 on osât reconstituer une aristocratie, une hérédité législative, c'est-à-dire donner à quelques-uns le privilége des grandes situations, et le pouvoir de faire, héréditairement et à perpétuité, de mauvaises lois ou d'en empêcher de bonnes.

Il ne reconnaissait de succession légitime que celle des capacités. Il est plus facile, en effet, de trouver cinquante hommes de six pieds parmi trois millions de citoyens que parmi trois cents ; il est plus facile aussi de trouver, dans la France entière, un grand général d'armée, un grand ministre, un diplomate habile, de bons législateurs, que dans une Chambre de trois cents pairs héréditaires.

La famille des grands hommes, c'est le pays.

« Une société, d'ailleurs, ajoutait Carrel, ne » peut mettre dans sa constitution ce qui n'est pas » en elle. Si l'égalité est dans ses mœurs, si la » propriété, déjà divisée, tend à se diviser chaque » jour davantage, si la plus démocratique des ré- » volutions a promené son niveau sur elle et fait » descendre les sommets dans les vallons ; si, en

» un mot, elle est homogène et n'est plus compo-
» sée que de citoyens, la force et la stabilité de
» son gouvernement ne peuvent être que dans la
» ressemblance de ce gouvernement avec elle-
» même. »

Ces considérations, qui étaient de nature à frapper tous les esprits, et d'autres encore, d'un autre ordre, puissamment développées dans une longue et remarquable polémique, triomphèrent des intentions du gouvernement. L'hérédité de la pairie fut abolie sur la proposition même du ministère qui voulait la conserver.

On peut dire que ce résultat fut, en grande partie, l'œuvre de Carrel.

Dès ce moment, pour lui comme pour beaucoup d'autres, l'épreuve de la monarchie de Juillet était faite, et il est intéressant de voir dans quels termes et par quels motifs il justifiait sa conviction le 1er janvier 1832.

« Les dix-huit mois qui se sont écoulés depuis
» la révolution de Juillet n'ont pas été perdus pour
» la France. La France, alors, maîtresse absolue
» de ses destinées, a dû se demander quelle était la
» forme de gouvernement qui exprimerait et ga-

» rantirait le mieux le grand changement qui ve-
» nait de s'accomplir, qui la préserverait à la fois
» de nouveaux coups d'État, du retour du despo-
» tisme militaire et des excès de la première Révo-
» lution. On crut trouver la solution du problème
» dans l'imitation aussi parfaite que possible de la
» révolution anglaise de 1688. On conserva la
» royauté constitutionnelle, héréditaire, irrespon-
» sable, faisant la paix, faisant la guerre; la
» royauté de 1814 moins son principe. On espéra
» qu'en prenant la nouvelle royauté dans une fa-
» mille dont les habitudes étaient moins princières
» que bourgeoises, on la rapprocherait du peu-
» ple, on fonderait l'ère de la royauté populaire,
» simple, économe, régulière dans ses dépenses
» comme dans ses mœurs.

» Depuis dix-huit mois nous faisons l'expérience
» de ce système. Cette expérience était-elle inévi-
» table, indispensable? Oui. Est-elle complète et
» satisfaisante? Nous ne croyons pas qu'il y ait
» beaucoup de gens de conscience qui la trouvent
» satisfaisante; mais le nombre est assez grand,
» peut-être, de ceux qui ne la trouvent pas com-
» plète, et qui, comme on dit, veulent voir en-

» core. Il y a beaucoup de choses, cependant, » que tout le monde a reconnues.

» C'est que, à tort ou à raison, l'opposition » n'est pas moins vive en présence de la royauté » élue que de la royauté légitime; c'est que » la royauté élue n'est pas plus appuyée au » dedans, et qu'elle est plus menacée au de- » hors; c'est que la royauté élue, héréditaire, » irresponsable, a un intérêt particulier de dy- » nastie comme la royauté légitime, un système » qui lui est propre aussi, et dont aucune protes- » tation nationale ne peut l'obliger à se départir; » c'est que les intérêts privés de la royauté élue » ont plus d'affinité pour les doctrines de la Sainte- » Alliance que pour les principes de liberté; c'est » que, sous la royauté élue, on ne paie pas moins » d'impôts, et que la liste civile d'un roi-citoyen » n'est pas moins considérable que celle d'un roi » légitime.

» Il n'a pas fallu moins de dix-huit mois pour » nous instruire de toutes ces choses que nous ne » savions pas certainement le 8 août 1830, et nous » ne pouvions pas échapper à la nécessité de les » apprendre à nos dépens, car les nations, comme

» les individus, payent leur expérience. Il fallait
» passer par la série des essais que nous avons
» parcourus. Si, par exemple, après la révolution
» de Juillet, on eût voulu frapper à la fois et la
» dynastie parjure et le gouvernement monar-
» chique, si la République se fût établie, que
» d'embarras l'eussent entourée à sa naissance!
» quel avantage n'eussent pas obtenu sur elle ses
» adversaires en disant et répétant chaque jour à
» la nation :

« Vous n'avez pas voulu essayer de la branche cadette des Bourbons ; tout le mal était dans le principe de la légitimité ; la branche cadette vous eût donné des princes amis de la révolution de 89 ; compromis avec celle de 92, aussi ennemis que la République du principe absolutiste de la Sainte-Alliance, vous vous seriez affranchis des traités de 1815, de tous les abus du gouvernement monarchique et vous n'auriez gardé que son principe conservateur, c'est-à-dire la République, sans ses orages, la meilleure des républiques. »

» Avouons que ce langage on ne nous le tien-
» drait pas demain si la pire des républiques venait

» à s'établir. Est-ce donc la République que nous
» demandons?

» Pas positivement, mais, cependant, il faut se
» rendre compte de la situation. La France ne
» meurt pas; de quelque énergie de vitalité que
» l'ordre de choses actuel puisse paraître doué à
» ceux qui le conseillent, on nous accordera que la
» France est encore plus vivace que lui et est ap-
» pelée à lui survivre. Quand? Peu importe; mais,
» à s'en tenir aux lamentations, aux sinistres pro-
» nostics des hommes qui se disent le plus atta-
» chés à cet ordre de choses, il est parvenu à de
» tels embarras que c'est un devoir, une nécessité
» de chercher à prévoir après lui.

» Ce n'est pas nous qui avons dit que, sans le
» maintien du privilége aristocratique, il n'y aurait
» point de salut pour la monarchie de Juillet; ce
» n'est pas nous qui nous sommes efforcés de
» démontrer que la diminution des impôts était
» impraticable; ce n'est pas nous qui n'avons
» cessé d'opposer à la légitime fierté, aux nobles
» sympathies de la France, cette honteuse fin de
» non-recevoir que la royauté de Juillet ne peut,
» sous peine de destruction, faire la guerre et

» renverser les traités de 1815; ce n'est pas nous
» qui avons soutenu, depuis dix-huit mois, que
» la presse minant sourdement et incessamment
» le nouvel ordre de choses, il fallait qu'il périt
» par la presse, ou que la presse périt par lui; ce
» n'est pas nous enfin qui, en comparant les nota-
» bilités de la cour à celles du pays, nous sommes
» appliqués à démontrer que le ministère du
» 13 mars était la dernière combinaison ministé-
» rielle compatible avec l'ordre monarchique, et
» que M. Périer était le seul homme qui pût faire
» tête au torrent populaire débordant de toutes
» parts.

» Nous sommes bien forcés de croire les plus
» chauds amis de la royauté de Juillet, et de con-
» sidérer cette royauté avec les conditions d'exis-
» tence qu'eux-mêmes lui assignent.

» Or, si l'on nous dit toutes ces choses, appelés
» à donner notre avis, dût-on s'indigner contre
» nous, nous ne craindrons pas de dire que le
» malade est très-malade, que toutes les condi-
» tions d'existence qu'on lui a reconnues sont
» détruites ou menacées de l'être; que la pairie
» héréditaire est tombée; que les impôts ne peu-

» vent plus être perçus tant ils sont écrasants ;
» que la suppression de la presse amènerait, tôt
» ou tard, l'explosion violente des mécontente-
» ments qu'elle soulage; que la paix est, plus
» que jamais, une déception fabuleuse ; qu'enfin,
» M. Périer, la personnification du système, est
» non-seulement mortel, mais mal portant.

» La monarchie de Juillet est donc sapée dans
» les bases que lui avaient données ses fondateurs,
» et toute la question se résout à ceci :

» Est-il encore temps de changer les bases assi-
» gnées à la monarchie de Juillet par les hommes
» du 13 mars et la faction doctrinaire ?

» Le mal est-il, oui ou non, dans l'irresponsabi-
» lité attachée au pouvoir suprême ?

» Une monarchie responsable est-elle possible ?

» Une monarchie, quelle qu'elle soit, pourra-t-
» elle briser l'alliance despotique de 1815, et
» rendre, à la fois, à la France la paix, l'honneur
» et la liberté ?

» L'année 1832 répondra à toutes ces questions
» que l'année 1831 laisse pendantes. »

Carrel se trompa de date : toutes les intelli-
gences ne s'éclairent pas avec la même rapidité ;

le temps ne se mesure pas, non plus, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, et c'est l'année 1848 seulement qui vint donner la solution, en substituant à la monarchie de Juillet la République.

La République, à son tour, a disparu ; mais elle a laissé, aussi, son enseignement, c'est que les excès de la Révolution ne sont plus à craindre, et qu'elle peut être aussi le symbole d'un avenir d'ordre, de justice et d'humanité.

Cependant, malgré toutes les protestations, le gouvernement de Juillet poursuivait le système de compression qu'il avait adopté. La presse était, surtout, l'objet de ses attaques, parce qu'elle est le soutien de toutes les libertés, et il en était venu à ce point d'ordonner l'incarcération préventive des journalistes dont les écrits étaient poursuivis devant les tribunaux, assimilant ainsi, malgré le bon sens et malgré tous les textes, la publication au flagrant délit.

Carrel s'éleva contre cette monstrueuse doctrine : il démontra sans peine que le flagrant délit, c'est l'*action*, et que l'écrivain, sauf le cas de l'appel aux armes, *discute et n'agit pas*. Convaincu de son

droit, il déclara hautement qu'il ne permettrait pas qu'on le violât en sa personne, et il signa son article, lorsqu'aucun article alors n'était signé. En le relisant aujourd'hui, il est impossible de se défendre d'un sentiment de respect pour ces mâles caractères qui sont déjà si loin de nous.

« M. le ministre, disait Carrel, croit l'illégalité » peu dangereuse quand elle ne blesse qu'un petit » nombre de citoyens : il se trompe, et, malgré » toute sa fierté, il pourrait bien éprouver qu'un » seul homme, convaincu de son droit et déter- » miné à le soutenir par tous les moyens que lui » dicterait son courage, n'est pas facile à vaincre. » Pourquoi un de ces écrivains, devenu l'objet des » haines du pouvoir, ne se rencontrerait-il pas qui » opposerait la force à la force et se dévouerait » aux chances d'une lutte inégale? Eh bien! il y » en a dans la presse périodique, de ces hommes » qu'on ne provoque pas impunément, et qui, » certes, ne seraient pas emportés vivants, s'ils » avaient juré de ne pas laisser violer en eux la » majesté de la loi. Il est facile de faire tuer » par cinquante hommes un seul homme qui ré- » siste, mais croit-on que cela pût arriver deux

» fois sans péril pour l'ordre de choses ac-
» tuel ?

» Non, non, ce n'est pas notre pensée, et il faut
» ici relever la dignité de l'homme et du citoyen,
» si souvent, si impunément insultée par l'indigne
» ministère du 13 mars. Il ne sera pas dit que ce
» régime pourra s'enrichir encore d'un arbitraire
» illimité qui s'intitulerait la jurisprudence du fla-
» grant délit. Un tel régime ne s'appelle pas, de
» notre consentement, la liberté de la presse; une
» usurpation si monstrueuse ne s'accomplira pas.
» Nous serions coupables de le souffrir, et il faut
» que ce ministère sache qu'un seul homme de
» cœur, ayant la loi pour lui, peut jouer, à chances
» égales, sa vie contre celle non-seulement de
» sept ou huit ministres, mais contre tous les inté-
» rêts, grands ou petits, qui se seraient attachés
» imprudemment à la destinée d'un tel ministère.
» C'est peu que la vie d'un homme, tué furtivement
» au coin de la rue, dans une émeute, mais c'est
» beaucoup que la vie d'un homme d'honneur qui
» serait massacré chez lui par les sbires de M. Pé-
» rier, en résistant au nom de la loi. Son sang
» crierait vengeance. Que le ministère ose risquer

» cet enjeu et, peut-être, il ne gagnera pas la
» partie.

» Le mandat de dépôt, sous le prétexte de fla-
» grant délit, ne peut être décerné légalement
» contre les écrivains de la presse périodique, et
» tout écrivain, pénétré de sa dignité de citoyen,
» opposera la loi à l'illégalité, et la force à la force.
» C'est un devoir : advienne que pourra. »

Le soir même, Carrel, armé, passait la nuit dans les bureaux du *National*, avec quelques amis qui avaient voulu partager, malgré lui, son dévouement. Cette nuit ne fut troublée par aucune apparition de la force publique, et les droits de la presse furent désormais garantis contre les arrestations préventives.

Dans une autre circonstance plus solennelle encore, peut-être, Carrel donna un nouvel exemple de ce que peut l'ascendant d'un grand caractère.

C'était devant la Chambre des pairs : le gérant du *National* comparaissait à la barre sous la prévention d'offense à la pairie. Carrel présentait la défense.

En soutenant que c'est un droit, pour la presse,

d'examiner et de caractériser les actes des grands corps de l'État ; comme ceux du gouvernement, il fut conduit à rappeler quelques-uns de ces actes, et particulièrement l'inébranlable fin de non-recevoir opposée par la Chambre des pairs à la révision du procès du maréchal Ney. « A ce nom, dit-» il, je m'arrête par respect pour une glorieuse » et lamentable mémoire. Je n'ai pas mission de » dire s'il était plus facile de légaliser la sentence » de mort que la révision d'une procédure inique. » Les temps ont prononcé ; — aujourd'hui, le » juge a plus besoin de réhabilitation que la vic-» time. »

Le défenseur est interrompu par le président ; celui-ci lui rappelle qu'il parle devant la Chambre des pairs, qu'il y a, dans la Chambre, des juges du maréchal Ney, et que ses expressions pourraient être considérées et punies comme une offense. Carrel, alors, avec un geste et un accent indéfinissables, jeta cette apostrophe à l'assemblée :

« Si, parmi les membres qui ont voté la mort » du maréchal Ney et qui siégent dans cette en-» ceinte, il en est un qui se trouve blessé de mes

» paroles, qu'il fasse une proposition contre moi,
» qu'il me dénonce à cette barre ; j'y comparaîtrai,
» je serai fier d'être le premier homme de la géné-
» ration de 1830 qui viendra protester, ici, contre
» cet abominable assassinat. »

Des applaudissements éclatent dans les tribunes.

Un pair, le général Excelmans, se lève et s'écrie lui-même : « Je partage l'opinion du défenseur;
» oui, la condamnation du maréchal Ney a été un
» assassinat juridique, je le dis, moi ! »

Ce cri généreux du soldat vint heureusement en aide au courageux citoyen, et Carrel put continuer sa défense.

Le gérant du *National* fut condamné à deux ans de prison et dix mille francs d'amende : la Chambre des pairs était, à la fois, l'offensé, l'accusateur et le juge. Mais c'était un saisissant spectacle, celui d'un homme, seul, devant une grande assemblée, d'accusé devenant, lui-même, accusateur, et la dominant par sa parole et par l'ascendant d'un grand caractère !

V

Carrel ne combattait pas seulement le pouvoir avec une entière abnégation de lui-même ; il n'hésitait pas, non plus, en toute circonstance, à mettre sa personne au service de ses opinions.

En 1833, la duchesse de Berry, qui venait conspirer en France, fut arrêtée. *Le Corsaire* se permit de reproduire à son égard un bruit qui pouvait être vrai, ou ne l'être pas, mais qui était généralement répandu, et que le temps seul, du reste, pouvait confirmer ou détruire. Le parti légitimiste eut la prétention d'imposer silence à la presse, et le rédacteur en chef du *Corsaire* fut blessé grièvement. C'était la provocation d'un parti, et c'était un devoir pour le parti républicain d'y répondre

Le National et *la Tribune* annoncèrent sponta-

nément que MM. les cavaliers servants de la captive de Blaye trouveraient, dans leurs bureaux, une liste nombreuse de patriotes, empressés d'offrir satisfaction à leurs susceptibilités. Le parti légitimiste, de son côté, fit parvenir au *National* une liste qui comprenait dix noms, mais parmi lesquels un seul devait être choisi, le parti légitimiste ne croyant pas de sa politique d'accepter, pour cette fois, une affaire générale.

Carrel, comme rédacteur en chef du *National*, ne voulut céder à personne l'honneur et le péril de cette unique rencontre.

Son adversaire, M. Roux-Laborie, fut atteint de deux coups d'épée, mais lui-même fut atteint plus gravement, et sa vie même fut compromise.

Cette circonstance révéla combien étaient grands la considération et l'intérêt qui s'attachaient à lui. Ce ne furent pas seulement ses amis et ses amis politiques, mais encore des hommes de tous les partis et de toutes les classes qui vinrent se présenter ou s'inscrire à son domicile, comme si tous les partis, à des points de vue divers, eussent compris, déjà, quelle devait être l'importance de sa personne dans l'avenir qui se préparait.

Carrel fut profondément touché de ce témoignage de l'estime publique, et voici dans quels termes il exprimait son impression dans une de ses lettres :

« Je m'attendais bien, mon très-cher monsieur, » à quelques reproches de vous. Tous ceux de mes » amis qui, comme vous, ont pour moi une amitié » d'hommes graves, m'ont blâmé de ce vieux » reste de mœurs militaires qui me porte à être » toujours prêt à accepter le cartel du premier » venu. Je ne dirai pas que l'accident qui m'est » arrivé m'a fait sentir le mauvais côté de cette » humeur de raffiné; mais les témoignages nom- » breux, et je puis dire inattendus, que cet acci- » dent m'a valus, m'ont appris que ma vie de » jeune homme est finie, et qu'il ne m'est plus » permis de disposer de moi aussi légèrement que » je l'ai pu faire jusqu'ici; vous trouverez qu'il y » a bien de la vanité dans la manière dont je » confesse le tort que vous me reprochez, mais ce » tort, je vous jure bien que je croyais ne pas » l'avoir. J'étais à mille lieues de penser que » tant de gens que je ne connais pas, que je » n'ai jamais vus et que je ne verrai peut-être

» jamais, attachassent la moindre importance à
» ce que ma chétive personne fût au monde ou n'y
» fût pas. Précisément, parce que je me considé-
» rais comme une sentinelle avancée de l'opinion,
» je me croyais obligé de représenter en toute
» occasion mon parti, de toutes les manières,
» aussi bien quand il pouvait avoir à renouveler
» ses preuves de courage, que lorsqu'il avait à
» faire valoir ses principes par la discussion.
» Désormais, je ne serai plus qu'un homme de
» discussion. Il est bien évident que mes amis
» politiques me trouvent trop maladroit comme
» spadassin, et ne me permettent plus d'autre
» arme que la plume. Je me résigne à cette sen-
» tence de l'opinion, et ce n'est pas, je vous l'as-
» sure, sans regretter beaucoup ma vieille réputa-
» tion de bon tireur. »

Malheureusement, cet engagement ne devait pas être tenu, et, trois ans plus tard, Carrel succombait dans un duel vulgaire, sans avoir la consolation de mourir pour sa cause et pour son pays.

L'importance qu'il avait acquise depuis 1830 et qu'avait révélée sa blessure, en 1833, était due à son caractère, car, si l'on admire le talent, c'est

le caractère seul qui donne l'estime de tous, la considération et la confiance. En 1834, il fut choisi spontanément comme candidat à la députation par le collége électoral de Niort, et cinq voix seulement lui firent défaut pour entrer à la chambre. Sans doute, il y eût marqué sa place par sa parole sévère et passionnée tout à la fois, par ce jugement sûr qui lui faisait toujours distinguer le côté vrai de chaque chose, par cet à-propos qui est si nécessaire dans les grandes assemblées, et qui ne l'abandonna jamais. Cependant, peut-être est-il préférable qu'il n'ait pas eu à diviser ses forces sur deux champs de bataille.

Carrel, qui n'avait pas brigué l'honneur de la députation, continua donc à combattre comme écrivain.

VI

C'est à cette époque, et au milieu des luttes si diverses qu'il avait à soutenir, qu'il faillit être encore victime d'un fatal accident, comme s'il était dans sa destinée d'avoir à traverser tous les périls.

Un arrêt de la cour de Paris avait interdit au *National* de rendre compte, pendant deux ans, des débats judiciaires, sous prétexte d'offense et d'infidélité dans un précédent compte rendu. Pour échapper à cette injuste interdiction, l'ancienne société du *National* fut dissoute, et une société nouvelle se constitua avec un autre gérant et sous un autre titre, *le National de* 1834. La cour, malgré la régularité de ces actes, ne voulut voir dans les deux journaux qu'une seule et même

chose, et maintint son interdiction par un nouvel arrêt.

Mais cet arrêt, ayant été soumis à la cour de cassation, fut annulé par le motif que les actes de dissolution et de constitution des deux sociétés n'avaient point été attaqués pour cause de fraude, que *le National de* 1834 avait, dès lors, une existence légale et distincte, et que, par conséquent, l'interdiction prononcée contre *le National* ne pouvait l'atteindre. En même temps, la cour de cassation renvoya l'affaire devant la cour de Rouen pour juger la question d'identité.

Carrel se rendit à Rouen pour assister aux débats. Il était accompagné de Charles Hingray et de Conseil, homme excellent et modeste, républicain éprouvé, connu par une introduction remarquable mise aux *Mémoires de Jefferson*, et devenu récemment l'un des rédacteurs principaux et des gérants du *National de* 1834.

C'est là que le malheureux Conseil devait trouver la mort, et qu'Armand Carrel faillit perdre la vie.

Ils avaient organisé, avec quelques amis, une promenade en bateau sur la Seine; mais le vent était fort, et la voilure n'avait pas une proportion

relative au corps de l'embarcation. Ayant vainement essayé de passer devant la pointe de l'île du *Petit-Gué*, l'on revenait vent arrière avec une extrême vitesse à laquelle chacun prenait plaisir dans l'ignorance du danger, lorsque tout à coup la rafale, s'engouffrant dans la voilure et soulevant le canot de l'arrière à l'avant, le fit sombrer avec une effrayante rapidité. Conseil ne reparut pas à la surface; assis à côté du mât et sous la voile, il fut sans doute enveloppé dans ses plis, et ne put faire aucun mouvement. Carrel, saisi lui-même par les cordages, faillit être entraîné comme Conseil, et ne parvint qu'à grand'peine à se dégager de cette étreinte. Il resta longtemps, avec Hingray, sur la place même du sinistre, mais toutes leurs recherches pour retrouver leur infortuné camarade furent inutiles, et ils durent enfin se retirer à l'approche d'un bateau qui descendait la rivière à toute vapeur. Ils étaient épuisés lorsqu'un canot, détaché d'un navire, put heureusement les recueillir.

Conseil ne fut pas la seule victime de ce triste naufrage; un jeune artiste, M. Stévenin, périt également sans qu'il fût possible de lui porter secours.

Le corps du malheureux Conseil fut transporté dans sa famille, et Carrel, encore brisé par la fatigue et la douleur, voulut rendre un dernier hommage à la mémoire de Stévenin. C'était un jeune architecte plein d'avenir, et qui avait pris part à la révolution de 1830. Après quelques paroles pleines de tristesse et d'émotion sur la catastrophe, Carrel s'empara de cette circonstance pour glorifier les services modestes et les dévouements désintéressés.

« Il est beau, dit-il, de travailler à la sueur de » son front, et d'enrichir le pays et soi-même par » les conquêtes de l'industrie ; il est beau d'aimer » l'ordre et le travail, mais il est plus beau encore » de comprendre que la liberté est la pure et inta- » rissable source du travail et de l'ordre ; il est » beau quelquefois de savoir renoncer passagère- » ment aux intérêts de son industrie pour voler » au secours de la liberté, cette mère de toute » industrie, quand elle est menacée. C'est ce » qu'avait senti Stévenin en 1830. Que lui fai- » saient, à lui, les ordonnances de juillet? Elles » passaient à côté de lui ; en bon citoyen, il mar- » cha droit à elles. Il fit aussi bien que nous,

» mieux que nous, hommes pour qui le culte de
» la liberté est la carrière, et j'oserai presque
» dire l'affaire de notre amour-propre. S'il est
» beau de concentrer toutes ses études sur les
» principes constitutifs de la société moderne, et
» être toujours prêt à mettre son courage au ser-
» vice de ses opinions, combien il est plus beau
» de vivre absorbé dans des spéculations toutes
» scientifiques ou industrielles, étranger aux ri-
» valités, aux passions de la politique, et d'être
» encore prêt à verser son sang pour la liberté
» quand la liberté vous le demande! »

VII

Les fortes natures ne sont jamais dominées que par le devoir : Carrel, de retour à Paris, y reprit ses travaux, et continua vaillamment cette lutte sans trêve à laquelle il avait voué sa vie.

Il n'est pas une question importante qu'il n'ait éclairée par la discussion, pas une mauvaise loi qu'il n'ait combattue, pas un acte arbitraire contre lequel il n'ait courageusement protesté. Cependant, il faut bien le dire, lorsque le pouvoir monarchique le considérait comme son plus redoutable adversaire, il fut accusé de modération et de faiblesse par son propre parti.

Je comprends les impatiences : quelquefois elles déposent dans les esprits le germe d'une idée

féconde qui se développe dans l'avenir; le plus souvent, elles éloignent le but que l'on voudrait atteindre, mais il faut laisser à chacun, ce me semble, la liberté de faire son devoir à sa propre manière.

Carrel était homme d'action plus que tout autre peut-être, mais, avant d'agir, il voulait avoir préparé toutes les chances de la victoire. Il en était de même dans la marche de ses idées : il ne les modifiait que progressivement et par conviction.

C'est ainsi que nous l'avons vu combattre la royauté de droit divin; accepter la royauté élue, comme une épreuve; se prononcer ensuite pour la République, et enfin comprendre que la République elle-même n'est pas la dernière expression de ce grand mouvement qui commence par la réforme religieuse, continue par la révolution politique et doit fatalement aboutir à la transformation sociale de l'humanité.

Carrel, en effet, annonçant une brochure de M. de Chateaubriand, le 23 juin 1836, un mois avant sa mort, écrivait, comme pour laisser une marque du point qu'il avait atteint :

« Nous avons le dernier mot de M. de Chateau-

» briand, et ce dernier mot, ce n'est ni la monar-
» chie, ni l'aristocratie, ni la Charte, ni même le
» gouvernement représentatif : c'est quelque chose
» de plus digne des efforts et des sacrifices de la
» génération vivante, c'est la révolution sociale.
» La tâche est si grande que l'imagination la plus
» hardie s'en effraye ; et nous ne sommes pas éton-
» nés de l'espèce d'incrédulité que rencontrent dans
» M. de Chateaubriand ses propres prédictions. La
» révolution que M. de Chateaubriand aperçoit dans
» un avenir reculé est, cependant, moins éloignée
» du gouvernement bourgeois de ce temps-ci, que
» ce gouvernement lui-même ne l'est des pompes
» aristocratiques et du bon plaisir royal du vieux
» Versailles. »

Je pourrais multiplier les citations, mais ce qui précède me paraît suffire dans cette étroite notice, pour faire connaître Carrel comme homme et comme écrivain politique.

Comme homme de lettres, il avait également des qualités remarquables.

Dans son *Histoire de la contre-révolution d'Angleterre*, dans son *Examen de l'Histoire de la Révolution française par M. Thiers*, il a le langage sévère

de l'historien. Son *Étude sur Paul-Louis Courier* est un modèle de judicieuse et de fine critique; lorsqu'il trace le tableau d'une mort volontaire, celle de l'infortuné Sautelet, son style est sombre, émouvant; il a quelque chose de fier et de résolu, quand il apprécie les Mémoires de Bourrienne, ceux du maréchal Gouvion Saint-Cyr, et qu'il raconte lui-même la campagne d'Espagne en 1823. Son talent avait, en effet, toutes les aptitudes, je dirais presque les sentiments qui conviennent à chaque chose.

Je veux reproduire ici, comme exemple, le portrait qu'il a tracé d'un jeune et vaillant chef de guérillas carlistes, devenu tout à coup, par l'ascendent de son intelligence et de son caractère, d'officier subalterne, généralissime des provinces basques, et mort en 1834, Zumalacarréguy.

« Il est des temps où, avec de médiocres facultés, » on peut devenir rapidement fameux; nous » sommes, au contraire, à une de ces époques où » tout conspire contre le développement des » grands caractères, et où le travail des sociétés » n'amène à la surface que des natures dégradées. » C'est une double gloire que de se faire un grand

» nom à travers ces jours d'avilissement uni-
» versel. »

» Les hommes rares, ce ne sont pas ceux qui,
» avec beaucoup de gendarmes, beaucoup de mil-
» lions, beaucoup de corruption, trouvent moyen
» de soutenir à grand'peine, par le massacre et
» l'injustice, une autorité usurpée et contestée;
» ce sont ceux qui, par un ascendant irrésistible,
» s'imposent à tout ce qui les entoure, et sont
» obéis et suivis en vertu de la seule action
» qu'exerce leur personne.

» Zumalacarréguy a été un de ces hommes
» séduisants; il a commandé et il a été reconnu;
» il a eu pour lui l'acclamation populaire, et les
» supériorités du rang se sont éclipsées; il n'a ren-
» contré que des seconds et pas de rivaux, et il ne
» faut pas s'étonner s'il a inspiré de la sympathie,
» même à ses adversaires. Quand un homme a
» mérité d'être envié à son parti par ceux qui le
» combattaient, il a touché à la véritable gloire,
» et sa mort est un deuil jusque dans les rangs où
» son nom portait la terreur. »

Ne semble-t-il pas que ce magnifique portrait pourrait s'appliquer également à Carrel ?

Comme le vaillant capitaine de la Biscaye, il n'a rien dû qu'à lui-même; comme lui, il s'est présenté et il a été reconnu; comme lui, sur un autre champ de bataille, il n'a pas eu de rivaux, et sa mort, comme la sienne, a été un deuil jusque dans les rangs de ses adversaires.

VIII

Homme privé, Carrel avait, sous des formes sévères, le cœur le plus sensible et le plus dévoué, et, plus d'une fois, ses adversaires eux-mêmes ont pu apprécier sa générosité.

M. de Chièvres, ancien aide de camp du général Damas pendant la campagne d'Espagne, fut impliqué dans une accusation de chouannerie, et poursuivi, en 1833, devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir, sous la prévention de complot et d'attentat contre le gouvernement.

Les hasards de la guerre l'avaient mis en contact avec Carrel au combat de Llors, et il crut devoir invoquer à ce sujet son témoignage.

Il faut lire avec quel soin et quelle noblesse d'âme Carrel s'efforça de lui venir en aide.

« Je ne sais rien qui se rattache directement à » l'affaire qui occupe la cour. Ce que j'ai à dire » peut servir seulement à faire connaître M. de » Chièvres comme homme de parti. La guerre de » grande route, appelée chouannerie, suppose, » chez ceux qui s'y livrent, des haines violentes et » du fanatisme religieux ou politique. J'ai eu per- » sonnellement l'occasion d'éprouver que M. de » Chièvres n'a pas ce fanatisme, et que c'est, au » contraire, un homme de parti loyal, humain et » généreux, il s'agit d'un fait déjà vieux de dix » ans.

» Vous savez, messieurs les jurés, que le dra- » peau tricolore a eu aussi son émigration, et les » émigrations ne sont pas heureuses. En 1823, » l'armée royale qui allait en Espagne renverser la » constitution des Cortès, eut affaire, sur la » Bidassoa, à une poignée de Français qui s'étaient » serrés autour du drapeau tricolore, et, en Cata- » logne, à plusieurs centaines de réfugiés qui » avaient pris la cocarde aux trois couleurs et » l'uniforme des anciennes armées nationales.

» Un de ces corps dont je faisais partie, essaya, » dans le mois de septembre 1823, de pénétrer

» dans la forteresse de Figuières investie par une
» division aux ordres du général Damas. Après
» deux jours de combats très-sanglants, dans les-
» quels les deux tiers de mes camarades furent
» tués ou blessés, et dans lesquels aussi les régi-
» ments qui nous étaient opposés perdirent mal-
» heureusement beaucoup de monde, nous nous
» trouvâmes dans une situation à être obligés de
» nous rendre, ou à nous faire tuer jusqu'au
» dernier.

» M. de Chièvres, alors aide de camp du général
» Damas, n'écoutant que son désir de faire cesser
» l'effusion du sang français, pénétra jusqu'à nous!
» il se souvint que son père avait échappé à la fu-
» neste journée de Quiberon, et vint nous supplier
» de nous rendre. Je me trouvai à portée de lui
» répondre au nom de mes amis, je lui représentai
» que les lois qui nous attendaient nous étaient
» connues, et que nous ne pouvions pas nous
» rendre sans condition. M. de Chièvres s'entremit,
» avec la plus grande chaleur, pour nous faire
» obtenir une capitulation, quoique de semblables
» conventions n'aient jamais lieu en rase cam-
» pagne. J'ai su depuis, de la bouche même du

» général Damas, que nous devions beaucoup aux
» intercessions de M. de Chièvres.

» Les pénibles négociations dont M. de Chièvres
» s'était chargé avec un empressement si géné-
» reux durèrent longtemps. M. de Chièvres alla et
» revint plusieurs fois du quartier général à la
» position que nos débris occupaient. Enfin, nous
» le vîmes décidément reparaître suivi d'un grand
» nombre d'officiers qui nous annoncèrent, avec
» la joie la plus vive, que nos conditions étaient
» acceptées, et ces conditions étaient d'avoir la
» vie sauve, de conserver nos épées, les insignes
» qui distinguaient notre uniforme, et d'obtenir
» des passe-ports pour nous rendre à la destina-
» tion que nous choisirions.

» Le gouvernement français ne crut pas devoir
» ratifier la capitulation, bien que le général
» Damas eût eu plein pouvoir de l'accorder. Moi-
» même, à mon retour en France, je fus arrêté et
» condamné à mort par deux conseils de guerre;
» mais, ces condamnations ayant été cassées pour
» vice de forme, je fus acquitté à Toulouse par un
» troisième conseil de guerre, sur la simple preuve
» de l'existence de cette capitulation que M. de

» Chièvres avait tant contribué à nous faire obtenir.

» Je suis bien loin de prétendre que personne ici » doive de la reconnaissance à M. de Chièvres » pour le service personnel qu'il m'a rendu dans » cette circonstance; mais je pourrais citer une » douzaine d'officiers de tous grades, depuis celui » de sous-lieutenant jusqu'à celui de chef de ba- » taillon, qui ont profité, comme moi, de la capi- » tulation de Figuières, et qui, depuis la révolu- » tion, ont repris du service; les uns servent à » Alger, les autres devant Anvers, ou dans la » Vendée, et ont pu contribuer même à y étouffer » l'insurrection.

» Je ne m'étendrai pas davantage sur le compte » de M. de Chièvres. Il était de mon devoir d'at- » tester ici que je l'ai connu modéré, humain, » généreux, quand son parti avait la force et que » le drapeau tricolore était traité en rebelle.

» M. de Chièvres ne me saura pas, j'espère, » mauvais gré de dire qu'il était fort dévoué au » gouvernement de ce temps-là, qu'il était du » parti du gouvernement. Ses sentiments politi- » ques furent trop honorés, à mes yeux, par sa » conduite dans la circonstance que je viens de

» rappeler, pour que je n'estime pas aujourd'hui
» sa persévérance dans les mêmes sentiments.
» Mais je répète que des opinions qui s'alliaient
» alors à une générosité si française n'ont pu con-
» duire aux actes violents qu'on impute aujour-
» d'hui à M. de Chièvres. »

Cette déposition produisit une impression profonde. Avec quel soin, en effet, Carrel s'attacha à mettre en lumière la généreuse conduite de M. de Chièvres! comme il attire sur lui, sans les solliciter, les sympathies et l'indulgence du juge, en rappelant toutes les obligations qu'il a lui-même envers l'accusé! et, en même temps, quelle délicatesse de sentiments, et quelle dignité de langage en présence du parti vaincu!

Cette déposition fut la véritable défense de M. de Chièvres qui fut acquitté, et Carrel en fut aussi heureux que M. de Chièvres s'en montra reconnaissant.

La vie de Carrel, sans doute, a été pleine, mais quand on mesure l'espace qu'il avait parcouru de 1830 à 1836, quand on songe, d'un autre côté, que ses facultés grandissaient avec le temps, on conçoit combien il aurait pu s'élever encore, et

combien eût été grande son influence sur les destinées de son pays.

Carrel a manqué surtout à la Révolution de 1848 : et qu'il me soit permis d'ajouter ici le nom d'un autre ami, d'un grand citoyen, Godefroy Cavaignac.

Tous deux avaient mérité d'être reconnus comme les chefs de leur parti; tous deux inspiraient une égale et légitime confiance; l'un, particulièrement, à la classe bourgeoise; l'autre à la classe ouvrière. Leur système, comme leur nature, différait peut-être. Godefroy Cavaignac, voulant marcher avec rapidité pour arriver plus tôt; Carrel, au contraire, ne s'avançant qu'avec prudence pour arriver plus sûrement; mais le but qu'ils poursuivaient était le même. La différence de leur action et de leur influence eût été, précisément, la cause de leur force; guidés par leur intelligence des situations et par leur amour du bien public, ils eussent compris que des concessions mutuelles étaient nécessaires pour constituer une direction unique, laquelle était plus nécessaire encore, et ils auraient été suivis; chacun, à leur exemple, eût trouvé beau de sacrifier sa passion personnelle

au principe qu'il allait fonder avant tout, et la République, alors, n'ayant plus à combattre que ses vrais ennemis, eût triomphé de tous les périls.

Malheureusement, ni Godefroy Cavaignac, ni Carrel n'ont pu rendre ce dernier service à leur pays, et il me reste la douloureuse tâche de dire la cause et les circonstances de la mort si fatale et si prématurée d'Armand Carrel.

IX

Dans les premiers mois de 1836, quelques journalistes eurent la pensée d'établir des journaux au prix de 40 francs, au lieu de 80, le prix ordinaire alors des abonnements. *La Presse* était au nombre de ces entreprises. *Le Bon Sens*, journal démocratique, attaqua les calculs et les bases de l'opération, et M. Émile de Girardin, fondateur et rédacteur en chef de *la Presse*, crut devoir porter plainte en diffamation contre l'auteur des articles du *Bon Sens*, M. Capo de Feuillide.

Carrel ne s'était point mêlé à la discussion; mais, à la sollicitation de M. Capo de Feuillide, la veille du procès, le 20 juillet 1836, il inséra dans *le National* une note qui reprochait à M. de Girardin d'avoir considéré comme diffamation contre sa

personne les doutes jetés sur l'exactitude de ses calculs et d'avoir porté devant les tribunaux une question qui ne devait se débattre que devant le public.

« Assurément, répondit *la Presse* le lendemain; assurément, le reproche serait mérité si *le Bon Sens* s'en fût tenu à l'examen critique de la base économique sur laquelle *la Presse* est établie, mais il n'en a pas été ainsi; les accusations les plus odieuses et les plus personnelles ont été accumulées contre M. de Girardin. C'est bien malgré nous et parce qu'il ne nous est point possible de garder le silence que nous nous jetons sur le terrain où l'on nous pousse. »

L'article se terminait par la menace de publier non-seulement les comptes de ce qu'avaient coûté les journaux qui attaquaient la nouvelle combinaison, mais la biographie de plusieurs de leurs rédacteurs.

Carrel, malgré la considération générale qui l'entourait, pensa que cette menace pouvait l'atteindre.

C'est alors qu'il me choisit pour l'assister dans cette rencontre, témoignage d'amitié qui devait

laisser dans ma vie une amère et longue douleur! Le brave Persat, gérant du *National*, était le second témoin.

Nous entrâmes immédiatement en rapport avec les témoins de M. de Girardin, MM. Paillard de Villeneuve et Lautour-Mezeray, et nous arrêtâmes le choix des armes et le lieu du combat.

Le matin, vers les cinq heures, je fus prendre Carrel à son domicile, rue Grange-Batelière. Il était déjà prêt, et, comme j'étais arrivé le premier, nous pûmes causer, seuls, quelques instants. Nous parlâmes naturellement, d'abord, de lui-même, et ensuite des choses indifférentes de la vie, comme il arrive toujours quand on veut éloigner une préoccupation. Tout à coup, et comme s'il retrouvait un lointain souvenir : « Tu ne sais » pas, me dit-il, j'ai fait, cette nuit, un étrange » rêve; je voyais ma mère en deuil, et lorsque je » lui demandais si mon père était mort, elle m'a » répondu : Non, mon fils, c'est ton deuil à toi que » je porte. » Et, en terminant, le pauvre Carrel souriait; je souriais avec lui, mais j'éprouvais un sentiment indéfinissable. Je savais qu'il avait exigé de Persat qu'il reprît les quelques épargnes qu'il

avait déposées entre ses mains; je savais aussi qu'il avait réglé ses propres affaires, toutes choses dont il n'avait jamais eu même la pensée dans de semblables situations.

Aujourd'hui, quand je me rappelle ces diverses circonstances, quand je les rapproche surtout de la rencontre elle-même, je croirais presque à la fatalité. L'adversaire de Carrel venait, en effet, d'être atteint le premier, lorsque, presque simultanément, la détonation de son arme se fit entendre, et, dans cette précipitation, il me semble que l'arme a moins obéi à un mouvement de sa volonté qu'à un mouvement convulsif et fatal déterminé par la douleur.

Arrivés sur le terrain, Carrel s'approcha de M. de Girardin, et lui dit avec fermeté : « Monsieur, nous devons nous battre; vous m'avez menacé d'une biographie; la chance des armes peut m'être contraire; cette biographie, vous la ferez alors, mais si vous la faites loyalement, dans ma vie privée comme dans ma vie politique, vous ne trouverez rien qui ne soit honorable, n'est-ce pas, monsieur? — Oui, monsieur, » répondit M. de Girardin.

Il fut décidé que les deux combattants seraient placés à la distance de quarante pas, pouvant marcher et tirer à volonté, mais sans dépasser la limite de vingt pas qui devait toujours les séparer l'un de l'autre.

Carrel, la poitrine découverte, franchit rapidement sa distance et fit feu le premier. M. de Girardin, qui était resté à sa place, le canon de son arme dirigé vers son adversaire, s'écria : « Je suis touché au genou, — et moi à l'aine, dit Carrel, qui venait d'être frappé à son tour et presque simultanément. Nous le soutînmes, et il eut encore la force d'aller s'asseoir sur un tertre qui bordait l'allée.

Persat fondait en larmes : — Ne pleurez pas, mon bon Persat, lui dit-il en conservant tout l'enjouement de son esprit ; cette balle vous acquitte : il faisait ainsi allusion à un procès que le gérant du *National* devait soutenir le lendemain.

Nous fîmes à Carrel un brancard de nos bras ; en passant devant M. de Girardin qui, lui-même, était étendu sur le bord de la route, il voulut s'arrêter et lui demanda : « Souffrez-vous beaucoup, monsieur de Girardin? — Je désire que vous ne

souffriez pas plus que moi. — Adieu, monsieur, je ne vous en veux pas. »

Près de la porte du bois de Vincennes, on rencontra un vieux militaire. Carrel lui dit : « Vous avez servi; avez-vous quelquefois été blessé au ventre? — Non, monsieur, seulement au bras et à la jambe; mais j'ai eu des camarades blessés au ventre qui en sont revenus. — Tristes blessures que celles là! »

Le résultat de cette fatale rencontre s'était déjà répandu.

M. Peyra, ancien camarade de Carrel à l'école militaire de Saint-Cyr, capitaine dans la garde royale en 1830, et depuis démissionnaire, habitait l'avenue du Bel-Air, à Saint-Mandé; il accourut au-devant du triste cortége et, pressant avec émotion la main de son camarade qu'il n'avait pas revu depuis longues années peut-être, il voulut qu'il fût transporté chez lui. Sa maison, qu'habitait avec lui sa vieille et respectable mère, ses domestiques, ses chevaux furent immédiatement abandonnés à notre disposition, et chaque jour il venait chercher lui-même des nouvelles du pauvre blessé. Bien souvent je me suis rappelé depuis cette

noble et touchante conduite, et si M. Peyra, qui vit encore, je l'espère, pouvait lire ces lignes, je serais heureux qu'il y retrouvât l'expression de notre reconnaissance, de notre estime et de notre sympathie.

Carrel ne se faisait pas d'illusion sur la gravité de sa blessure, et, dès les premiers moments, il fit à ses amis cette recommandation absolue : « Du moins, pas de prêtres, pas d'église. » Les médecins les plus renommés de Paris, l'éminent chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Metz, M. Scouletten, ne concevaient pas non plus d'espérance; mais lorsque, tous, nous étions consternés, Carrel, seul, conservait la fermeté d'âme qui ne l'abandonna jamais.

Il était même souriant dans les intervalles de calme que lui laissait la souffrance, et il en profitait pour donner à ses amis un peu de son courage, pressant à ceux-ci la main, et disant à tous une affectueuse et bonne parole.

Le second jour, les symptômes devinrent plus alarmants, la respiration plus difficile, et il demandait souvent : « De l'air! de l'air! » Pendant la

nuit, la fièvre s'empara de lui violemment, et, le matin, survint le délire.

Ce fut une cruelle et sublime agonie, mais qu'il serait impossible de reproduire. Dans ce moment suprême qui précède la mort d'un grand citoyen et d'un ami, les faits particuliers ne se fixent pas dans la mémoire, le désespoir inonde le cœur, et chacun n'a plus de facultés que pour comprendre la perte immense qui va s'accomplir.

Je puis dire, cependant, que les dernières pensées et les dernières paroles d'Armand Carrel furent pour son pays, pour son bonheur, pour sa liberté, et il s'éteignit en murmurant ces mots : « La France aussi, peut-être, ne m'oubliera pas. »

La France, en effet, ne l'a pas oublié.

GODEFROY CAVAIGNAC

GODEFROY CAVAIGNAC

I

Il est des époques de défaillance où l'on ne saurait trop rappeler aux générations qui désespèrent le nom des grands citoyens dont la vie tout entière fut une lutte pour la liberté. Leur abnégation, leur caractère, leurs efforts constants et leurs sacrifices dans l'intérêt du bien public sont des exemples qui relèvent les courages, et que chacun, ce nous semble, doit vouloir imiter.

C'est dans ce but que nous avons retracé déjà la vie d'Armand Carrel ; aujourd'hui nous allons essayer de dire ce que fut Godefroy Cavaignac.

Jacques-Éléonor-Louis-Godefroy Cavaignac est né à Paris, le 10 prairial an VIII (30 mai 1800). Il eut l'heureuse fortune de trouver dans sa famille le culte et l'amour des principes qu'il devait, lui-même, si courageusement défendre plus tard. Son père était membre de la Convention nationale qui proclama la République en France, le 21 septembre 1792.

Godefroy put donc recevoir cette première éducation qui prépare l'enfance aux qualités sérieuses de l'homme. Il entra, ensuite, au collége de Sainte-Barbe, alors dirigé par un homme de bien et d'opinions libérales, que la Restauration devait bientôt persécuter comme tant d'autres, et dont la mémoire est, encore aujourd'hui, entourée d'affection et de respect, le vénérable Victor de Lanneau.

C'est là que, nous-même, nous avons connu et aimé, pour la première fois, Godefroy Cavaignac.

De sa vie de collége nous aurons peu de chose à dire, car, au collége, la vie de tous est uniforme. Cependant, on pouvait apercevoir déjà ce qu'il serait par la suite. Il savait obéir, mais il se révoltait énergiquement contre la force et l'injustice.

Il avait une intelligence remarquable à laquelle il ajoutait encore par l'application, mais ce qui le distinguait, surtout, c'est l'empire qu'il exerçait naturellement sur les autres, et la sympathie qu'il savait inspirer, non-seulement à ses camarades, mais à ses maîtres. Godefroy Cavaignac a été, en effet, un de ces hommes rares et séduisants qui attirent par le cœur, et attachent par l'esprit et le caractère.

Il quitta le collége après d'excellentes études, à la fin de l'année 1817, et se rendit auprès de son père, en Belgique. Le conventionnel, en effet, avait été proscrit par le roi, et depuis lors, il vivait dans l'exil, à Bruxelles, avec Levasseur, Vadier, Cambon, avec David, le grand peintre du temps, qui tous, comme lui, avaient voté la mort de Louis XVI.

Après avoir passé quelque temps au milieu de l'affection et des conseils de la famille, Godefroy Cavaignac revint à Paris, et, dès lors commença pour lui cette vie de lutte et de sacrifices pour l'affranchissement de son pays, qui s'est continuée jusqu'à sa mort, sans un seul moment de faiblesse.

A cette époque, du reste, la lutte paraissait facile.

Cinq ans s'étaient à peine écoulés depuis la chute de l'empire; le sol était, pour ainsi dire, encore tiède du contact de l'étranger, et la nation, oubliant trop tôt la véritable cause de ses désastres, n'en accusait que les Bourbons qui, seuls, en profitaient. Ceux-ci, de leur côté, sans aucune intelligence des temps, avaient compromis tous les intérêts nouveaux, ramené les anciens abus, et fait de la Charte elle-même une humiliation, car les droits imprescriptibles du peuple n'étaient plus, désormais, qu'une concession révocable du bon plaisir de la royauté.

Cette situation, chacun la supportait avec impatience, les uns appelant de tous leurs vœux, les autres préparant de tous leurs efforts la première tentative qui pourrait en affranchir le pays.

Godefroy Cavaignac prit immédiatement et résolûment sa place parmi ces derniers.

Bientôt la Charbonnerie s'organisa : il devint un de ses membres les plus actifs et les plus influents avec Joubert et Dugied qui en avaient rapporté les statuts d'Italie, après la révolution de Naples pour laquelle ils avaient été combattre,

avec Flottard, Buchez, Bazard, Corcelles fils, Rouen aîné, Trélat, avec Auguste Guinard, son ancien camarade de Sainte-Barbe, représentant du peuple en 1848, et colonel de l'artillerie de la garde nationale parisienne, l'une des plus belles et des plus nobles figures de la démocratie.

Aujourd'hui encore, après quarante-huit ans, quand on se reporte par le souvenir au milieu de ces jeunes hommes qui savaient allier au courage de la jeunesse l'expérience de l'âge mûr, quand on les voit préférant les rudes épreuves aux douceurs d'une vie molle et tranquille dont ils pouvaient jouir comme tant d'autres, quand on assiste à leurs travaux, à leurs fatigues, aux périls de toute nature qu'ils affrontaient pour la liberté, sans autre intérêt que celui du bien public, on ne peut se défendre d'un sentiment de reconnaissance et de respect.

De toutes les sociétés secrètes qui, sous les anciens gouvernements, sont nées et devaient naître de l'absence du droit de réunion et du défaut de publicité, la plus sérieuse, la plus influente, la plus redoutable fut certainement la Charbonnerie.

Son organisation était habilement et fortement conçue. Les affiliés se divisaient par groupes sous la dénomination de *ventes*, ventes centrales et vente suprême.

Chaque vente était composée de vingt personnes qui se réunissaient une fois par semaine, et fournissaient une cotisation par mois. Le nombre des ventes était illimité.

Il n'existait qu'une vente centrale par département.

La vente suprême avait son siége à Paris, et se fractionnait elle-même en comités d'action, de recrutement, d'armement et de finances.

Les ventes restaient complétement étrangères les unes aux autres. Le président de chaque vente était seul en rapport avec la vente centrale, et le président de chaque vente centrale correspondait seul, également, avec la vente suprême qui distribuait les instructions et les ordres auxquels chacun avait juré d'obéir.

Cette association ne laissait rien au hasard de ce qui pouvait être prévu par la prudence. Introduite en France à la fin de l'année 1820, elle prit immédiatement un développement considérable

surtout parmi la jeunesse du commerce et des écoles, si pleine alors de patriotisme et d'abnégation.

Godefroy Cavaignac eut une grande part dans ce travail de propagande par la confiance qu'inspirait son caractère et par l'attrait qui s'attachait à sa personne.

Cependant, la Charbonnerie ne devait pas atteindre le but qu'elle poursuivait.

La première tentative d'insurrection échoua malheureusement à Béfort.

Dans l'Ouest, l'expédition de Saumur eut le même résultat et le brave général Berton qui la commandait fut condamné par la cour d'assises de la Vienne à la peine de mort.

A Paris, les têtes des quatre sergents de La Rochelle, Bories, Goubin, Raoulx et Pommier, nobles martyrs d'une sainte cause, tombèrent sur l'échafaud, le même jour, le 21 septembre 1822.

La nation, épuisée par les guerres de l'empire, par ses victoires comme par ses défaites, n'était pas encore réparée pour de nouvelles luttes, et ce n'est qu'en 1830 qu'elle devait, enfin, secouer le joug humiliant des Bourbons.

C'est en 1830, aussi, que nous devons suivre, maintenant, Godefroy Cavaignac, les années intermédiaires de sa vie n'ayant été consacrées, jusque-là, qu'à l'étude, et à la propagande énergique mais pacifique de ses principes.

C'est là, du reste, que commence sa véritable personnalité.

II

Déjà depuis longtemps la commotion était imminente.

La nation était reposée ; instruite par ses premières défaites, elle avait silencieusement préparé ses armes, se réservant, cette fois, de choisir avec prudence, et l'heure et le terrain du combat. De son côté, le gouvernement, prenant la patience pour de la soumission, avait redoublé de provocations et d'audace : il avait humilié la représentation nationale par l'expulsion de Manuel ; il avait présenté la loi d'indemnité qui attribuait un milliard aux émigrés ; la loi d'amour qui devait supprimer les écrivains, les imprimeurs et les journaux ; la loi du sacrilége qui punissait la profanation des objets du culte par la peine de mort

et celle des parricides; la loi du droit d'aînesse qui rétablissait l'inégalité jusque dans la famille, outrageant ainsi à la fois et la nature et la Révolution. Enfin, pour mieux attester sa volonté immuable de revenir, en tout et pour tout, au passé, le vieux roi avait choisi pour premier ministre le prince de Polignac.

Les deux intérêts inconciliables, celui du peuple et celui de la dynastie; les principes de la Révolution et ceux de l'ancien régime se trouvaient donc, plus que jamais, en présence comme deux armées prêtes à livrer bataille, quand les ordonnances de juillet 1830 vinrent donner le signal.

Chacun sait comment le peuple y répondit par une éclatante victoire.

Godefroy Cavaignac fut un des premiers à combattre, l'un des plus braves et des plus généreux dans le combat, et l'un de ceux qui, les premiers, plantèrent sur les Tuileries le drapeau tricolore.

Nous arrêtons là, sur ce point, nos souvenirs : les luttes civiles que les mauvais gouvernements rendent nécessaires sont toujours profondément tristes, et, quand elles sont terminées, il ne faut

plus en voir, ce nous semble, que les résultats.

Les résultats de la Révolution de Juillet ne furent malheureusement pas ce qu'ils devaient être.

Pendant que le peuple combattait pour lui-même, les habiles, qui ne combattaient pas, avaient agi dans l'ombre et préparé l'avénement d'une dynastie nouvelle. Dès le 30 juillet, le duc d'Orléans était nommé, par la Chambre, lieutenant général du royaume.

Redoutant l'attitude que le parti républicain pourrait prendre, il crut nécessaire d'entrer en communication avec lui. Godefroy Cavaignac, Thomas, Bastide, Guinard furent conduits au Palais-Royal.

Dans cette entrevue, ils furent amenés à demander à Louis-Philippe quelle était son opinion sur les traités de 1815 et sur l'hérédité de la pairie.

Louis-Philippe se prononça contre les traités de 1815, mais en ajoutant qu'il fallait de la prudence. Quant à l'hérédité de la pairie, elle était, à ses yeux, nécessaire. C'était affirmer déjà la nécessité de la monarchie, et, en effet, il se déclara bientôt contre la République.

Bastide, l'interrompant, lui fit observer que, dans l'intérêt même de la couronne, il faudrait au moins consulter les assemblées primaires. Louis-Philippe, alors, retira la main qu'il appuyait familièrement sur le bras de Bastide et parla de la Révolution, de ses excès et de ses fautes.

Il attaquait la Convention, lorsque, attachant un regard fixe et ferme sur son regard, Godefroy Cavaignac s'écria : « Monsieur, vous oubliez que » mon père était membre de la Convention. » — « Le mien aussi, monsieur, et je n'ai jamais connu » d'homme plus respectable. »

C'était un étrange spectacle, deux fils de régicides, face à face, l'un soutenant la République, l'autre intriguant pour être roi.

Le duc d'Orléans n'apprit rien des intentions qu'il aurait voulu connaître, et nos amis se retirèrent, ayant trop bien compris les destinées qui étaient réservées à la France.

Peut-être le parti républicain, encore en armes et maître encore de la place publique, aurait-il pu mettre obstacle à la combinaison qui se préparait contre lui. Mais l'élan révolutionnaire lui-même a ses limites. Louis-Philippe, d'ailleurs,

n'avait pas encore mérité les colères du peuple, et le général Lafayette, par un inconcevable retour sur lui-même, le couvrait de sa responsabilité.

Le parti républicain se borna donc à protester au nom de la souveraineté du peuple, qui, seul, peut disposer de lui-même, et, le 7 août, le duc d'Orléans était roi.

L'histoire dira que cette royauté, conférée par une chambre qui n'avait aucun pouvoir constituant, et qui ne procédait elle-même que du suffrage restreint et privilégié, ne fut autre chose qu'une usurpation.

Les uns, cependant, l'acceptèrent comme un terme à l'incertitude, et les autres comme une expérience. Pour Godefroy Cavaignac, l'expérience était inutile, et il se prépara de nouveau, tristement, mais courageusement, à la lutte.

III

Les événements ne tardèrent pas à justifier ses prévisions.

Dès le 24 décembre 1830, le général Lafayette dut résigner son commandement de la garde nationale, et bientôt après, le 13 mars 1831, Laffitte et Dupont de l'Eure quittaient le ministère ; leur concours n'était plus utile, et ce n'était pas au roi des Français à reconnaître les services rendus au duc d'Orléans.

Cette éclatante ingratitude n'était, au surplus, qu'un premier indice du système de persécutions et de violences qui se préparait contre les hommes de la Révolution.

Godefroy Cavaignac devait être et fut atteint l'un des premiers.

Le procès des ministres avait provoqué dans Paris une immense agitation. On en profita pour imaginer un complot ayant pour but le renversement de la dynastie nouvelle, et l'établissement de la République. L'artillerie de la garde nationale devait, disait-on, livrer ses pièces au peuple, et Cavaignac et Guinard qui commandaient la 2e batterie furent enveloppés dans ce complot ridicule, qui pouvait cependant entraîner pour eux la peine de mort.

Le 6 avril 1831, ils comparurent, avec dix-sept autres prétendus conspirateurs, devant la cour d'assises du département de la Seine.

Godefroy Cavaignac dédaigna l'accusation : il se borna, pour sa défense, à rappeler qu'il résultait suffisamment des débats qu'il y avait eu complot, non dans l'artillerie contre le gouvernement, mais dans le gouvernement contre l'artillerie elle-même.

Puis, se préoccupant, comme toujours, beaucoup plus de son parti que de sa personne, il soutint que le parti républicain n'avait pas besoin de conspirer, parce que l'avenir appartient à la République, et que les partis qui ont de l'avenir peuvent avoir de la patience.

« Mon père, dit-il, fut de ceux qui, dans le sein » de la Convention nationale, proclamèrent la » République à la face de l'Europe alors victo- » rieuse ; il la défendit aux armées, et c'est pour » cela qu'il est mort dans l'exil après douze années » de proscription.

» Cette cause a donc été mon héritage ; l'étude » a fortifié cette direction donnée naturellement » à mes idées politiques, et, aujourd'hui que l'oc- » casion s'offre enfin à moi de prononcer publi- » quement un mot que d'autres proscrivent, je le » déclare, sans affectation mais sans feinte, de » cœur et de conviction, je suis républicain.

» Mais il ne m'eût pas suffi, pour adopter cette » opinion, que la République me parût être en soi » le moins imparfait des gouvernements, j'ai voulu » me rendre compte, et j'ai compris, non-seule- » ment qu'elle était possible mais qu'elle était » inévitable, que tout y conduisait, les événe- » ments, les esprits et les choses. Napoléon, lui- » même, a, depuis longtemps reconnu cette » tendance.

» Or, c'est précisément parce que l'avenir lui » paraît certain, que le parti républicain ne cons-

» pire pas ; que ceux-là conspirent et tentent un
» coup de fortune politique pour qui chaque jour est
» une chance de moins ! Quant à nous, je le répète,
» nous pouvons attendre. Dans le mouvement si
» rapide qui entraîne fatalement la société, les
» hommes et les systèmes se succèdent pour la
» conduire au but ; le dernier relais est celui qui
» arrive. Eh bien ! ce sera nous, nous vivons dans
» le siècle des gouvernements suicides, la monar-
» chie fera nos propres affaires.

» Oui, c'est ainsi que nous comprenons notre
» situation ; nous ne conspirons pas, nous nous
» tenons prêts ; à une époque où le peuple tout
» entier se mêle de politique, on ne conspire plus.
» C'était bon lorsque tout se passait entre quel-
» ques gens vainqueurs et vaincus tour à tour,
» lorsque tout un parti tenait dans la main d'un
» chef de complot ; aujourd'hui, il n'y a plus
» d'hommes qui aient la main assez large, la place
» publique est seule assez grande pour ces masses
» qu'on ne soulève pas plus qu'on ne leur résiste.

» Depuis qu'on fait des révolutions, les conjura-
» tions sont trop peu de chose, et nous l'avons
» appris par notre propre expérience. Longtemps

» nous avons conspiré contre les Bourbons, qu'en » est-il résulté? Sans doute, une protestation du » droit contre l'oppression, mais aussi, l'exil des » uns, la ruine des autres, et la mort de ceux qui » ont versé leur sang sur l'échafaud, le plus pur » sang des patriotes. Puis, un beau jour, ah! oui, » un beau jour! le peuple qui ne conspirait pas, » le peuple s'est jeté dans les rues, et il a impro- » visé, en quelques heures, cette délivrance si » longtemps poursuivie.

» Voilà ce que nous avons appris, et ces débats » le prouvent. Que le gouvernement, de son côté, » ne l'oublie pas, et qu'il renonce, désormais, à » tout épouvantail de conspiration républicaine. »

Le ministère public avait évoqué le souvenir de 93, auxiliaire inévitable de tous les procès politiques.

Godefroy Cavaignac vengea noblement cette grande époque de la Révolution.

« Nous ne savons rien de ces temps-là, sinon » que, après avoir commencé par l'envahisse- » ment de la France, ils ont fini par sa délivrance » et son affranchissement, car les hommes sensés » ne cherchent dans l'histoire que les résultats;

» le reste est bon pour les oisifs ou les rêveurs, » les esprits curieux ou les esprits chagrins. Que » l'on attaque tant qu'on voudra la Convention » nationale, tout ce qu'il en est, pour nous, c'est » que la Convention a défendu le sol, qu'elle lui a » donné ses limites naturelles, qu'elle a fécondé » les germes de toutes les grandes pensées politi- » ques, et que, de tous les gouvernements qui se » sont succédé depuis trente-six ans, elle seule » s'en est allée parce qu'elle l'a bien voulu, triom- » phante et abdiquant au bruit du canon de ven- » démiaire. C'est pour cela que je suis fier d'être » le fils d'un conventionnel. »

Il était beau de voir ce courageux citoyen s'oubliant ainsi lui-même en présence d'une accusation capitale, et n'ayant de voix que pour défendre la République dans le passé et la prophétiser dans l'avenir. Du reste, il est consolant de le constater, l'abnégation était le caractère de cette époque.

Godefroy Cavaignac et ses amis furent acquittés à l'unanimité, et cet acquittement fut suivi, pour eux, d'une véritable ovation populaire.

Ce procès fut en outre, pour tous, un enseignement, car, s'il révélait toutes les animosités du

pouvoir contre les hommes de Juillet, il attestait en même temps que ces derniers pouvaient compter sur la justice du pays.

Godefroy Cavaignac ne tarda pas à en faire de nouveau l'épreuve.

IV

Il était président de la *Société des Amis du peuple*. Cette société, née de la Révolution de 1830 pour en maintenir et propager les principes, se réunissait publiquement rue de Grenelle, au Tivoli d'hiver. Le gouvernement en provoqua la dissolution, et dix-sept de ses membres les plus influents furent appelés devant la cour d'assises de la Seine, le 13 décembre 1832, sous la prévention d'avoir fait partie d'une association non autorisée par la loi. C'était encore l'article 291 du Code pénal dont on invoquait l'application, cet article qu'a créé l'empire, et qui se retrouve après toutes les révolutions, au service de tous les pouvoirs.

Cavaignac, comme toujours, éloigna la discussion des faits qui ne pouvaient intéresser que son

acquittement : c'eût été rétrécir la grande question qui s'agitait, et il ne se défendit qu'en principe, c'est-à-dire dans un esprit plus digne d'elle, et digne de lui.

Il soutint que le droit d'association n'était pas et ne pouvait être une concession de la loi.

« Je ne sais pas, dit-il, si la nature a fait » l'homme social par son penchant et pour son » avantage; mais je sais qu'elle l'a condamné » à le devenir par son impuissance. Il n'est pas » une seule chose au monde qui puisse être faite » par un seul, et c'est pour cela que l'association » est, non-seulement un droit naturel, mais une » nécessité de nature. Le législateur qui veut en » disposer à sa guise fait une chose aussi juste, » aussi praticable que s'il prétendait réglementer » l'attraction qui allie les mondes.

» Isolez les générations entre elles; supposez, » un moment, qu'elles ne se transmettent plus les » unes aux autres ce que chacune a conquis, leurs » idées, leurs sciences, leurs découvertes, et » l'humanité est perdue.

» Eh bien, isolez aussi les citoyens entre eux, » faites que les hommes d'une même époque ne

» puissent mettre en commun leur énergie, leur » intelligence, leur travail, et la société est frappée » au cœur.

» Cette cause n'intéresse donc pas seulement » toutes les opinions, elle importe à tous les inté- » rêts, car l'article 291 atteint indistinctement les » associations politiques, religieuses, littéraires » ou *autres.* »

Après avoir ainsi posé le principe naturel du droit d'association, Cavaignac démontra par les faits qu'interdire l'exercice de ce droit, c'était comprimer tous les développements de l'état social.

Ensuite, arrivant à l'objet particulier de l'accusation, la *Société des Amis du peuple* : « On a voulu, » dit-il, que le droit d'association eût à souffrir des » préventions accumulées contre la *Société des* » *Amis du peuple.* Songeons donc, enfin, à défendre » celle-ci, ou plutôt à défendre ces doctrines répu- » blicaines dont elle a cherché l'avancement. Mes- » sieurs, toutes les accusations portées contre » nous peuvent se résumer en un seul mot : *nous* » *sommes des désorganisateurs.* A ce mot, je » cherche partout cette organisation que nous

» voulons cependant détruire, et partout je ne ren-
» contre que des lois monstrueuses ou confuses,
» des contradictions, des lacunes, du provisoire
» qui déconcertent toutes les commissions de révi-
» sion, déroutent tous les systèmes et mettent en
» souffrance tous les intérêts.

» Tout est en question, impôt, amortissement,
» crédit public, municipalités, responsabilité minis-
» térielle, travail, éducation populaire, liberté de
» la presse, liberté individuelle; organisation,
» dites-vous! une seule chose en France, hors
» l'arbitraire, est organisée, c'est l'unité du pays
» maintenue par la centralisation, et vous savez
» quels périls elle court, cette centralisation, ou-
» vrage glorieux de nos pères; vous savez combien
» elle est chaque jour compromise par les attaques
» du parti carliste, par les prétentions des notabi-
» lités locales, par l'abus même qu'en fait le pou-
» voir.

» Sans doute, la centralisation a des vices que
» les institutions municipales devront corriger,
» mais nous savons que le plus souvent, on l'at-
» taque moins à cause de ses vices qu'à cause de
» ses avantages. Engagés que nous sommes à

» briser dans les mains du pouvoir les armes dont
» il abuse à chaque instant, celle-là, nous la res-
» pectons parce qu'elle est l'arme du pays, et que,
» là, se trouvent la force et le salut de la France.

» Ainsi, vous le voyez, quand il y a quelque part
» organisation véritable et tutélaire, nos opinions
» sont toutes de conservation et de maintien.

» Mais on ajoute que nous sommes, non-seule-
» ment les ennemis de l'ordre politique tel qu'il
» existe actuellement en France, mais encore les
» ennemis de l'ordre social.

» Avant de répondre je dirai que ne pas
» borner la pensée républicaine au seul ordre
» politique, c'est du moins la bien comprendre.

» Quelque importantes que soient les questions
» de forme, elles ne sont qu'une partie de la tâche,
» et, si la république ne devait rien faire de plus
» qu'appliquer de nouvelles théories administra-
» tives, seconder de nouvelles ambitions, nous,
» hommes de la chose, hommes du peuple, nous
» ne compliquerions pas notre vie de la lutte
» acharnée que nous soutenons contre le pouvoir,
» nous laisserions le débat aux prétendants et aux
» systèmes.

» La république nous promet l'amélioration de » l'état social ; c'est pour cela que nous sommes » pour elle.

» C'est d'elle seule que nous attendons cette » organisation perfectible et souple qui se prêtera » aux améliorations utiles à mesure qu'elles se » produiront, protégeant les intérêts légitimes » existants ; accueillant les intérêts légitimes » qui demanderont à exister, empêchant les révo- » lutions, parce qu'elles ne seront plus nécessaires, » accroissant incessamment le bien, et ne laissant » plus à ce mauvais génie qui persécute l'humanité » que ces maux dont elle ne peut se préserver par » sa raison.

» Messieurs, ce ne sont pas là des chimères ! » l'histoire prouve que l'homme peut améliorer sa » destinée, et, s'il y a déjà réussi, faible et inex- » périmenté qu'il était, n'est-il pas logique d'affir- » mer qu'il peut la rendre encore moins funeste, » aujourd'hui qu'il est moins désarmé et moins » ignorant ? Il a commencé, il achèvera. Sans » doute, les progrès ne peuvent être que succes- » sifs, ils seront même, peut-être, entremêlés » encore de pas rétrogrades, mais il faut que

» chaque génération apporte sa pierre au grand
» édifice. Le capital que la nôtre doit apporter à la
» fortune de la civilisation, c'est la république. »

Ces paroles, nous ne l'avons pas oublié, produisirent une émotion profonde sur l'auditoire, sur les jurés, sur les juges eux-mêmes, ceux-ci la subissant à leur insu, les autres s'y livrant avec un véritable enthousiasme.

Cavaignac termina sa défense que nous sommes forcés d'abréger, avec la même force de raison, la même élévation de langage, et la même énergie.

« Nous voici, après quarante ans de révolution,
» remontant à l'ancien régime, et, lorsque du
» présent nous revenons vers le passé, tout ceci
» nous semble un rêve. Hier encore je parcourais
» les tables du *Moniteur;* je suivais cette trace
» lumineuse qui m'indiquait ces grandes jour-
» nées, ces grands travaux, toute cette vaste en-
» treprise du peuple français pour la conquête
» de ses droits.

» Aujourd'hui, que trouvons-nous comme ré-
» sultat de ces enseignements et de ces efforts?
» rien que des hommes comme ceux qui nous

» gouvernent; rien que des lois comme celles qu'on
» vous demande d'appliquer.

» En être encore à ces lois, ce serait, messieurs,
» une énigme désespérante, s'il ne se trouvait des
» citoyens pour les violer, et des jurés pour les
» absoudre. »

Il était minuit : le jury prononça la déclaration suivante :

— Y a-t-il eu association se réunissant au nombre de plus de vingt personnes pour s'occuper d'objets politiques? — Oui.

— Cette association a-t-elle eu lieu sans l'autorisation du gouvernement ? — Oui.

— Les prévenus sont-ils coupables? — Non.

Les applaudissements éclatèrent de toutes parts.

Cependant les juges, en acquittant Godefroy Cavaignac et ses amis qu'ils ne pouvaient pas ne pas acquitter, prononcèrent la dissolution de la *Société des Amis du peuple,* étrange et déplorable contradiction entre la conscience publique et la loi !

Après cette nouvelle épreuve, Godefroy Cavaignac, satisfait d'avoir encore accompli ce qu'il appelait simplement son devoir, continua la courageuse mission qu'il s'était donnée.

V

La société des Amis du peuple ne pouvant plus se réunir publiquement, poursuivit ses travaux dans le silence, et bientôt elle devint, en s'adjoignant des éléments nouveaux, cette *Société des Droits de l'Homme* qui devait susciter de si vives et de si injustes protestations par la manifestation de ses doctrines.

Le comité de la société se composait de Godefroy Cavaignac, Leben, Kersausie, Vignerte, Guinard, d'Audry de Puyraveau, député, honnête et courageux citoyen, membre du gouvernement en 1830, et Voyer-d'Argenson, député également, l'un des plus grands noms et des plus grandes fortunes de France.

Le programme demandait :

« La souveraineté du peuple mise en action par » le suffrage universel ;

» Un pouvoir central, électif, temporaire et res- » ponsable ;

» La liberté des communes, restreinte par le » droit accordé au gouvernement de surveiller » les votes et la compétence des corps munici- » paux ;

» L'organisation du crédit de l'État sur de nou- » velles bases ;

» L'institution du jury généralisée ;

» La liberté absolue du commerce ;

» Un système d'éducation publique tendant à » élever les générations dans une communauté » d'idées compatible avec le progrès ;

» L'émancipation de la classe ouvrière par une » meilleure division du travail, l'association, et » une répartition plus équitable des produits ;

» Enfin, la fédération de l'Europe fondée sur » une entière égalité d'échanges et de rapports, » et sur la communauté des principes d'où découle » la souveraineté du peuple. »

Ces doctrines étaient développées et justifiées dans un exposé lumineux, et, si nos souvenirs ne

nous trompent pas, cet exposé était l'œuvre personnelle de Godefroy Cavaignac.

Déjà le temps a consacré la première et la plus féconde, *la souveraineté du peuple*, *mise en action par le suffrage universel*.

Déjà, aussi, la liberté absolue du commerce a fait un pas, et l'émancipation de la classe ouvrière préoccupe tous les esprits sérieux.

C'est au temps encore à résoudre les divers problèmes qui restent suspendus ; mais dès aujourd'hui, et si l'on veut les étudier sans préoccupations, et si l'on veut être juste, il faut bien reconnaître que la Société des droits de l'Homme n'avait, du moins, d'autre mobile et d'autre but que le bien-être et le bonheur de l'humanité.

VI

Jusqu'à présent, nous avons présenté Godefroy Cavaignac agissant uniquement pour la propagande et le triomphe de ses principes, par la voie des associations, mais ce n'est là qu'un de ses aspects; la presse était encore, entre ses mains, un instrument d'action redoutable.

Dans la *Tribune*, il affirmait, hautement et chaque jour, ces mêmes doctrines républicaines qu'il se dévouait à propager ailleurs par des moyens différents. Chaque jour aussi, il combattait le pouvoir dans chacun de ses projets ou de ses actes, lorsqu'ils étaient contraires aux principes de la Révolution, ou menaçants pour la liberté.

C'est ainsi que, en 1831, il protestait énergiquement contre l'hérédité de la pairie; en 1832,

contre les arrestations préventives en matière de presse, et contre l'état de siége; en 1833, surtout, contre le système de fortifications dont le gouvernement voulait entourer Paris.

Ces fortifications étaient, à ses yeux, beaucoup moins un moyen de défense contre les attaques de l'étranger, qu'un moyen d'oppression contre Paris lui-même, et les advervaires du pouvoir. Cavaignac savait cependant que les fortifications, les routes stratégiques, les gros bataillons ne peuvent rien contre les idées, quand l'heure est enfin venue, mais il servait encore son pays, en s'efforçant de rendre moins sanglante et moins prolongée la lutte inévitable qui devait avoir lieu tôt ou tard.

Dans cette ardente polémique, la *Tribune* attaqua violemment la Chambre comme complice des projets du pouvoir, et n'hésita même pas à l'accuser de corruption.

Sur la dénonciation de M. Viennet, alors député, le gérant de la *Tribune* fut cité à la barre de la Chambre, le 17 avril 1833.

Godefroy Cavaignac et Marrast étaient les défenseurs.

Peut-être, un jour, essaierons-nous de retracer aussi la vie de Marrast, et nous reproduirons, alors, sa défense qui fut si complète et si pleine, à la fois, de finesse et de d'énergie. Mais, aujourd'hui, nous devons nous occuper uniquement de Cavaignac.

« Messieurs, dit-il, nous comparaissons devant » vous, mais nous ne vous reconnaissons pas le droit » de nous juger.

» Ce n'est pas parce qu'il y a guerre entre vous » et nous, et que nous vous avons, tous et toujours, » sans ménagements, attaqués.

» Ce n'est pas, en un mot, parce que vous êtes » nos ennemis, et que nous sommes les vôtres. En » politique, on est toujours jugé par ses ennemis, » chance commune et toute simple qui, pour nous, » dure depuis quinze ans, et qui un jour vous at- » teindra peut-être aussi.

» Ce n'est pas non plus parce que vous êtes par- » tie, accusateurs et juges, improvisant, pour » vous-mêmes, et dans votre propre cause, une » juridiction en dehors de toutes les formes et des » idées les plus vulgaires de justice. La représenta- » tion nationale exerce la souveraineté du peuple. » Elle peut tout faire, hors attenter à cette souve-

» raineté dont elle est la délégation; et ce n'est
» pas nous, républicains, qui contesterons, en prin-
» cipe, une telle omnipotence. Nous la proclamons,
» au contraire, y voyant l'instrument et la sanction
» de l'avenir. Mais par quel mandat le peuple vous
» a-t-il délégué sa toute-puissance? Ce n'est pas
» lui qui vous a choisis.

» Au nom de cette immense majorité exclue de
» vos colléges, nous protestons.

» Et cependant nous voici devant vous! Vous
» transportez, pour ainsi dire, notre presse dans
» cette Chambre, et, sans dépasser votre barre,
» nous éveillons tous les échos de votre tribune.

» L'accusation a fait une faute; c'est à la dé-
» fense d'en profiter, et, mandés par vous, devant
» vous, pour vous avoir dénoncés au jugement du
» pays, nous nous rétracterons d'autant moins
» que nous sommes en votre présence et en votre
» pouvoir. »

Après ce début qui caractérisait si bien son attitude, Cavaignac ne chercha pas l'acquittement de l'article incriminé; tout au contraire, il soutint que la *Tribune* avait justement dénoncé la Chambre. Il rappela que toutes les constitutions anté-

rieures à l'an VIII interdisaient aux corps armés de s'approcher de la capitale au delà d'un rayon déterminé, sans une autorisation législative. Il démontra que, entourer Paris d'un cercle de forteresses, c'était méconnaître ce principe de sage défiance contre le pouvoir exécutif, mettre entre ses mains un moyen de menace et de compression d'autant plus redoutable qu'il serait permanent, et il accusa, lui-même, hautement la Chambre de sacrifier ainsi sa propre indépendance et les libertés du pays.

La loi fixait le minimum de la peine à un mois de prison et deux cents francs d'amende, le maximum à trois ans de prison et cinq mille francs d'amende, avec la faculté de porter cette amende à dix mille francs. La Chambre était juge dans sa propre cause, la modération était, pour elle, un devoir; elle condamna le gérant de la *Tribune* à trois ans de prison et dix mille francs d'amende!

A peu près à cette même époque, la duchesse de Berry était arrêtée en Bretagne, où elle était venue tenter un soulèvement.

Le *Corsaire*, journal satirique, fit allusion à certains bruits qui la concernaient, et que la mali-

gnité publique avait déjà répandus. Le parti légitimiste provoqua le *Corsaire*, et son rédacteur en chef, Eugène Briffaut, fut gravement blessé.

Une autre feuille du même genre, le *Revenant*, ayant reproduit la même allusion, fut l'objet d'une provocation nouvelle.

Recourir ainsi à l'intimidation, c'était mal connaître le parti républicain.

Le *National* intervint spontanément, et Godefroy Cavaignac et Marrast écrivirent et signèrent, dans la *Tribune*, la lettre suivante :

« Nous vous envoyons une première liste de » douze personnes. Nous demandons, non pas » douze duels simultanés, mais douze duels suc- » cessifs dans des temps et des lieux dont nous » conviendrons facilement. Point d'excuses, point » de prétextes qui ne vous sauveraient pas d'une » lâcheté, ni, surtout, des conséquences qu'elle » entraîne.

» Entre votre parti et le nôtre, désormais la » guerre est engagée par un combat; plus de » trêve que l'un des deux n'ait fléchi devant l'au- » tre. »

Le parti légitimiste, par des considérations dont

il pouvait seul être juge, ne crut pas devoir accepter ce défi qu'il avait cependant rendu nécessaire. Mais nous rappelons cette circonstance, parce qu'elle démontre, une fois de plus, combien Cavaignac était prêt à tous les sacrifices pour son parti, soit qu'il eût à renouveler par les armes ses preuves de courage, soit qu'il eût à défendre ses principes par la discussion.

VII

Rien n'égalait, en effet, le dévouement de Cavaignac, si ce n'est, peut-être, son activité.

Pendant l'été de 1833, il habitait, avec sa mère et sa sœur, le petit village de Saint-Maur, situé près de Vincennes, sur les bords de la Marne. Nous habitions Saint-Maur aussi; nos deux familles étaient originaires du même département, le département du Lot; nous avions été, l'un et l'autre, élevés au même collége, et nos opinions étaient les mêmes. Toutes ces circonstances nous rapprochaient naturellement, et nous échangions, presque chaque jour, quelques paroles d'amitié. Mais, quoiqu'il fût jeune encore, c'est-à-dire à cet âge où le cœur est encore ouvert à des séductions si diverses, il ramenait toujours la conversation à

ce qui était la vraie passion de sa vie. Il parlait de la France, du peuple, il recherchait avec avidité quels pouvaient être les meilleurs moyens de rendre l'une libre, l'autre heureux, et son esprit infatigable travaillait ainsi, pour ainsi dire, jusque dans le repos.

Il aimait le cheval : à Saint-Maur, il en avait un, poney rapide et vigoureux, que nous pourrions appeler son cheval de bataille. Chaque matin, il se rendait à Paris, quelquefois traversant lentement le bois de Vincennes, et méditant, au milieu du silence, la solution de quelque problème social. Le plus souvent, il dévorait l'espace ; et les ateliers n'étaient pas encore ouverts, qu'il était là, surprenant les ouvriers par sa présence. Il recevait des uns les communications qu'ils pouvaient avoir à lui faire sur le progrès des associations auxquelles ils étaient affiliés ; il donnait aux autres des instructions et des conseils, et à tous un témoignage de vive et fraternelle sympathie. Aussi, combien les ouvriers l'aimaient, et combien ils avaient en lui de confiance !

Il allait ensuite à ses travaux, présidait une réunion politique, assistait à des comités, écrivait

sa correspondance, rédigeait un article de journal, et, le soir, il reprenait sa route, prêt à recommencer le lendemain.

Quand une aussi grande activité s'unit à une grande intelligence, l'homme peut atteindre à tout : sa force est doublée, son action, comme son influence, pénètrent à la fois sur tous les points, et c'est ainsi que Godefroy Cavaignac est devenu le véritable chef de son parti.

VIII

Jusqu'en 1834, les événements ne furent marqués par aucun signe particulier.

Cependant, les idées républicaines faisaient chaque jour un progrès nouveau, la classe ouvrière commençait, partout, à comprendre que la République, seule, pourrait lui donner les satisfactions que, depuis si longtemps, elle attendait, en vain, de la monarchie ; les associations se multipliaient la *Société des Droits de l'homme* rayonnait sur tous les points du territoire, et, à Lyon surtout, elle avait pris une importance considérable.

A Lyon, il existait, en outre, une société ancienne et puissante, celle des *Mutuellistes*, qui se composait d'ouvriers appartenant à tous les genres

de fabrication, et qui avait pour objet de leur venir mutuellement en aide.

En 1834, cette société ne pouvant obtenir une juste augmentation du prix de la main-d'œuvre, décida la suspension du travail.

Six de ses membres furent poursuivis comme coupables du délit de coalition, et, le 5 avril, ils comparurent devant le tribunal de police correctionnelle.

L'agitation était grande.

Après l'interrogatoire des prévenus et la déposition des témoins, le bruit de la place publique pénétrant jusque dans la salle d'audience, les débats furent ajournés au 9.

Enfin, arriva cette fatale journée du 9 qui devait devenir une date sanglante.

L'autorité militaire avait appelé de nombreux renforts et pris une attitude provoquante.

De tout côté, les comités des diverses associations se tenaient en permanence, et les ouvriers étaient bien résolus à repousser la force par la force.

Tout à coup, une décharge de mousqueterie se fait entendre.

La lutte était engagée.

Elle dura jusqu'au 13, avec des alternatives diverses, renouvelant, encore une fois, dans cette noble et malheureuse ville de Lyon, pour une question de salaires, les tristes épisodes du mois de novembre 1831.

Dans plusieurs départements, on essaya, mais en vain, de venir en aide aux combattants, par une diversion.

A Paris, la lutte aussi fut vive, et personne encore n'a oublié les horribles et inutiles massacres de la rue Transnonain; personne n'a oublié, surtout, que le gouvernement de Juillet fit revivre, alors, après sa victoire, cet abominable édit qui prescrivait aux médecins de dénoncer les blessés ; pensée basse et lâche qui suffirait, seule, à flétrir un règne !

A la suite de ces événements, cent cinquante-quatre citoyens de Lyon, de Paris, de Saint-Étienne, d'Épinal, d'Arbois, de Besançon, de Marseille, de Grenoble, et neuf sous-officiers de cuirassiers de la garnison de Lunéville furent poursuivis devant la Chambre des pairs comme

coupables ou complices d'attentat ayant pour but le renversement du gouvernement.

Godefroy Cavaignac fut enveloppé dans cette poursuite.

Ce fut l'occasion pour lui de montrer encore une fois l'inflexible énergie de son caractère.

Il ne voulut pas se défendre, mais combattre encore et soutenir à la face de tous la supériorité de ses doctrines.

Les prisonniers de toutes les catégories s'associèrent avec ardeur à ce noble dessein, et, pour le réaliser, il fut résolu qu'on appellerait des défenseurs de tous les points de la France, afin d'attester ainsi que la République avait partout un écho.

Mais tout devait être monstrueux dans ce monstrueux procès :

Le président de la Chambre des pairs refusa d'admettre les défenseurs des accusés, et leur désigna des avocats d'office.

Les accusés protestèrent ; les avocats refusèrent d'accepter la défense.

Alors intervint une ordonnance royale pour investir la Cour des pairs, à l'égard des avocats,

de tous les pouvoirs qui appartiennent aux cours d'assises.

Tous les barreaux de France protestèrent à leur tour, les avocats institués auprès des juridictions ordinaires ne pouvant être contraints d'exercer leur ministère devant les juridictions exceptionnelles.

Ainsi, les accusés allaient comparaître sans défenseurs devant un tribunal sans compétence.

La Charte de 1830, en effet, s'exprimait dans les termes qui suivent : « La Chambre des pairs » connaît des crimes de haute trahison et des » attentats à la sûreté de l'État qui *seront* définis » par la loi. »

Or, depuis 1830, aucune loi n'ayant défini *ceux* des attentats qui devaient être soumis à la Chambre des pairs, celle-ci était, évidemment, sans investiture légale ; elle n'était qu'un tribunal extraordinaire, qu'une véritable cour prévôtale, rappelant les plus mauvais jours de la Restauration.

Les débats s'ouvrirent le 5 mai 1835, avec un appareil de force inusité.

Les accusés de Lyon, de Saint-Étienne, d'Ar-

bois, de Grenoble, de Besançon, de Marseille, interrogés les premiers, répondirent aux formalités préliminaires, sous la réserve du droit de choisir leurs défenseurs.

Godefroy Cavaignac, interrogé à son tour, ne voulut même pas décliner ses noms. « Je refuse, » dit-il, parce que la défense n'est pas libre; » tant que mon défenseur ne sera pas là, je » ne suis pas accusé et vous n'êtes pas mes » juges. »

Les accusés de Paris, d'Épinal et de Lunéville refusèrent tous comme lui de répondre.

Ensuite, l'un des accusés de Marseille, Martin Maillefer, rédacteur en chef du *Peuple souverain*, ayant demandé que la cour fût appelée à se prononcer elle-même sur l'admission des défenseurs, la cour, adoptant la décision déjà prise par le président, refusa de les admettre par le motif qu'ils n'étaient point avocats.

Tel fut le premier acte de ce procès des accusés d'avril, qui devait commencer et finir par la violation de toutes les garanties de la justice.

Le lendemain, Cavaignac demanda la parole.

Sur le refus du président : « J'ai reçu, dit-il,

» une mission des accusés de Paris, et je demande » à la remplir. »

Le président. — Personne, ici, ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue.

— C'est pour cela, précisément, que je la demande.

— Vous n'avez pas la parole.

— Est-ce donc là votre justice? Nous avons à prendre une position dans le débat, et vous refusez de nous entendre !

Les accusés. — Parlez, Cavaignac, parlez.

Cavaignac. — « Encore une fois, je demande » la parole ; j'ai une mission à remplir, et je la » remplirai. Nous sommes chargés de protester » contre l'arrêt que vous avez rendu, hier, comme » contraire au droit de la libre défense; nous » devons le constater avant que l'on passe outre » aux débats. Nous protestons. »

Les accusés en masse. — Oui, oui, nous protestons !

L'agitation est à son comble : les membres du ministère public s'adressent au président et demandent qu'on fasse asseoir Cavaignac.

Le président. — Gardes municipaux, faites asseoir l'accusé Cavaignac.

L'avocat général Chégaray. — La violence exercée par les accusés est un scandale.

Cavaignac, toujours debout et dominant le tumulte. — C'est vous seuls qui faites ici de la violence et du scandale, en voulant comprimer la défense.

A ces paroles, suivies d'une profonde émotion dans l'assemblée, le procureur général prit des conclusions tendant à faire condamner Cavaignac, aux termes de la loi du 25 mars 1822, pour avoir troublé l'ordre de l'audience, et s'être rendu coupable d'injures envers la cour, et la cour, donnant acte au procureur général de son réquisitoire et joignant l'incident au fond, prononça que, si de nouveaux désordres se manifestaient, il serait pris les mesures nécessaires pour assurer son libre cours à la justice.

Cavaignac avait noblement rempli son devoir; mais désormais il était manifeste pour lui, comme pour tous, que la lutte était impossible. La cour avait refusé les défenseurs des accusés, maintenant elle refusait la parole aux accusés eux-mêmes;

la salle d'audience devenait un champ clos où les soldats étaient plus nombreux que les accusés et que les juges. C'était l'arbitraire à la place de la justice, et la force à la place du droit.

Un seul moyen restait à Cavaignac et à ses amis de combattre encore et de vaincre. Ils résolurent de s'abstenir et de ne plus participer aux débats par leur présence, sauvegardant ainsi jusqu'à la fin la dignité de leurs personnes et de leurs croyances.

A l'audience du 7, Baune, accusé de Lyon, dont la vie tout entière a été aussi un combat pour la liberté, Baune, maintenu sur son banc par deux gardes municipaux, donna lecture de la déclaration suivante :

« Les accusés de Lyon, de Paris, d'Arbois, de » Lunéville, de Marseille, d'Épinal, de Besançon, » de Grenoble, et de Saint-Étienne, soussignés ;

» Après les faits graves qui ont eu lieu aux » deux premières audiences et à celle de ce jour, » croient qu'il est de leur dignité, comme de » leur devoir, d'adresser à la Cour des pairs la » déclaration suivante :

» La cour, par son premier arrêt, a violé le
» droit de libre défense.

» Cour souveraine, armée du pouvoir le plus
» exorbitant, procédant sans loi, jugeant sans
» contrôle, elle enlève la garantie la plus sainte à
» des accusés qui sont ses ennemis politiques,
» qu'elle retient depuis quatorze mois dans les
» prisons, et qu'elle force à venir défendre, devant
» elle, leur honneur et leur vie.

» Hier, elle a été plus loin encore, et, contrai-
» rement à tous les usages des cours criminelles,
» où la parole n'est interdite qu'après la clôture
» des débats, elle a refusé d'entendre un accusé
» parlant au nom des autres, et, chose inouïe, elle
» a prononcé un arrêt contre lui, sans permettre
» à personne, ni à lui-même de dire un mot pour
» sa défense.

» Enfin, M. le président voulait faire commen-
» cer la lecture de l'acte d'accusation, alors même
» que l'identité des accusés n'était pas constatée,
» et que nul défenseur ne se trouvait présent à
» l'audience.

» Tous ces actes constituent des violences ju-
» diciaires qui sont les précédents naturels des

» violences administratives auxquelles la Cour des
» pairs veut aboutir.

» Dans cette situation, les accusés soussignés
» déclarent que, la défense étant absente, les ap-
» parences mêmes de la justice sont évanouies ;
» que les actes de la Cour des pairs ne sont plus,
» à leurs yeux, que des mesures de force dont
» toute la sanction se trouve dans les baïonnettes
» dont elle s'entoure.

» En conséquence, ils refusent désormais de
» participer par leur présence à des débats où la
» parole est interdite et aux défenseurs et aux ac-
» cusés, et, convaincus que le seul recours des
» hommes libres est dans une inébranlable fer-
» meté, ils déclarent qu'ils ne se présenteront
» devant la Cour des pairs que contraints par la
» force, et qu'ils la rendent personnellement res-
» ponsable de tout ce qui peut suivre la présente
» résolution. »

Mais cette courageuse résolution des accusés ne devait point arrêter la Cour des pairs dans la voie d'illégalité et de violence qu'elle avait suivie jusqu'à ce jour. Elle rendit un arrêt par lequel elle ordonna qu'il serait, au besoin, procédé sur pièces

non-seulement aux débats, mais au jugement définitif.

Cet arrêt produisit, même parmi les pairs, une impression profonde.

L'un deux, M. le duc de Noailles, honora son caractère en écrivant au président :

« Je vous prie de vouloir bien faire agréer à la » cour mes excuses de ce que je ne puis continuer » à siéger dans le procès dont elle est actuellement » saisie. Mes motifs sont dans l'arrêt qu'elle vient » de rendre.

» Il ne m'appartient pas de blâmer cet arrêt, » mais il m'appartient de m'abstenir lorsque je vois » la cour engagée dans une voie contraire aux » règles de toute procédure criminelle. Sans doute, » il faut que force reste à la justice ; mais n'est-ce » pas la force seule qui triomphe, lorsque, par l'ab- » sence des formes, il n'y a réellement plus de » justice régulière ? Ce n'est pas faiblesse, à mon » avis, de s'arrêter quand on ne marche plus » avec la loi. »

Dès ce moment, on peut dire que le procès d'avril fut terminé : les accusés avaient triomphé de leurs juges.

La Cour des pairs essaya bien de ressaisir l'ascendant qu'elle avait perdu; pour y parvenir, elle fit reconduire à la prison militaire de l'Abbaye les sous-officiers de Lunéville, à Sainte-Pélagie les accusés de Paris, à la Conciergerie ceux de Lyon, ne retenant que les moins compromis dans les prisons du Luxembourg. Elle espérait ainsi, en les divisant, ramener les uns par la séduction, et les autres, au besoin, par la force. Mais, à part quelques défaillances, malheureusement inséparables de la nature humaine, tous restèrent inébranlables, et ceux qui durent céder à la violence renouvelèrent, encore avec plus d'énergie, leurs premières protestations.

Ce fut le 9 janvier 1836 que la Cour des pairs rendit son dernier arrêt, et cet arrêt comdamna Godefroy Cavaignac à la peine de la déportation. Heureusement, il ne devait pas la subir.

IX

Déjà depuis longtemps, en effet, Cavaignac et ses camarades avaient pu s'évader de Sainte-Pélagie, et l'on nous saura gré, nous n'en doutons pas, d'emprunter l'intéressant et dramatique récit de cette évasion à l'un de ses meilleurs amis, à l'éminent auteur de l'*Histoire de Dix Ans :*

Dans la partie de la prison de Sainte-Pélagie, appelée *bâtiment de la dette*, se trouvait un caveau faisant face à la porte de la cour, dont il était séparé par un très-petit corridor. Cavaignac, Armand Marrast et Guinard avaient remarqué ce caveau. Ils le jugent propre à une évasion, et se procurent aussitôt les moyens d'y pénétrer. La

sœur d'un détenu apporta, sous sa robe, les instruments nécessaires, et l'on se mit à l'œuvre. Pour échapper au danger des indiscrétions, les premiers artisans du projet s'étaient abstenus de mettre dans la confidence le plus grand nombre de leurs camarades. Ils s'étaient seulement adjoint Fournier, homme d'une adresse et d'une agilité singulières. Un succès inespéré couronna l'entreprise. Mais, où conduisait la route qu'on se traçait ainsi au milieu des ténèbres? On s'assura qu'elle traverserait souterrainement la prison, passerait sous le chemin de ronde, et irait s'ouvrir dans un jardin. Restaient à connaître la disposition de ce jardin, ses différentes issues, le nom et les sentiments du propriétaire. On a recours à Barbès, et celui-ci s'adresse, à son tour, à un dessinateur de ses amis en qui sa confiance est entière. Ce dessinateur avait une sœur jeune encore ; il la fait, un jour, sortir de sa pension, s'achemine avec elle vers la maison du maître du jardin, et, arrivé à la porte, il demande à la jeune fille de s'évanouir. Elle n'eut garde de s'y refuser, et lui d'appeler au secours. On vient, on s'empresse, la malade est transportée chez M. Vatrin , c'était le nom du pro-

priétaire, et, l'évanouissement dissipé, on propose une promenade au jardin. C'est précisément ce que le frère attendait. L'examen des lieux fut fait d'un œil exercé, le plan gravé dans la mémoire, et, le lendemain, les conspirateurs du caveau apprenaient tout ce qu'il leur importait de savoir. La maison était située entre le jardin et une cour donnant sur la rue Copeau ; pour sortir du jardin, il fallait absolument traverser la maison, et quant au propriétaire, c'était un partisan déclaré du gouvernement. De pareilles données étaient peu rassurantes. Cependant, les travailleurs ne se découragèrent pas et au bout de quelques jours le travail se trouvait terminé. La route mystérieuse s'allongeait sous la prison, de manière à en dépasser les limites, et il n'y avait plus qu'une couche de terre peu épaisse entre les détenus et la liberté.

Or, chose remarquable, et qui témoigne bien hautement de la puissance de certaines convictions, ceux qui venaient de conquérir si péniblement les moyens d'être libres, ceux-là mêmes s'imposèrent la loi de rester captifs, tant que l'espoir de combattre leurs ennemis par la pa-

role ne leur serait pas irrévocablement enlevé.

Mais la pairie, par une aggravation d'arbitraire, ne tarda pas à les dégager de leurs nobles scrupules.

L'exécution est fixée au 12 juillet; huit heures sonnent à l'horloge de la prison; les prisonniers sont réunis dans le caveau; mais ils s'y agitent ils s'y coudoient dans l'obscurité, et ceux qui n'avaient pas été mis dans le secret, étourdis d'une nouvelle aussi peu attendue qu'inexpliquée, se demandent s'ils ne sont pas les jouets d'une sorte de fantasmagorie lugubre. Une lampe s'allume tout à coup dans ces ténèbres, et elle n'éclaire de ses rayons vacillants que des visages étonnés et couverts de pâleur; on eût dit une assemblée de fantômes.

Avant d'aller plus loin, Fournier et Landolphe furent percer la croûte du souterrain. Cette besogne fut bientôt faite, et parut durer des siècles. Alors, les fugitifs se mirent à ramper l'un après l'autre dans la voie sombre, étroite, étouffante qui devait les conduire à la lumière, ils avaient à passer sous le chemin de ronde, et sur leur tête, ils entendirent, mêlé au bruit de la marche pe-

sante des sentinelles, le retentissement des fusils frappant le sol. Ils arrivent ainsi jusqu'à l'issue, gagnent le jardin, et se dirigent vers la maison. Quelle que fût leur audace, ils s'avançaient avec précaution, car le temps était clair.

Tout à coup des coups de sifflet venus du dehors leur apprirent qu'ils touchaient à un heureux dénoûment.

Et, en effet, tandis que Girard et Klein parcouraient la rue Copeau d'un regard vigilant, tandis qu'Étienne Arago, amusant la concierge par de futiles discours, veillait à ce que la porte ne fût pas fermée, Barbès s'était introduit dans la maison, donnant le bras à la femme d'un détenu. Le propriétaire était absent; Barbès prétexte une affaire urgente à lui communiquer, demande la permission de lui écrire, et attend dans la fièvre de l'impatience. Soudain les marches du perron résonnent, la porte vitrée qui s'ouvre sur le jardin est ébranlée par des mains violentes, les vitres volent en éclats, Mme Vatrin pousse un cri de terreur; mais l'étrangère la rassure en disant : — « Ne craignez rien, madame, ce sont les détenus de Sainte-Pélagie qui s'évadent. » En même temps,

Barbès s'est élancé sur le domestique, qu'il tient en respect. Traverser la maison, franchir la cour, monter dans les voitures qui attendent, se disperser, disparaître, tout cela fut, pour les républicains, l'affaire d'un moment. Ils étaient sauvés !

X

Le lendemain de son évasion, Godefroy Cavaignac partit pour l'Angleterre, accompagné jusqu'au delà de la frontière belge, par un de ses cousins, M. de Foissy, chef d'escadron au premier régiment de hussards que commandait alors le duc d'Orléans.

A sa vie, si pleine jusque-là d'agitations, allait succéder cette vie lourde et monotone de l'exil, que tant d'autres malheureusement ont traversée, comme lui, depuis vingt ans. Mais Cavaignac savait comprendre et dominer toutes les situations. Il demanda ses distractions à l'étude, il voulut connaître le pays qui lui donnait l'hospitalité, sa langue, ses mœurs, sa législation, et bientôt, en

effet, il fut un des hommes qui connaissaient le mieux l'Angleterre.

En même temps, il travaillait comme journaliste. Louis Blanc, à cette époque, était rédacteur en chef du *Bon Sens ;* il n'avait pas eu, jusqu'alors, de relations personnelles avec le courageux exilé; mais, ayant appris qu'il pouvait avoir besoin d'ajouter à ses ressources, il lui offrit de devenir le correspondant du journal qu'il dirigeait, et cette marque spontanée d'intérêt et d'estime fut, pour tous deux, l'origine d'une amitié fraternelle. Étrange vicissitude des choses humaines! Louis Blanc a été proscrit à son tour, et, aujourd'hui encore, il est, en Angleterre, le correspondant du journal *le Temps !*

Godefroy Cavaignac, du reste, n'était pas isolé : Guinard était avec lui, Marrast, Vignerte, Landolphe, Berrier-Fontaine, ainsi que la plupart de ses anciens compagnons de captivité. Ses amis de France venaient aussi le visiter, et nous-même nous avons été, plus d'une fois, lui serrer la main.

D'un autre côté, la proscription grandit ceux qui la subissent, et le malheur attire, partout, la sympathie. Cavaignac ne tarda pas à compter

de nobles amitiés parmi les hommes les plus considérables de l'Angleterre ; Brougham, l'ancien défenseur de la reine Caroline, devenu depuis chancelier ; Rœbuck, membre du Parlement, le chef alors du parti libéral ; les deux éminents historiens, sir William Mackinstosh et sir Thomas Carlyle ; Stuart Mill, le grand économiste qui combat aujourd'hui si vaillamment pour les réformes de son pays ; Leader, jeune membre radical de la Chambre des communes qui mettait au service de ses opinions une grande fortune et un beau caractère.

Mais, à l'exception de ce dernier, le plus intime de tous, qu'il visitait souvent à sa résidence de Pulnay, Cavaignac, cependant, vivait dans la retraite, au milieu de ses compagnons d'exil, heureux avec ses livres autant qu'il pouvait l'être, et trouvant ses véritables joies dans les lettres qui lui venaient de France.

Un jour, il en reçoit une, et, sans en comprendre la cause, il l'ouvre avec une émotion particulière. Elle était de Barbès, le chef aventureux mais héroïque de l'insurrection du 12 mai.

« Mon cher Godefroy,

» La Cour des pairs délibère sur mon sort, et » j'attends, d'un moment à l'autre, ma sentence » de mort; mais je ne veux pas laisser passer ces » moments suprêmes, sans m'acquitter d'un de- » voir envers vous, car, grâce au système de divi- » sion adopté par nos ennemis, peut-être, quelque- » fois, aurait-il pu entrer dans votre pensée que, » moi aussi, j'étais un de ceux qui avaient attaqué » votre courage et votre dévouement. Vous pouvez » en croire la parole d'un homme qui va mourir » pour la sainte cause dont vous êtes, comme lui, » le soldat. Jamais calomnie semblable n'a trouvé » jour dans mon esprit, et j'ai toujours professé » pour vous le plus grand respect et la plus vive » amitié. Je puis même dire que j'ai ressenti pour » votre caractère une de ces sympathies sponta- » nées qui font aimer un homme sans le connaître. » Conservez donc, je vous en prie, quelque atta- » chement pour ma mémoire.

» Bientôt, sans doute, les obstacles qui s'oppo- » sent à la marche de notre chère France vers le » but souverain assigné à sa nationalité disparaî-

» tront, et le jour de la régénération luira pour
» elle. Puissiez-vous être l'un de ceux qui dirige-
» ront ses destinées, car la cause du peuple n'a
» jamais eu de plus grave champion et de plus
» intelligent conducteur !

» Adieu, mon cher Godefroy, je vous embrasse
» du meilleur de mon âme. »

Cette lettre est vraiment digne des temps antiques. Barbès va mourir, et ce qui le préoccupe, ce n'est pas la mort, c'est uniquement la pensée de rendre à Godefroy Cavaignac une éclatante justice, et de lui donner un suprême témoignage de respect et d'amitié. Pour avoir écrit une pareille lettre en une pareille circonstance, il faut être un grand cœur; il faut être un grand cœur aussi pour l'avoir inspirée ; mais nous l'avons surtout reproduite parce qu'elle est, pour Godefroy Cavaignac, comme un jugement anticipé de l'histoire, nul n'ayant plus de compétence que Barbès en matière de patriotisme, de courage et de dévouement.

XI

L'amnistie du 8 mai 1837, rendue à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, vint rouvrir aux proscrits les portes de la France. Cavaignac hésita longtemps avant d'en profiter ; il lui répugnait de subir cette clémence royale et de quitter un pays libre pour un pays qui ne savait pas le devenir.

C'était, sans doute, un noble scrupule, et d'autres l'ont partagé depuis, mais c'était, ce nous semble, mal apprécier la situation.

Les amnisties n'obligent pas, car les gouvernements dynastiques ne se déterminent jamais que par une raison d'intérêt qui leur est propre, et, quand ils pardonnent, c'est uniquement pour se faire pardonner eux-mêmes.

D'un autre côté, l'abstention n'est pas une

arme, et comment reconquérir la liberté perdue, si les plus forts, les plus habiles et les plus influents se tiennent éloignés du champ de bataille?

Godefroy Cavaignac revint plus tard à ces sentiments, et il rentra en France à la fin de l'année 1839.

Après avoir passé quelque temps avec ses amis, et surtout avec sa mère, pour laquelle il avait une tendresse qui touchait à l'admiration, il se rendit en Afrique auprès de son frère, ancien capitaine du génie, commandant alors, à Bougie, le 2me bataillon d'infanterie légère d'Afrique, et qui devait devenir, en 1848, le chef du pouvoir exécutif.

D'autres diront ce que fut le général Eugène Cavaignac, dans l'exercice de cette magistrature la plus haute et la plus enviable de toutes; c'est uniquement de Godefroy que nous devons nous occuper aujourd'hui.

Revenu d'Afrique, il reprit sa tâche interrompue; il devint, avec Dupoty, le rédacteur infatigable du *Journal du Peuple* et de la *Réforme*, avec Flocon.

Ce fut la même énergie des premières luttes, les mêmes efforts vers le même but, la même ab-

négation, et nous pourrions en rapporter, ici, d'éclatants et de nombreux exemples ; mais nous sommes renfermés dans d'étroites limites, et ce qui précède suffit, ce nous semble, pour faire apprécier l'homme politique et le chef de parti.

Comme littérateur, Godefroy Cavaignac avait, aussi, des qualités remarquables.

Dans la *Gazette littéraire*, fondée par Sautelet, dans *Paris révolutionnaire*, dans la *Revue républicaine*, dans la *Revue indépendante*, il a laissé l'empreinte d'un talent sérieux d'écrivain.

Les *nouvelles* et les *romans* qu'il n'a pas dédaigné d'écrire, mais qu'il dédaignait, pour la plupart, de signer, sont d'une verve et d'une originalité saisissantes.

Parmi ces dernières œuvres, la plus émouvante, c'est *Une tuerie de cosaques*.

Le drame se passe en Alsace, dans la patrie de Kléber. L'armée n'a pu défendre la frontière contre l'invasion.

Un vieux capitaine de la République appelle auprès de lui ses deux enfants, Arnold et Hubert :

« L'ennemi, leur dit-il, est en France, votre père » est vieux et mutilé, vous êtes jeunes et forts ;

» embrassez-moi et allez vous battre en braves
» gens contre l'étranger. »

Hubert recula d'un pas.

« — Non, mon père, non. La France a trouvé
» que la République ne l'avait pas assez bien dé-
» fendue ; il lui a fallu un empereur, qu'elle le
» défende aujourd'hui.

» — Mon fils, reprit le capitaine, je n'aime pas
» plus l'empereur que vous ; mais entre lui et
» l'étranger il y a le pays.

» — Le pays, mon frère, ajouta Arnold, n'est-
» ce qu'un mot, et ce sol que notre père arrosa
» du même sang qui réchauffe ton cœur, n'est-ce
» qu'un peu de fange délayée par l'eau du ciel?

« — Non, frère, mais quand je ne vois partout
» que des hommes asservis, ma patrie est là où
» vivent ceux que j'aime ; je resterai près de vous,
» mon père. Quand l'étranger viendra jusqu'à
» nous, comme cela ne peut manquer à la pauvre
» Alsace, je ne serai pas le moins résolu de ses en-
» fants. Que les gens de chaque province en fassent
» autant chez eux ! »

Bientôt, en effet, l'étranger vint souiller le sol de la pauvre Alsace.

« Hubert, alors, court à la maison commune où » chacun se presse accouru au bruit du tocsin. On » était là, ne sachant que faire; tous les regards se » portèrent sur Hubert; lui sautant sur une table :

» Il y en a beaucoup ici, dit-il, que je connais, » et qui me connaissent; j'ai chassé, plus d'une fois, » le loup avec eux; j'ai souvent passé la nuit dans » leurs maisons au milieu des bois, et j'ai bercé » leurs enfants quand les femmes avaient affaire.

» Je les connais tous pour braves gens, bons » Français et bons Alsaciens.

» — C'est vrai, cria-t-on de toutes parts.

» — Eh bien! si cela est vrai, continua Hubert » en élevant la voix, que faites-vous ici? Per- » dez encore un peu de temps, et vous ne pourrez » plus les atteindre. Que ceux qui sont à cheval » courent leur couper le chemin pour donner aux » autres le temps d'arriver.

» L'impulsion était donnée : l'on s'arme à la » hâte; les femmes animent la foule, les enfants » voudraient s'y cacher pour la suivre, et, quand » on fut à la porte de la ville, on se disputait à qui » passerait le premier, comme si c'eût été pour » fuir, et non pour aller combattre.

» C'était l'hiver; la neige criait sous les pieds,
» le vent secouait les crinières, le ciel était froid,
» et plus d'un cavalier boutonnait sa veste, ou ra-
» battait son bonnet fourré. Hubert courait devant
» tête nue. »

Enfin, l'on atteignit les ennemis.

C'est une tuerie de Cosaques.

Nous arrêtons ici cette citation, mais on voit comment Cavaignac savait mêler, jusque dans ses œuvres les plus familières, des enseignements d'indépendance et de patriotisme.

XII

Maintenant, pour compléter cette notice, il nous reste à faire connaître l'homme privé.

Sa taille élevée, sa démarche ferme et résolue, sa lèvre ombragée par une épaisse moustache, tout, au premier aspect, indiquait dans Godefroy Cavaignac l'homme du commandement et des grandes luttes. Mais, quand on examinait sa mâle figure, on y découvrait bientôt le rare assemblage de la douceur et de l'énergie. On sentait que, dans sa poitrine, devait battre un cœur intrépide, mais en même temps un cœur tendre et dévoué. Godefroy Cavaignac était, en effet, le plus affectueux, le plus aimable et le meilleur des hommes.

Il avait, en outre, une qualité précieuse, il était simple et modeste; au milieu d'une assemblée

d'hommes d'élite, il était l'égal de tous, mais, ailleurs, il savait se faire l'égal du plus humble, et c'est ainsi que toutes les sympathies s'attachaient à sa personne.

Le propre des esprits les plus élevés est de réunir les dons les plus divers.

Godefroy Cavaignac était éminemment artiste : peintre, musicien, littérateur; rien n'égalait la délicatesse de son goût, la finesse de ses aperçus, la sûreté de ses jugements, mais les arts n'étaient qu'une distraction au rude labeur de sa vie.

Penseur, il avait des vues larges et profondes; homme d'État, personne, peut-être, n'avait pénétré plus avant dans l'esprit de la grande politique révolutionnaire, personne n'avait mieux étudié les problèmes sociaux dont cette politique doit être la formule et l'agent; personne, enfin, n'eût suffi mieux que lui aux nécessités d'une grande situation.

Godefroy Cavaignac est mort trop tôt pour lui-même et pour son pays.

A la Révolution de 1848, il eût été porté l'un des premiers au pouvoir, et c'est là qu'il eût donné sa véritable mesure.

Il n'entre ni dans nos intentions, ni dans les bornes de cette notice d'exposer avec détails ce qu'eût été, selon nous, sa conduite, mais nous avons cette conviction profonde qu'il eût aperçu de loin tous les dangers, et qu'il eût trouvé dans son intelligence des situations, dans sa pratique des hommes, dans son instinct révolutionnaire surtout, les moyens de faire disparaître tous les obstacles.

Malheureusement, Godefroy Cavaignac n'avait pu concourir à l'établissement de la République, et il n'a pu la sauver.

Déjà, depuis longtemps avant 1848, ses forces ne répondaient plus à son courage. De longues agitations, des luttes sans trêve, la captivité, l'exil, et surtout les malheurs publics, qu'il ressentait comme des malheurs privés, toutes ces choses avaient développé chez lui le germe de cette maladie que les natures passionnées apportent trop souvent avec elles. Peut-être aurait-il pu conjurer le mal avec une vie calme; mais, pour lui, la vie n'était rien si elle ne devait plus être utile, et il redoublait d'efforts, précisément à mesure qu'augmentait le besoin du repos.

Au commencement de l'année 1845, le mal était devenu sans remède, et rien ne put en arrêter les progrès, ni les soins et les tendresses de sa mère, ni les ressources accumulées de la science, ni le dévouement si parfait de son médecin particulier, le docteur Audiat, son ancien camarade de collége et son ami.

Godefroy Cavaignac se montra, jusqu'à la fin, ce qu'il avait toujours été, bon et affectueux pour tous ceux qui l'entouraient, ferme et résigné contre ses propres souffrances.

Le bruit de sa maladie s'était rapidement répandu, et il recevait, de toutes parts, de nombreux témoignages de sympathie. Mais ce qui, peut-être, le touchait le plus, c'étaient les ouvriers qui venaient en députation, chaque jour, de tous les points de Paris, chercher de ses nouvelles à son domicile. Souvent même, il demandait qu'on les admît auprès de lui pour leur dire une dernière parole d'affection, et leur serrer la main une dernière fois.

Cavaignac sentait bien que tout allait finir pour lui, et il ne pouvait, cependant, se détacher de cette France qu'il avait tant aimée, et pour laquelle

il avait tant souffert. Il aurait voulu ne la quitter que libre et heureuse, et il est mort, le 5 mai 1845, dans les bras de Foissy, Louis Blanc, Étienne Arago, Audiat, ses meilleurs amis, regrettant avec amertume de ne pouvoir plus la servir, mais emportant, au moins, cette consolation de ne pas croire au triomphe infini du mal.

La reconnaissance publique lui a élevé un modeste monument dans le cimetière Montmartre.

Il appartenait à Rude, le grand sculpteur qui a buriné la *Marseillaise* sur la pierre de l'Arc de Triomphe, d'exécuter le monument de Godefroy Cavaignac.

Godefroy Cavaignac est étendu sur sa tombe comme le soldat que la mort vient de frapper dans la bataille. Sa main s'appuie convulsivement sur ses armes brisées : une épée et une plume; son visage reflète encore l'agitation de la lutte, et ses yeux, tournés vers le ciel, semblent demander pour son pays, la liberté qu'il n'a pu lui donner lui-même.

C'est là que ses amis vont pleurer souvent, et que le peuple, à chaque anniversaire, va porter

pieusement une couronne. Mais c'est là que nous devrions aller, surtout pour nous inspirer de son exemple, afin de continuer et d'achever la tâche pour laquelle il a si généreusement épuisé sa vie.

La meilleure manière d'honorer la mémoire d'un grand citoyen, c'est de l'imiter.

ARMAND MARRAST

ARMAND MARRAST

I

La figure d'Armand Marrast n'a pas le même caractère que celles d'Armand Carrel et de Godefroy Cavaignac. Mais celui qui possédait un des plus beaux talents d'écrivain de son époque, et qui l'a mis tout entier au service de la cause du peuple, celui-là mérite aussi d'avoir sa place dans la mémoire de son pays.

Jean-Pierre-Armand Marrast est né à Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, le 5 juin 1801.

Son père, issu d'une des plus anciennes familles de la province de Gascogne, était avoué près le tribunal de première instance. Il n'avait, en quelque sorte, pour fortune que le fruit de son travail; mais il voulut au moins laisser à ses huit enfants une bonne et solide éducation pour héritage.

Armand Marrast fut d'abord élevé dans la maison paternelle par un homme d'un grand savoir, prêtre insermenté, l'abbé Lodes. Celui-ci, plus tard, ayant été nommé principal du collége d'Orthez, Marrast l'y suivit, et bientôt, par ses rapides progrès, il y devint l'étonnement et l'honneur de ses maîtres.

En 1818, il avait terminé de fortes et brillantes études.

Mais quelle direction allait-il suivre, et quel emploi devait-il donner aux facultés merveilleuses qu'il avait reçues de la nature? Avec ses aptitudes si variées, il aurait pu, sans doute, prétendre à tout, sûr d'agrandir encore par son intelligence la carrière qu'il aurait choisie; mais, nous l'avons déjà dit, il était sans fortune, et, malheureusement, ceux-là ne choisissent pas.

Marrast se voua donc à l'enseignement, par

cela seul qu'il pouvait trouver là, sans attendre, les moyens matériels de la vie.

D'abord répétiteur au collége d'Orthez où, la veille encore, il était élève; appelé, ensuite, à Mont-de-Marsan par un grand propriétaire, le chevalier de Villers, il fut nommé, en 1821, par le recteur de l'Académie de Pau, M. Jourdan, professeur de troisième, et, bientôt ensuite, professeur de rhétorique au collége de Saint-Sever, dans le département des Landes. La confiance qu'on avait mise en lui ne fut pas trompée, et le jeune professeur de vingt ans sut remplir avec éclat un poste qui n'est ordinairement réservé qu'aux vétérans de l'instruction publique.

Saint-Sever était le pays du général Lamarque; en 1823, il assistait à la distribution des prix, et Marrast prononçait le discours d'usage. Le général, bon juge en toutes choses, voulut complimenter l'orateur, et lui témoigna le désir de le voir souvent. C'est ainsi que s'ouvrirent entre eux des relations auxquelles Marrast attacha toujours un grand prix, et qui devinrent, plus tard, fort étroites, surtout lorsque les événements les amenèrent tous

les deux sur la scène politique, l'un comme député, l'autre comme journaliste.

Cependant, au milieu de ses succès, Marrast commençait à comprendre qu'il pouvait aspirer à des succès plus élevés.

En 1824, il se disposait à quitter, non sans regret, le modeste collége de Saint-Sever, pour venir à Paris, sur un plus grand théâtre, lorsqu'il fut signalé, par un ami commun, au directeur du collége de Pont-Levoy. Ce directeur était Germain Sarrut avec lequel nous le retrouverons plus tard, rédacteur en chef de la *Tribune*.

Germain Sarrut est connu de tous : aucun n'ignore son dévouement infatigable à la cause de la liberté, les luttes qu'il a soutenues, et les sacrifices qu'il a courageusement supportés pour elle. Mais ce que beaucoup ne savent pas, sans doute, c'est que, depuis l'empire, il a noblement repoussé les offres de toute nature qui sont venues le chercher dans sa retraite, et qu'il vit, aujourd'hui, vieux et pauvre, avant su préférer à la fortune sa propre estime et celle des autres. Il nous pardonnera si nous révélons ces détails, qu'il cache lui-même soigneusement; mais de pareils exemples

sont utiles, surtout au milieu de l'égoïsme général et de l'abaissement des caractères.

Marrast ne fit que passer, pour ainsi dire, à Pont-Levoy. Mais ses débuts, à Paris, ne furent pas ce qu'il avait espéré.

N'ayant aucun des titres officiels qui donnent droit à l'enseignement universitaire, malgré les services qu'il avait rendus et ceux qu'il pouvait rendre, sans autres ressources, d'un autre côté, que celles qu'il pouvait se créer à lui-même, le professeur de Saint-Sever dut accepter les simples fonctions de maître d'études au collége Louis-le-Grand.

Là, demeurait alors, dans les bâtiments de l'ancien collége du Plessis, un homme de bien, un philosophe illustre, M. Laromiguière. Marrast avait étudié ses ouvrages, il fut admis à lui rendre visite, et le savant, touché de sa jeunesse, des grâces de son esprit, de son instruction surtout, voulut, dès le premier jour, devenir son protecteur, il voulut même le diriger dans ses études, et, bientôt, il lui fit confier une conférence de philosophie.

Peu de temps après, en 1825, on réorganisait

l'École normale : M. Laromiguière y fit admettre son jeune ami comme surveillant de la section des lettres. Dans ces nouvelles fonctions qui lui laissaient plus de loisir, Marrast poursuivait le cours de ses travaux particuliers, et se préparait à mériter les grades universitaires. Déjà, il avait été reçu docteur ès lettres, et il allait subir les épreuves de l'agrégation de philosophie, lorsqu'une décision ministérielle vint briser, tout à coup, ses espérances.

Le 20 août 1827, un grand citoyen, un grand orateur, Manuel, mourait dans sa retraite, à la campagne. Le gouvernement de la Restauration, qui avait tremblé devant sa parole et l'avait indignement expulsé de la Chambre, trembla de nouveau devant son cercueil, et ne voulut pas permettre qu'il traversât Paris. De son côté, le peuple, qui n'oublie pas ceux qui l'ont courageusement défendu, voulut rendre à Manuel des honneurs dignes de lui.

Les journaux, alors soumis à la censure, ne purent pas annoncer le jour et l'heure du convoi. Mais des avertissements secrets avaient été partout répandus, et, le 23, à 10 heures du matin, la

foule occupait la barrière des Martyrs et les boulevards extérieurs de l'Est.

Aussitôt que parut le char funèbre, il fut salué par une immense acclamation de respect, et la jeunesse des écoles, s'en emparant, malgré la force publique, voulut elle-même le traîner jusqu'au champ du repos.

Le cortége, écrivait Marrast, en 1834, dans une étude intitulée *Funérailles révolutionnaires*, « le » cortége avait, en ce moment, un caractère parti- » culier de majesté populaire : une double file » s'était formée des deux côtés des boulevards ; le » milieu était occupé par des jeunes gens qui » maintenaient l'ordre. »

Or, parmi ces jeunes gens qui maintenaient l'ordre, on remarquait surtout un jeune homme d'une petite taille, à l'abondante et noire chevelure. Son front rayonnait d'enthousiasme, son émotion le signalait au milieu de la foule recueillie : les agents de l'autorité dénoncèrent, dans leur rapport, le jeune surveillant de la section des lettres à l'École normale, et Marrast fut révoqué de ses fonctions.

S'il avait pu suivre la voie qu'il s'était choisie

par nécessité, Marrast eût été professeur dans un collége de l'État; l'acte arbitraire dont il était victime, en le rendant à sa véritable nature, en fit un journaliste.

Mais les vrais journalistes ne s'improvisent pas. D'un autre côté, ramené violemment à son point de départ, Marrast avait à se préoccuper, encore une fois, des nécessités quotidiennes de la vie.

Une circonstance inattendue vint heureusement le soustraire à ces tristes préoccupations de chaque jour, et lui fournir, en même temps, les moyens de se préparer à ce rude et noble métier qui devait, plus tard, illustrer son nom.

Un opulent banquier, M. Aguado, lui confia l'éducation de son fils aîné.

Dans cette nouvelle position, au milieu d'une vie large et facile, en même temps qu'il instruisait avec dévouement son jeune élève, Marrast travaillait avec ardeur à sa propre instruction pour l'avenir. Il eut bientôt recueilli ces provisions de savoir en toutes choses que doit posséder le journaliste, car la *presse* est aussi un enseignement, et, pour enseigner, l'esprit ne suffit pas.

Après deux années d'utiles études, il ne lui

manquait plus que la connaissance pratique des hommes, laquelle est également nécessaire pour apprécier le mouvement et la situation politique du pays.

Marrast, en 1829, se résigna donc à quitter la famille de M. Aguado, y laissant et emportant les meilleurs souvenirs.

Le général Lamarque le mit en contact avec les députés les plus considérables de l'opposition, il rechercha lui-même les jeunes hommes les plus influents parmi la jeunesse, fréquenta les salons, interrogea les ateliers, et dans cet ensemble d'éléments divers, il ne tarda pas à connaître le véritable état des esprits.

La France avait toujours pour les Bourbons la même répugnance qui les avait accueillis en 1814 et 1815. Les sociétés secrètes ne fonctionnaient plus, mais elles avaient répandu sur tous les points du territoire des germes que le temps avait partout fécondés ; on ne conspirait plus, on était prêt, et la nation n'attendait qu'une occasion favorable pour s'affranchir.

En attendant comme tous les autres, Marrast complétait ses études politiques ; en même temps,

il donnait quelques leçons, fournissait des articles à la *Gazette littéraire* fondée par Sautelet, collaborait au *Journal de la société grammaticale*, et faisait un cours d'histoire à l'École du commerce dans le passage Saulnier.

L'Athénée, cette belle institution d'enseignement gratuit fondée par les savants les plus illustres en 1792, n'avait pas encore disparu. Marrast y faisait, aussi, des conférences de philosophie que suivaient avec assiduité M. Laffitte, le général Lafayette, le général Lamarque, des savants, des hommes de lettres, les dames elles-mêmes, tant il savait répandre de charme et d'intérêt sur le sujet le plus sérieux et le plus austère.

C'est là que la notoriété commença pour lui.

Mais ce qui le signala surtout à l'attention publique, c'est la réfutation qu'il fit, alors, du cours de M. Cousin, et la rapidité prodigieuse avec laquelle cette réfutation était faite, quoique toujours solide par le raisonnement, et brillante par l'expression. Marrast assistait, à la Sorbonne, à chaque leçon du maître, et, le même jour, presqu'à la même heure, était imprimée et publiée la réfutation du critique.

Cependant, le conflit entre la nation et la monarchie était chaque jour plus imminent. Le pouvoir devenait provocateur, la presse plus audacieuse, et, au mois de juin 1829, deux vieux et fidèles patriotes, hommes de talent et de courage, MM. Auguste et Victorin Fabre, fondaient la *Tribune des départements* pour venir prendre part à la lutte.

C'est dans cette feuille républicaine qu'Armand Marrast débuta comme journaliste.

Mais, si la victoire de juillet 1830 fut brillante et rapide, elle n'eut pas les résultats que devaient en attendre les vrais amis de la liberté. Le trône brisé de Charles X fut relevé par Louis-Philippe, comme si le même principe ne devait pas toujours amener les mêmes conséquences.

Une ère nouvelle de surveillance et de combat allait donc recommencer pour la presse.

La *Tribune des départements* continua vaillamment sa tâche. L'un des fondateurs, M. Victorin Fabre, y épuisa sa vie, et son frère, demeuré seul, crut devoir, bientôt après, céder la place à de plus forts et de plus jeunes.

C'est alors que Germain Sarrut et Marrast devinrent propriétaires et rédacteurs en chef du

journal qui devait avoir, par la suite, un si grand retentissement sous le nom de la *Tribune*. A eux vinrent se joindre de jeunes hommes dont les études viriles avaient formé les opinions ; Godefroy Cavaignac leur apporta l'appui de son talent et l'autorité de son caractère. Nous voudrions pouvoir citer ici tous ces vaillants collaborateurs avec les éloges que tous ont mérités. Mais qu'il nous soit permis de rappeler, au moins, celui que nous avons le mieux connu, le plus laborieux, le plus modeste en même temps, quoique le plus digne, peut-être, Narcisse Boussy, qui vient de mourir dans le département des Deux-Sèvres, en emportant l'estime de tous et la conscience de n'avoir jamais fait que le bien.

II

Rédacteur en chef de la *Tribune*, Marrast se trouvait donc enfin dans cette situation pour laquelle sa nature semblait avoir été faite.

Esprit fin et pénétrant, doué d'une rare puissance d'à-propos et d'une vaste mémoire, possédant des connaissances étendues, et, pouvant, au besoin, s'approprier celles des autres par une faculté merveilleuse d'assimilation, écrivant et pensant avec une égale rapidité; redoutable par le raisonnement, plus redoutable encore peut-être par la raillerie, enfin, donnant à son expression la chaleur et l'éclat d'une imagination méridionale, Marrast portait, en effet, en lui toutes les qualités qui font le journaliste.

Son premier article qui fit sensation exposait

la situation de la France après 1830, et indiquait l'attitude que le parti républicain devait prendre. Nous croyons devoir le reproduire, au moins en partie, non-seulement parce qu'il est remarquable sous tous les rapports, mais parce qu'il semble écrit pour tous les temps.

« Pour les hommes à vue courte, la révolution de » 1830 n'eut d'autre cause que les quinze années » d'oppression qui la précédèrent. Pour ceux qui » savent enchaîner les événements de l'histoire, la » révolution de 1830 est fille de la révolution » de 89.

» La gloire de nos pères fut de verser leur sang » pour faire connaître et respecter des autres peu- » ples le dogme de la souveraineté populaire, la » nôtre sera de leur apprendre comment on mar- » che avec sagesse mais avec fermeté à la réalisa- » tion de toutes les conséquences qu'il doit ame- » ner tôt ou tard.

» Mais l'œuvre qui doit développer, étendre, » affermir les intérêts du peuple sera longue et » difficile.

» Croyez-vous que trois jours aient pu guérir » les plaies sociales qui fatiguent la France?

» Croyez-vous qu'en trois jours on épure les
» mœurs, on ramène à la dignité de la cons-
» cience, à la haute estime du travail trois géné-
» rations, témoins de tant d'intrigues, victimes
» aussi de tant de malheurs?

» Que nous reste-t-il donc à faire à nous qui sou-
» haitons pour notre pays et pour l'Europe en-
» suite, ce que nos pères ont voulu, ce que Napo-
» léon lui-même a prédit?

» Il nous reste à voir s'user devant nous tous
» ces prétendants qui se feront populaires d'abord,
» et qui, entraînés par une force logique, s'aper-
» çoivent bientôt que leurs intérêts ne sont pas
» les nôtres, qui commencent alors par la crainte,
» qui essayent ensuite de la corruption, et qui fi-
» nissent par la violence.

» Patience, le temps les pousse.

» Maintenant, que des partis se choquent en-
» core; que des prétentions diverses se heurtent,
» on sait avec qui nous serons, avec le peuple,
» toujours avec le peuple.

» Ce sont là nos principes, et nous n'avons pas
» peur qu'ils périssent. Tôt ou tard, la France fati-
» guée de déceptions viendra leur demander son

» repos et sa gloire. Jusque-là qu'avons-nous à
» faire? *Attendre et nous préparer.* »

Se préparer... c'était, pour Marrast, instruire le peuple, car lorsqu'un peuple connaît ses droits, il est bien près de les reconquérir. C'était aussi dénoncer les abus qui sont inséparables de toute monarchie, car les monarchies périssent autant par leur immoralité que par leurs violences.

C'est ainsi que, au mois de juillet 1831, lorsque le gouvernement passait des marchés pour l'armement général des gardes nationales, Marrast n'hésita pas à dénoncer les ministres comme prévaricateurs des deniers de l'État.

« N'est-il pas vrai, disait-il que, pour les mar-
» chés de draps et de fusils, M. le maréchal Soult
» et M. Casimir Périer ont reçu, chacun, un pot-
» de-vin qui serait de plus d'un million?

» Ce marché de fusils, surtout, est vraiment
» curieux à rappeler. On achète en Angleterre
» deux cent mille fusils au prix moyen de 37 fr.,
» tandis qu'on peut les obtenir à 28 francs
» en France, et c'est lorsque les ouvriers sont sans
» ouvrage? »

En même temps, Marrast signait cette accusa-

tion pour ne pas en laisser à d'autres la responsabilité, quoique la signature ne fût pas alors obligatoire.

L'opinion publique s'émut, les ministres poursuivirent en diffamation le courageux écrivain, et, malgré l'énergique et belle défense de Michel de Bourges, ce tribun du barreau, Marrast fut condamné à six mois d'emprisonnement.

Lorsqu'il sortit de prison, au mois de juin 1832, mourait, presqu'à la même heure, le général Lamarque, après avoir signé le compte rendu de l'opposition de ces tristes mots : *Lamarque mourant.*

Jamais convoi n'eut un semblable caractère.

La jeunesse du commerce et les écoles marchaient en tête, avec leurs signes de ralliement, puis les corporations d'ouvriers avec leurs bannières, une foule immense, et les exilés de tous les pays; venaient ensuite trente mille gardes nationaux, et cette belle artillerie, bataillon sacré des idées républicaines, tous ayant le crêpe au bras et l'arme au côté. Une sourde et vague agitation animait le cortége qui, tantôt s'avançait lentement dans un morne silence, et, tantôt, frémissant, pré-

cipitait le pas, comme s'il marchait à la bataille.

Les derniers adieux, en effet, n'étaient pas encore adressés à l'illustre mort, que déjà la bataille commençait. Elle dura deux jours, le 5 et le 6 juin, avec des prodiges de bravoure, et les héroïques prisonniers du cloître Saint-Méry, les seuls qui restaient peut-être, furent traduits devant la cour d'assises, le 23 octobre 1832.

C'est alors que Marrast écrivit cette belle page.

« Ils ne seront pas jugés ! ils ne peuvent pas » l'être ! car ce n'est pas de la cour d'assises qu'ils » sont justiciables. Ils le sont de l'histoire et de » l'avenir.

» Dans le présent, cherchez des juges, c'est-à- » dire des hommes entièrement exempts, vis-à-vis » d'eux, de préjugés, de passions, d'intérêts publics » ou privés, des hommes qui ne respirent pas l'at- » mosphère brûlante qui nous dévore, qui ne soient » pas imprégnés, plus ou moins, de ces affections » que fait naître la défaite ou qu'engendre la vic- » toire ;

» Cherchez des hommes qui ne soient amis ni du » pouvoir ni du peuple, d'intelligence assez haute

» pour qu'ils comprennent le dévouement, le culte,
» la foi ;

» Cherchez ceux qui auront assez d'indépendance
» et de raison pour se dire, en face de ces accusés :
« Ils sont là, vaincus, mais, vainqueurs, où se-
» raient-ils ? »

« Est-ce donc la force qui décide seule, en ce
» monde, du crime ou de la vertu ?

» Si c'est la force, levez le glaive et frappez,
» mais ne parlez pas de justice. »

Les vaincus de juin furent frappés, en effet, mais ces défaites n'abattent pas, car il est dans notre nature que nous nous attachions davantage à la cause pour laquelle nous avons souffert.

La lutte continua donc aussi vive, aussi passionnée, plus redoutable encore, peut-être, mais avec de nouvelles armes, la propagande et les associations. De son côté, le gouvernement accumula de nouveaux moyens de résistance, et c'est alors qu'il conçut le projet de fortifier Paris.

Deux systèmes de fortifications étaient en présence : l'un qui protégeait efficacement la capitale contre les attaques de l'étranger ; l'autre qui

semblait imaginé pour la comprimer, au besoin, plutôt que pour la défendre.

Ce dernier système était celui du gouvernement.

La *Tribune* signala hautement le danger ; l'opinion publique s'émut, et la Chambre crut devoir intervenir pour déclarer que, dans aucun cas, Paris ne serait fortifié qu'après l'autorisation de la Chambre, et qu'il fallait, au moins, attendre avant de s'émouvoir.

Marrast ne vit là qu'une manœuvre : il démontra que les députés n'étaient pas les surveillants, mais les complices du pouvoir, qu'on ne pouvait prendre au sérieux leurs promesses d'indépendance, et parodiant un mot resté célèbre, il terminait en s'écriant : « Ah ! le bon billet de la » Châtre que nous donne là cette Chambre prosti- » tuée. »

La Chambre, sur la dénonciation d'un de ses membres, M. Viennet, traduisit le gérant de la *Tribune* à sa barre, le 27 avril 1833.

Un autre article, ayant pour objet la question même des fortifications, était en même temps incriminé. Germain Sarrut était en prison, Gode-

froy Cavaignac et Marrast furent chargés de la défense.

Pour Marrast la tâche était particulièrement difficile.

Mais, dans aucune circonstance, peut-être, il ne fit preuve de plus de finesse et d'habileté; jamais défense ne fut, en même temps, plus ferme et plus énergique.

« Messieurs, dit-il, obligé d'aborder la ques-
» tion précise du procès dans ce qu'elle a de plus
» irritant, je ne puis me dissimuler tout ce qu'il y
» a de vulnérable dans ma position comme dans
» la vôtre.

» Nous ne sommes pas ici pour vous blesser
» comme juges, mais nous n'y sommes pas, non
» plus, pour faire fléchir notre caractère, et pour
» éluder hypocritement l'accusation portée contre
» nous.

» Cette accusation, nous l'acceptons, au con-
» traire, telle qu'elle s'est posée par la majorité de
» cette Chambre. Vous êtes, à ses yeux, le parti
» de l'ordre et de la conservation ; nous sommes,
» nous, les hommes du renversement et de l'anar-
» chie.

» Oui, sans doute, il y a deux systèmes, non » pas nuancés, mais profondément constrastant, » non pas divisés, mais hostiles, deux systèmes » qui se retrouvent partout, luttant sans cesse » comme le bien et le mal; en économie politique, » le travail et l'oisiveté; en morale, l'égoïsme et » le dévouement; en politique, l'arbitraire et la » liberté, ou, pour prendre des termes qui sont à » la fois principe et histoire, la révolution et la » contre-révolution, la république et la monar- » chie.

» Nous défendons l'une, nous attaquons l'autre, » et le vrai juge en cette cause, ce n'est pas vous, » c'est le pays.

» Le pays, messieurs, entendez bien! Non pas » cette population électorale restreinte qui vous » a donné mandat, mais, le pays, la masse entière » des habitants, riches, pauvres, industriels, pro- » priétaires, prolétaires; la réunion de tous ces » intérêts comptés et respectés, non pas au gré » d'une importance dont soi-même on est juge, » mais suivant le nombre, la justice et l'égalité.

» Il n'est donné qu'à un gouvernement popu- » laire de faire rayonner à son large foyer toutes

» ces forces sociales, et vous êtes associés à un
» gouvernement qui fait profession d'impopularité.
» Il faut donc chercher en dehors du peuple les
» conditions de son existence, et, en dehors de
» cette puissante réalité, qu'y a-t-il? La fiction,
» le mensonge, la ruse... une autre chose, aussi,
» qu'il faut appeler par son nom, et qui résume
» tout, la corruption. Et ce système de corruption
» est-il nouveau? comment le serait-il puisque la
» monarchie le rend nécessaire? »

Ici, Marrast rappelle à grands traits l'histoire des parlements sous la Restauration, les lois de proscription et les massacres du midi publiquement excusés, les cours prévôtales et les sentences de mort envoyées par le télégraphe; les emprunts succédant aux emprunts, les traitements des fonctionnaires, les fonds secrets et les impôts incessamment accrus; il montre les députés s'associant par intérêt à toutes les exigences du pouvoir, s'enrichissant, ceux-ci par le budget, ceux-là par le milliard des émigrés, les autres par les lois de monopole, et dans cette longue traînée parlementaire, arrosée du sang et des sueurs du peuple, s'il trouve quelque intervalle pour la vio-

lence, il n'en trouve aucun pour la corruption.

Puis, arrivant au gouvernement de Juillet, rien n'est changé, ni les systèmes ni les doctrines, et, si les doctrines et les systèmes sont restés les mêmes, ils ont dû nécessairement procéder par les mêmes moyens et produire les mêmes résultats.

. . . . . .

. . . . . .

Mais c'est à Marrast qu'il faut laisser la parole.

« De la Restauration à la Révolution de Juillet, » nous aurions voulu qu'il y eût un monde : vous » n'avez voulu y voir que trois jours, une résis- » tance heureuse, une victoire, et, pour tout finir, » une couronne.

» Si donc, entre ce qui était et ce qui est, il n'y » a pas solution de continuité, ce n'est pas à nous » qu'on le reprochera.

» Qu'y a-t-il, en effet, de changé? Les systèmes, » les doctrines? Mais n'est-ce pas à cette tribune » qu'on est venu proclamer que le meilleur titre » du prince à l'élection était sa parenté avec le » prince déchu? Et ne sommes-nous pas cités à » votre barre pour avoir répondu à la provocation » d'un député qui, dans un discours écrit, est venu

» vanter publiquement les bienfaits de la clef d'or,
» les charmes des fonds secrets, et la cupidité
» comme moyen de gouvernement?

» Vous le savez, Messieurs, on ne se conduit
» qu'en conséquence de ce qu'on croit, et si, en
» examinant de près, on trouve souvent l'intérêt
» des votants en opposition avec l'intérêt général,
» quelle conclusion en tirer? Que les votants sacri-
» fient leur intérêt propre? C'est là de la vertu, et
» il serait consolant d'y croire. Mais on est libre
» en cette matière, et le mal peut se supposer
» plus que le bien, quand le mal est précisément
» dans le résultat.

» Ainsi, il est bien évident que la masse des
» consommateurs gagnerait à ce que le pain fût
» moins cher, mais il est évident aussi que les
» grands propriétaires seraient obligés de subir
» une diminution dans le prix de leurs fermages,
» et les grands propriétaires sont ici en majorité.

» Il est bien évident que vous jetteriez une
» source d'aisance au milieu du peuple, si vous
» favorisiez l'innombrable quantité d'objets qui
» se fabriquent avec les cotons, mais il est évident
» aussi que vous porteriez préjudice à des manu-

» factures qui ont l'honneur d'être fort bien repré-
» sentées dans cette chambre.

» Enfin, il est évident que vous soulageriez le
» budget en diminuant le traitement des fonctions
» publiques en général, mais alors vous frappez
» les cent vingt-deux fonctionnaires de cette cham-
» bre, qui suivent avec dévouement la trace
» ministérielle.

» Or, ces faits patents conduisent la logique à
» une opération bien simple : supprimez de la
» majorité les cent vingt-deux fonctionnaires exclus
» par le ministère du domaine de la liberté ; sup-
» primez ensuite tous ceux qui ont un intérêt
» immédiat à ce que le pouvoir ne réforme pas,
» mais conserve, et comptez ce qui reste de
» consciences complétement indépendantes.

» Et cette décomposition que nous faisons ici
» d'une manière générale, chaque arrondissement
» électoral la fait pour chacun de vous avec une
» bien autre portée.

» C'est là que les esprits soupçonneux s'en-
» quièrent de ce que tel ou tel membre de la majo-
» rité a pu faire dans l'heureuse voie où son intérêt
» s'est trouvé d'accord avec sa conscience.

» C'est là que l'incorruptibilité du député souffre
» des atteintes de la très-grande avidité de sa
» famille, et sa famille, Messieurs, est quelquefois
» si nombreuse, qu'autant vaudrait une tribu.

» Eh bien! tout se place; l'élasticité du budget
» se prête à tout, comment le ministère serait-il
» assez ingrat pour refuser à ceux qui le secondent?
» Comment faites-vous, demandait un ami à un
» député de la majorité de 1828, pour disposer de
» tant de faveurs? — C'est tout simple, je demande
» et j'accorde.

» Ainsi, Messieurs, naturellement, des deux
» côtés, et par des concessions mutuelles, on
» descend sur la douce pente des intérêts person-
» nels, et l'on se rencontre sans se heurter jamais.

» Aussi, l'on ne s'étonne plus de tout ce qui a
» été obtenu par le ministère à l'aide de la majo-
» rité. Il avait été condamné par la cour suprême
» et vous l'avez absous. Des illégalités nombreuses
» ont été signalées à cette tribune : visites domi-
» ciliaires, violences nocturnes de la police, mar-
» chés sans concurrence, lois municipales suspen-
» dues sans nécessité, vous avez tout permis, tout
» excusé.

» Et vous voulez que la *Presse* reste calme et
» qu'elle ne répande pas ses plus amères pensées!
» Malheur à l'écrivain qui soupçonne la corruption
» dans une chambre, et qui ne la dénonce pas
» avec indignation!

» On nous a beaucoup accusés, nous, d'avoir des
» principes subversifs : subversifs de quoi? de
» ces choses, par exemple, que la France dé-
» teste? Oui, sans doute, et c'est notre hon-
» neur.

» Nous voulons faire, nous, ce que d'autres
» avaient promis ; nous voulons donner à l'avenir
» toutes les garanties de la justice dans les insti-
» tutions, et laisser au passé ses doctrines, sa cor-
» ruption, ses actes, ses hommes.

» Les hommes aussi, messieurs! car les hom-
» mes contiennent les choses, et plût à Dieu qu'il
» ne restât personne ici de la majorité de 1824,
» personne de la majorité qui a décidé le double
» vote, personne parmi les acteurs ou les com-
» plices de ces systèmes dont nous avons signalé
» déjà les fatales conséquences.

» Avocat du maréchal Ney, dites-nous si, en je-
» tant les yeux sur ceux qui sont à votre niveau

» dans l'État, vous n'êtes pas obligé de refouler
» vos souvenirs?

» Mais finissons, car j'ai hâte.

» Aussi bien, si la fatigue vous a pris, un autre
» sentiment pourrait me dominer malgré moi-
» même.

» Un mot seulement encore.

» Si le procès que vous allez juger est une
» guerre contre la *Tribune seule*, elle est puérile;
» si c'est une guerre contre la *Presse*, vous y pé-
» rirez. »

Le gérant de la *Tribune* fut condamné, mais la chambre des députés resta meurtrie.

III

Nous pourrions rappeler encore d'autres circonstances dans lesquelles Marrast fit preuve, au même degré, de talent et de courage, mais ce qui précède suffit, ce nous semble.

Nous devons, cependant, signaler un remarquable travail, dans lequel il exposait, le 31 janvier 1833, les doctrines républicaines de la *Tribune.*

Après avoir démontré, par la succession des temps, que les peuples accroissent, incessamment et dans le même rapport, leurs besoins matériels et leurs besoins moraux, que les gouvernements immobiles sont un obstacle à la satisfaction de ces besoins, Marrast considérait la République

comme le seul gouvernement docile au progrès, comme le seul, en outre, qui pût mettre un terme aux révolutions, car les révolutions ne sont autre chose que l'explosion et la victoire d'un progrès accompli.

Dans son programme :

Le peuple était souverain.

Cette souveraineté s'exerçait au moyen d'une représentation, élue par le suffrage universel.

A cette représentation appartenait le pouvoir législatif, qui devait être unique, la nation étant une.

Le pouvoir exécutif, qui n'a pour fonction que de faire exécuter la loi, était subordonné, temporaire et responsable, il était renouvelé par l'élection.

Le pouvoir judiciaire cessait d'être inamovible, car l'inamovibilité, comme l'hérédité des pouvoirs, est incompatible avec la souveraineté du peuple qui ne s'aliène pas.

L'organisation des forces militaires devait être établie sur de nouvelles bases, les armées permanentes n'étant que des causes de guerre ou des moyens d'asservissement.

Dans l'ordre économique, la Société n'existant que par le travail, tout ce qui le féconde devait être encouragé, tout ce qui l'entrave devait disparaître.

Ainsi, l'impôt qui frappe, aujourd'hui, sous tant de formes, les objets de première nécessité, c'est-à-dire la masse qui travaille, devait être remplacé par un impôt unique et progressif n'atteignant que ceux qui possèdent.

Le crédit, qui n'existe que pour quelques-uns, devait être ouvert à tous ceux qui peuvent en répondre par leur travail et leur moralité.

L'association, en augmentant les forces, venait augmenter les produits et la richesse publique.

De là, pour l'État, le devoir de favoriser toutes les entreprises qui fondent les moyens de communications et de transport, de supprimer progressivement les prohibitions, de réformer d'abord et d'abolir plus tard le système des douanes, d'encourager les constructions maritimes, et, suivant l'expression pittoresque de Marrast, de jeter, pour ainsi dire, un pont sur toutes les industries du globe, afin qu'elles puissent plus facilement échanger leurs produits.

Quant à la propriété, ce problème de tous le plus redoutable, elle était un droit sacré à l'égal de tous les autres, car il naît, comme tous les autres, de nos facultés et de nos besoins. Mais, de même que la liberté ne doit pas dégénérer en licence, de même la loi pouvait intervenir dans la propriété, pour en empêcher le monopole et l'abus qui offensent la raison, la justice et l'humanité.

L'éducation étant gratuite, elle était, en outre, obligatoire, afin que chacun, dans sa mesure, pût ajouter aux ressources communes.

Enfin, les arts, qui sont aussi des besoins et des organes de la civilisation, devaient être autre chose que la distraction et l'ornement de la vie.

« Nous leur demanderons, disait Marrast, de » fortifier la société en célébrant la moralité pu- » blique, d'exalter les nobles passions, de souffler » la vie sur tous les germes de grandeur et de » générosité, de ne pas souffrir qu'un seul de ces » mobiles qui excitent le patriotisme et l'énergie » nationale soit flétri par le ridicule ou le dédain. » Nous encouragerons l'artiste qui plaidera la

» grande cause du travail, du dévouement et de la
» liberté. »

Après la publication de ce programme républicain, Marrast continua vaillamment, dans la *Tribune*, sa lutte de chaque jour, jusqu'aux événements du mois d'avril 1834.

A cette époque, les associations, la société des Droits de l'homme, surtout, avaient pris un développement considérable. Le pouvoir, impuissant à les combattre par la discussion, se préparait à les anéantir par la force. C'était un devoir de solidarité pour la presse de leur prêter son appui, car c'est par la presse et par l'association que les idées se propagent, que l'esprit public se forme et s'épure.

Ce périlleux devoir, le rédacteur en chef de la *Tribune* sut noblement l'accomplir.

Nous avons déjà retracé, dans la biographie de Godefroy Cavaignac, les tristes et sanglantes journées du mois d'avril 1834. Nous avons également reproduit le procès qui les suivit devant la Chambre des pairs, et qui restera comme un monument de violence et d'illégalités.

Nous nous bornerons à dire, aujourd'hui, que Marrast fut enveloppé dans la poursuite comme

complice d'attentat ayant pour but le renversement du gouvernement.

Interrogé par le président, il ne voulut même pas répondre et resta muet, à sa place, ne reconnaissant pas à ses juges le droit de le juger.

Il signa la protestation des accusés contre le refus de la cour d'admettre leurs défenseurs et déclarant, la défense n'étant pas libre, qu'ils ne participeraient plus aux débats par leur présence, si ce n'est contraints par la force.

Le 29 janvier 1836, il fut condamné à la peine de la déportation.

Mais, déjà, depuis le 12 juillet 1835, les accusés de la catégorie de Paris avaient pu s'évader de leur prison, et Marrast était à l'abri en Angleterre.

Là, il devint le correspondant politique du *National*, et chacun peut se rappeler, encore aujourd'hui, combien cette correspondance avait d'intérêt par la nature des informations, la finesse des aperçus, la sûreté des jugements, combien elle avait aussi de charme par la forme et par l'expression.

Nous voudrions pouvoir en citer, ici, quelques fragments, mais cela nous éloignerait de notre

but, et nous avons hâte de retrouver Marrast, en France, après son exil.

Le 27 juin 1839, à l'occasion du mariage du duc de Nemours, une ordonnance royale avait amnistié les condamnés politiques. Marrast en profita sans hésitation.

Pendant son absence, un immense vide s'était fait dans la presse républicaine : Armand Carrel était mort.

La succession de ce grand citoyen fut ambitionnée par divers compétiteurs, entre autres par Arnold Scheffer, ancien rédacteur du *National*, et par M. Anselme Petetin, rédacteur en chef du *Précurseur de Lyon*.

Mais on savait que des actions en assez grand nombre avaient, tout à coup, changé de mains, et, pour avoir la certitude que le drapeau ne serait pas déserté, l'on écarta les diverses combinaisons qui se présentaient, et Charles Thomas fut nommé directeur. Peut-être n'avons-nous pas été, nous-même, complétement étranger à ce résultat.

C'est dans ces conditions, peu de temps après sa rentrée en France, qu'Armand Marrast devint rédacteur en chef du *National*, conjointement avec

Jules Bastide, pour lequel ce n'était qu'un acte de dévouement, comme sa vie, du reste, en est pleine.

Il était glorieux de succéder à Carrel ; mais c'était, en même temps, une lourde et périlleuse tâche.

Nous allons voir comment Armand Marrast a su la remplir.

IV

La direction politique du *National* appartenant à Charles Thomas, comme nous l'avons déjà dit, Marrast n'avait pas de programme à faire, et c'est à ses coups seulement qu'on put bientôt le reconnaître.

Un de ses premiers articles fut inspiré par le refus du vénérable Dupont, de l'Eure, d'accepter un siége à la cour de cassation. Dupont, de l'Eure, avait été ministre de la justice après la révolution de 1830, lorsque son nom, comme ceux de Lafayette et de Laffitte, pouvait être une sauvegarde pour la nouvelle royauté; mais bientôt on sut leur faire comprendre qu'ils n'étaient plus nécessaires, et tous les trois se retirèrent avec dignité.

C'était donc faire une offense à Dupont, de l'Eure, que lui proposer une fonction dans le gouvernement, quelque honorable qu'elle pût être, lorsque le gouvernement n'avait rien fait qui pût reconquérir sa confiance et son estime.

Ce sentiment, Marrast le traduisit en ces termes :

« La plupart des journaux reviennent encore » aujourd'hui sur la noble détermination de » M. Dupont, de l'Eure, qui a refusé la place » qu'on lui offrait à la cour de cassation. Dans tous » les temps, un acte d'abnégation et de cons- » cience, un sacrifice personnel à de hautes raisons » de moralité, méritent l'estime et commandent le » respect. Dans les circonstances où nous nous » trouvons, ce refus a toute l'importance d'un » événement politique.

» M. Dupont, de l'Eure, après avoir rempli avec » une dignité si pure les hautes fonctions de mi- » nistre de la justice, avait sa place marquée à la » cour suprême, et l'autorité d'un nom irrépro- » chable eût relevé cette institution, fille des » grandes idées de 89.

» Mais il y a dans l'instinct d'un homme de » bien une lumière qui l'avertit de la portée de » son exemple.

» Dans ce monde parlementaire où l'affaissement de toutes les croyances et l'incertitude de » tous les principes ont jeté, tout à la fois, le désordre et l'impuissance, M. Dupont, de l'Eure, a » voulu rester fidèle à sa vie passée et protester » ainsi contre une démoralisation envahissante.

» M. Dupont, de l'Eure, a fait un acte digne de » lui-même. »

Peu de temps après, le 12 mai 1840, le ministre de l'intérieur, M. de Rémusat, présentait à la Chambre des députés un projet de loi ayant pour objet d'aller recueillir et de ramener en France les restes de Napoléon.

Marrast, à cette occasion, exprima les sentiments de la France libérale et démocratique, comme il les avait déjà exprimés quelques années auparavant, lorsque le gouvernement de Juillet avait cru devoir rétablir sur la colonne la statue de l'empereur.

« Est-ce qu'il n'était pas plus éloquent mille » fois, ce bronze de l'ennemi, quand il vous par-

» lait des efforts, des sacrifices et de l'héroïsme
» de toute une armée?

» Il faudra donc que le despotisme se survive
» jusque dans les monuments !

» Et sommes-nous à tel point déchus que nous
» ne sachions pas comprendre qu'il n'y a de vraie
» grandeur que celle qui profite à l'humanité? »

V

L'affaire Pritchard, aujourd'hui complétement oubliée, est une de celles qui ont le plus agité les esprits et passionné l'opposition sous le règne de Louis-Philippe. C'est aussi l'une de celles où Marrast montra avec le plus d'éclat son talent d'écrivain et sa verve de polémiste.

Une convention intervenue entre la reine Pomaré et le gouvernement français, conférait à la France le protectorat des îles de la Société. Cependant, au mépris de cette convention, et excitée par des missionnaires anglais, la reine affectait de se placer sous la protection et sous les couleurs de l'Angleterre. Le drapeau tricolore avait partout disparu. L'amiral Dupetit-Thouars, commandant

dans les mers du Sud, jugea qu'il manquerait à tous ses devoirs envers son gouvernement et son pays, s'il laissait impunie cette violation, et il prit possession de Taïti au nom de la France.

Mais, sous la pression de l'Angleterre, cet acte de vigueur et de dignité nationale fut désavoué par le gouvernement de Louis-Philippe.

Ce fut, de toute part, une énergique protestation.

La Presse ouvrit une souscription pour offrir à l'amiral Dupetit-Thouars une épée d'honneur, et *le National* exprima le sentiment public avec une éloquente indignation.

Après avoir exposé les faits, Marrast n'hésitait pas à dire que « dans aucune circonstance peut-» être, depuis quatorze ans, le système de la paix » à tout prix ne s'était montré ni aussi aveugle ni » aussi insolent dans son dédain pour la dignité de » notre pays. »

Agrandissant ensuite le débat, il accusait le gouvernement de ne comprendre ni le caractère, ni la politique de la France.

« Est-ce, disait-il, une chose si nouvelle que la » politique extérieure de la France? Est-ce qu'elle

» n'a pas ses traditions dans les grandes années
» qui ont fermé le dernier siècle? Dans les temps
» les plus reculés, n'est-ce pas la gloire de notre
» pays de s'être tenu indépendant des grandes
» puissances, et d'avoir entraîné dans son acti-
» vité toutes les puissances secondaires? La géné-
» rosité de notre nation a fait sa force à toutes les
» époques de sa vie. Cette générosité fut un ins-
» tinct, — elle peut être un calcul. En protégeant
» les petits États de l'Allemagne, Richelieu pa-
» raissait au peuple comme un bienfaiteur qui
» défend le faible, — il servait en même temps la
» plus haute politique.

» Chaque nation a ses moyens appropriés au
» but qu'elle poursuit : la Russie veut embrasser
» l'Orient par la conquête; l'Autriche se conden-
» ser par une action patiente, la Prusse s'étendre
» et se centraliser par une action sans repos,
» l'Angleterre envahir le monde par son com-
» merce.

» Et nous, peuple grand par ses idées et par
» son audace, nous les fils de ces guerriers aven-
» tureux qui s'en allaient en Belgique, soutenir
» Liége, Gand ou Bruges luttant pour leur liberté,

» qui quittaient leurs foyers et leurs familles pour
» aller porter une idée en Espagne ou en Italie ;
» nous, enfin, qui avons ébranlé le monde il y a
» cinquante ans, qui avons créé, pour les sociétés
» modernes, une ère nouvelle, non-seulement par
» les armes, mais par la proclamation de nouveaux
» principes, on veut faire de nous, aujourd'hui,
» un peuple de castors, sans vie, sans mouve-
» ment, sans expansion !

» Voilà où l'on descend quand on méconnaît le
» caractère de la France, voilà comment on tombe
» quand on a peur. »

Mais, dans cette malheureuse affaire de Taïti, le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars ne devait pas être notre seule humiliation.

La reine avait été surtout excitée par un sieur Pritchard, un de ces missionnaires semi-religieux, semi-diplomates, qui vont, sur tous les points du globe, ouvrir les voies au commerce de l'Angleterre.

Pritchard ayant été expulsé comme il devait l'être, le gouvernement ne craignit pas de demander pour lui une indemnité à la Chambre, et la Chambre de la consentir.

C'est alors que Marrast publia dans *le National* une série de portraits des députés qui avaient voté l'indemnité. Cette galerie des *Pritchardistes* eut un succès que n'ont certainement pas oublié ceux qui, alors, amis ou adversaires du gouvernement, étaient engagés dans la lutte.

VI

Comme homme privé, Marrast avait toutes les qualités qui séduisent.

Dans un salon, il savait causer comme bien peu le savent; dans les réunions intimes, lorsqu'il pouvait s'abandonner à lui-même, il était vraiment extraordinaire par le mouvement et l'imprévu de ses idées, l'expression et le jeu de sa physionomie, le charme et l'entraînement de sa parole. Il était impossible alors de ne pas le suivre et de ne pas s'émouvoir avec lui. Combien de fois, à Sainte-Pélagie, lorsqu'il chantait, en s'accompagnant de la guitare, la chanson populaire de Godefroy Cavaignac, si pleine elle-même de mou-

vement et d'entrain, combien de fois n'a-t-il pas fait oublier à ses compagnons de captivité les tristesses de la prison et les sombres préoccupations du lendemain.

Armand Marrast était éminemment artiste et musicien de premier ordre.

Le guitariste le plus renommé de cette époque, l'auteur de l'hymne à Riego, Huerta, qui vit encore au milieu de nous, le reconnaissait pour son émule, et Rossini lui-même ne dédaignait pas de se faire accompagner par lui, quand il composait son chef-d'œuvre de Guillaume Tell, chez M. Aguado, sous les beaux et tranquilles ombrages de Petit-Bourg.

Un défaut, cependant, se mêlait à toutes ces qualités. Marrast se livrait trop, peut-être, au côté railleur de son esprit et ne songeait pas assez qu'il pouvait, quelquefois, devenir blessant. Mais il était, alors, entraîné par sa verve, comme le cavalier que son cheval emporte, et son cœur n'était pas complice de son esprit.

Son cœur, en effet, était excellent.

Il n'oubliait jamais les services qu'il avait reçus; il aimait surtout à les rappeler aux autres pour

s'en montrer reconnaissant, et, quand, à son tour, il pouvait être utile, il était heureux.

Marrast, comme toutes les natures ardentes et passionnées, était l'homme des premières impressions et des sentiments soudains. Ses plus sérieux articles de polémique n'étaient jamais le produit de l'étude; et l'on pourrait presque dire les actes même de sa vie n'ont jamais été le résultat de sa réflexion. Cependant, il est une chose dont il semblait s'être réservé le domaine contre les entraînements de sa propre nature; c'est l'idée politique à laquelle il avait consacré son talent. Dans *la Tribune*, dans *le National* on la retrouve toujours la même, et toujours indépendante, intrépide et fière.

En dehors de la presse, dans ses travaux historiques ou littéraires, c'est toujours la même idée républicaine qu'il s'efforce de mettre en lumière, et le même but qu'il poursuit.

Avec M. Dupont, de Bussac, l'avocat d'un esprit si fin et d'un caractère si ferme, il entreprend la publication des *Fastes de la Révolution française de 1787 à 1835*, « pour montrer l'ensemble des » oppressions qui pesaient sur le peuple, et pour

» faire comprendre les causes, les nécessités et le
» but de la Révolution. »

Dans une saisissante étude ayant pour titre : *Funérailles révolutionnaires*, il montre les grands citoyens que le peuple accompagne avec respect à leur dernière demeure, et, d'un autre côté, les pompes officielles et somptueuses, mais que le peuple n'accompagne pas. C'est encore pour en tirer un enseignement. Il glorifie les devoirs civiques, le dévouement, l'abnégation; il s'efforce de ranimer l'énergie nationale, et il rappelle ces belles expressions de Tacite : « Une douleur stérile
» n'honore jamais les morts : hommes privés, il
» faut, à leur exemple, cultiver les sentiments qui
» les rendaient utiles, hommes publics, il faut
» réchauffer et répandre les idées qu'ils servirent
» pour le bien de leur pays. »

Enfin, lorsqu'il écrit son remarquable travail sur la *presse révolutionnaire*, non-seulement celle de nos jours, mais la *presse* aussi, notre aînée, qui n'agissait qu'au moyen des livres, c'est également pour démontrer qu'elle n'a jamais eu pour but et pour résultat que le progrès.

« Ainsi, dit-il, pendant que le moyen âge pèse

» encore de tout son poids sur une société qui
» lutte cependant pour se débarrasser de ses
» langes, un homme s'avance, railleur, hardi, et
» nous montrant les sales lambeaux de la papauté
» et de la royauté pendus à sa bouche, qui rit et
» qui mord. C'est Rabelais... il n'y eut jamais
» d'œuvre plus révolutionnaire.

» Au XVIe siècle, toute la philosophie, toute la
» théologie enseignent à croire... Un homme se
» plaît à douter : c'est Montaigne. Après lui Des-
» cartes, qui brise toutes les mauvaises tradi-
» tions, et qui instaure le premier autel à la liberté
» de penser. Y a-t-il quelque part des éléments de
» révolution plus profondément remués ? Puis
» viennent en foule Pascal avec ses *Provinciales*,
» Molière et son *Tartufe*, Fénelon et son *Télémaque*,
» puis Montesquieu, Voltaire, Jean-Jacques, tout
» le XVIIIe siècle, enfin, siècle grand entre tous,
» révolutionnaire par la parole, révolutionnaire
» par l'action, siècle de gloire pour l'humanité. »

Marrast nous montre ensuite la *presse* moderne, œuvre de chaque jour, recueillant ces conquêtes du passé, mais forcée de lutter incessamment pour elles contre le pouvoir, car tous les pouvoirs qui

se succèdent veulent détourner la Révolution de son but, et s'efforcent de faire prévaloir les faits contre les principes, et les intérêts contre la conscience.

Proscrite et persécutée, la *presse* n'en continue pas moins son œuvre. Elle répand les notions du droit et de la justice, elle vulgarise les idées, elle égalise, pour ainsi dire, les intelligences, « résultat » inestimable, disait Marrast, car il n'existera plus, » désormais, d'hommes indispensables.

» Aux époques d'ignorance, l'homme supérieur » comprend seul et seul exécute. Le temps qu'il » perdrait à faire partager aux autres ses convic- » tions et ses croyances, il l'emploie à les traduire » sur le terrain de l'application.

» Mais lorsque la lumière a pénétré les esprits, » lorsque chacun a la conscience de sa valeur et » de sa dignité, l'individualité ne s'impose plus, il » faut discuter, prouver et convaincre.

» La chute de Napoléon, qui voulut jouer aussi » le révélateur, démontre, plus que toutes choses, » que, si le génie le plus audacieux peut être » chef, il ne saurait être maître. Elle démontre » que l'intelligence d'un seul, si vaste qu'elle soit,

» est faible en comparaison de l'intelligence de
» tous. Les conceptions d'une seule tête ne suffi-
» sent plus. L'instrument de la civilisation, ce
» n'est plus un homme, c'est le peuple ; le grand
» levier, ce ne sont plus les batailles, mais les ré-
» volutions.

» Est-ce à dire que la violence est éternellement
» nécessaire? Et pourquoi le mouvement ne de-
» viendrait-il pas pacifique? Pourquoi les amé-
» liorations naturelles que doit amener l'effort
» constant de l'homme et sa tendance au bien-être
» seraient-elles réduites à percer la couche épaisse
» de résistances toujours opiniâtres?

» La plus belle mission de l'avenir, c'est de
» créer des institutions qui ne permettent jamais à
» ces résistances de naître ou de se fortifier. »

Ajoutons, après Marrast, que la plus belle fonction de la presse est de préparer, par la discussion, l'établissement de ces institutions, et l'on vient de voir comment Armand Marrast a su, pour sa part, la remplir jusqu'à ce jour.

Mais il est, ce semble, dans la destinée des monarchies de ne pouvoir céder qu'à la violence, et plus s'accroissent les aspirations légitimes des

peuples, plus s'accroissent, en même temps, les résistances du pouvoir. C'est ainsi que nous verrons bientôt, en 1848, la monarchie de Juillet refuser obstinément une réforme électorale restreinte, et disparaître devant une révolution qui proclamera le suffrage universel.

Dans la discussion de cette question de la réforme, Armand Marrast eut une grande part.

VII

Déjà depuis longtemps l'opinion publique réclamait de justes modifications au système électoral. Deux cent mille citoyens à peine étaient électeurs, lorsque tous les citoyens doivent être égaux, et le vote n'appartenait qu'à ceux qui possèdent, lorsque la Révolution a substitué partout, les droits de l'homme aux priviléges de la propriété.

L'on ne demandait pas, cependant, l'application rigoureuse de ces principes de 89, mais uniquement l'adjonction des capacités avec l'abaissement du cens électoral, et ces vœux étaient systématiquement rejetés, malgré leur timide réserve.

On organisa l'agitation.

Le 10 juillet 1847, un grand banquet réformiste

eut lieu à Paris, au Château-Rouge, et M. de Lasteyrie qui le présidait, l'ouvrit par un toast à la souveraineté nationale.

Le banquet du Château-Rouge devint, sur tous les points du territoire, le signal d'autres banquets auxquels venaient s'asseoir des magistrats, des propriétaires, des ouvriers, toutes les forces vives du pays.

Le banquet de Mâcon fut présidé par M. de Lamartine.

Celui de Lille par M. Ledru-Rollin.

Celui de Colmar par le premier président de la cour royale.

Ainsi, toutes les opinions et toutes les classes prenaient part au mouvement.

De son côté, la *presse* de l'opposition faisait vaillamment son devoir. Chaque jour, *le National* affirmait le droit à la réforme, et, montrant combien l'agitation qui se manifestait pour l'obtenir était générale, il répétait qu'il fallait céder au mouvement, sous peine d'être emporté par lui.

Mais on préféra la résistance, et Louis-Philippe, à l'ouverture de la session des Chambres, le 28 dé-

cembre 1847, ne craignait pas de prononcer les paroles suivantes :

« Au milieu de l'agitation que fomentent les passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient, c'est que nous possédons, dans la monarchie constitutionnelle, dans la réunion des grands corps de l'État, les moyens les plus assurés de surmonter tous les obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. »

Ce langage était un défi.

Le lendemain, Marrast y répondait :

« Le discours du trône est une provocation vio-
» lente au pays, l'agitation réformiste engendre
» cette colère.

» Ces milliers de citoyens qui se sont réunis, sans
» trouble, sans désordre, pour demander la réforme
» des lois électorales n'obéissaient qu'à des passions
» ennemies ou aveugles! des manifestations léga-
» les sont traitées comme une sédition; l'expres-
» sion de l'opinion publique est un obstacle qu'il
» faut briser; une majorité et un budget suffisent
» à tous les intérêts, et parce que la majorité de
» la Chambre est satisfaite, la France doit l'être.

» On vous l'a dit : en dehors des grands pouvoirs
» de l'État, il n'y a que des factieux.

» Les électeurs qui se réunissent pour repousser
» les actes honteux de M. Guizot, factieux ! Les
» députés qui flétrissent la corruption, factieux !
» Les membres du corps électif, maires, conseil-
» liers généraux, conseillers municipaux, gardes
» nationaux, propriétaires, écrivains, qui réclament
» la liberté de la presse, la sincérité du jury, la ré-
» forme du Parlement, la suppression des marchés
» de conscience, la probité politique, la sympathie
» du peuple français pour les peuples libres, fac-
» tieux !

» Toute agitation est criminelle. Les passions
» aveugles ou ennemies la fomentent ! L'isolement
» forcé des citoyens vous répond seul de leur sou-
» mission. Toute expression collective d'un senti-
» ment, d'une idée, d'un désir est interdite. Il y avait
» des associations, plus d'associations ; des réunions
» publiques, plus de réunions d'aucun genre. S'as-
» sembler, c'est un désordre ; prononcer des dis-
» cours, un trouble ; pétitionner pour une réforme,
» un acte factieux !

» C'est là qu'ils en sont arrivés ! tant mieux. On

» nous accusait de calomnie quand nous l'annon-
» cions. La France voit aujourd'hui où on la mène ;
» à elle de décider si elle veut tomber dans cet
» abîme de dégradation où on la pousse. »

Le discours de la couronne avait profondément blessé la population, et elle ne pouvait plus s'abstenir devant les menaces du pouvoir.

Un nouveau banquet fut résolu pour le 22 février, et Marrast fut chargé de la rédaction du manifeste.

Voici comment il se terminait :

« La commission espère que, dans cette occa-
» sion, tout citoyen se considérera comme un fonc-
» tionnaire chargé de faire respecter l'ordre. Elle
» se confie à la présence des gardes nationaux,
» aux sentiments de la population parisienne qui
» veut la paix publique avec la liberté, et qui sait
» que, pour assurer le maintien de ses droits, elle
» n'a besoin que d'une démonstration paisible,
» comme il convient à une nation intelligente, éclai-
» rée, qui a la conscience de sa force morale, et qui
» est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes
» par l'expression légale et calme de ses opi-
» nions. »

Ce manifeste, écrit avec une mâle dignité, recommandait l'ordre; on préféra le considérer comme un appel à la révolte.

Le préfet de police fit afficher, dans Paris, un arrêté pour interdire le banquet et défendre les attroupements.

Les ministres, interpellés à la Chambre, répondirent que le gouvernement ferait son devoir, et le *Journal des Débats* s'écriait : « Marchez sur le fan-
» tôme, il s'évanouira; fuyez, il va grandir jus-
» qu'au ciel. »

Le soir, une réunion eut lieu chez M. Odilon Barrot; les députés réformistes, les membres du comité central de la réforme, et les journalistes de l'opposition s'y rendirent.

M. Barrot déclara que l'opposition dynastique, décidée à éviter l'effusion du sang, renonçait à se rendre au banquet.

Marrast répondit qu'on s'était avancé trop loin pour reculer. « Vous voulez, dit-il, rejeter sur le
» ministère la responsabilité des émotions que vous
» avez créées. Qui donc a convoqué le peuple pour
» demain sur la place publique, si ce n'est vous et
» nous? Vous redoutez la guerre civile? eh bien !

» votre présence seule peut l'empêcher, votre ab-
» sence, au contraire, doit la provoquer, et plus
» vous fuirez la responsabilité, plus elle retombera
» lourdement sur vous. »

M. de Lamartine, de son côté, protesta contre cette défaillance, et trouva ces belles paroles dans son âme de citoyen et de poëte : « La place de la
» Concorde dût-elle être déserte, tous les dépu-
» tés dussent-ils se retirer de leur devoir, j'irai
» seul au banquet avec mon ombre derrière
» moi. »

Ainsi, dès ce moment, le combat en dehors des pouvoirs légaux devenait inévitable. Il ne s'agissait plus de savoir de quel côté se trouvait le droit mais de quel côté serait la force.

Nous ne voulons pas rappeler ici les détails de la lutte qui fut si promptement suivie de la victoire du peuple, mais nous voulons en tirer un enseignement.

On nous accuse d'être un peuple impatient de toute autorité, et l'on s'étonne des fréquents retours de nos convulsions politiques ; l'on devrait s'étonner bien davantage de notre longue patience.

Lorsque éclata la Révolution de 89, elle était provoquée par des abus intolérables et séculaires. Qui oserait dire, aujourd'hui, qu'elle a été injuste et inutile?

La Révolution de 1830 ne fut autre chose que la réponse de la nation aux ordonnances d'un roi qui supprimait la liberté de la *presse* que la Charte avait garantie.

Et, quant à la Révolution de 1848, nous en appelons à tous les hommes de conscience, n'a-t-elle pas eu pour cause une aveugle résistance à des vœux légitimes, légalement exprimés?

Après la chute de Louis-Philippe, la Chambre des députés voulut renouveler encore une fois la surprise de 1830, en nommant roi le comte de Paris et la duchesse d'Orléans, régente. Mais le peuple, instruit par le passé, protesta jusque dans le sein de la Chambre elle-même, et la République fut proclamée.

Il était naturel, il était juste que ceux-là qui l'avaient préparée par leurs efforts et leur dévouement fussent, les premiers, appelés à la servir.

Armand Marrast fut secrétaire et membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, représentant du peuple, élu par quatre départements, la Seine, la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées et la Sarthe.

Comme membre du gouvernement provisoire et maire de Paris, il fut constamment à la hauteur de ses fonctions et de ses devoirs.

A l'Assemblée constituante, il montra que le brillant journaliste possédait les qualités de l'homme d'État, et la haute raison du législateur.

Porté à la présidence, le 19 juillet 1848, il y fut maintenu, tous les mois, par les suffrages de l'Assemblée, jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs. Nul, en effet, n'a dirigé les débats d'une grande assemblée avec une plus grande intelligence des hommes et des situations, avec un tact plus fin, un esprit d'à-propos plus sûr, une autorité plus unanimement reconnue.

Quand vint le moment d'établir la Constitution, cette œuvre, de toutes, la plus redoutable, il fut désigné pour faire partie de la commission qui devait en préparer le projet. Il prit une part considé-

rable à ses travaux, et, parmi tous les hommes éminents qui la composaient, ce fut lui qui fut choisi comme rapporteur. Un pareil choix suffisait seul à honorer sa vie.

Le rapport de Marrast a toute la grandeur républicaine : nous regrettons de ne pouvoir en citer qu'une partie :

« Citoyens représentants,

» Ce n'est pas en un jour que les nations se dé-
» cident à ces changements qui modifient profon-
» dément leur condition.

» La France a été préparée par les soixante ans
» qui fuient devant nous à la forme de gouverne-
» ment qu'elle s'est enfin donnée.

» Quelles vicissitudes, quelles épreuves, quelles
» expériences nous ont manqué! Après l'effort
» prodigieux qui brisa l'ancienne société, la France
» a tout essayé, tout subi, les cruelles douleurs de
» la guerre civile, les brillantes déceptions de la
» gloire, les amertumes de la défaite, la monar-
» chie absolue, la monarchie tempérée, les pou-

» voirs fondés sur des traditions, et les pouvoirs
» fondés sur les intérêts.

» Tout s'est usé, jusqu'à ce que le peuple, à ces
» souverainetés usurpées, compressives ou défail-
» lantes, en ait substitué une qui ne saurait s'épui-
» ser ni périr, la sienne.

» C'est donc l'immuable enchaînement des faits
» qui nous conduit à fonder la République.

» L'œuvre est grande et digne de vous, citoyens
» représentants; malgré les clameurs ou les téné-
» breuses manœuvres des partis, malgré les re-
» grets ou les hésitations de tous ceux qui obéis-
» sent ou à des préjugés ou à des habitudes d'un
» autre régime, l'ère nouvelle a commencé pour
» les nations européennes.

» Prédite par le génie, elle se réalise par la rai-
» son, et cette lumière, que rien n'arrête, illumine
» de sa clarté la civilisation des vieux continents,
» comme elle a guidé de sa brillante étoile la
» jeune civilisation américaine. Les peuples ont
» grandi par l'éducation, ils ont la confiance
» de leur force, ils sentent qu'à eux seuls ap-
» partient le droit de se régir et de se gouver-
» ner, et la République seule peut donner à cette

» souveraineté du peuple son organe et sa ga-
» rantie.

» Grâce à elle, la vie politique se répand par le
» suffrage universel, la vie économique s'agrandit
» par le travail, la vie morale par la fraternité.
» Avec elle, tout peut être défectueux, mais tout
» est temporaire et corrigible, nulle exclusion ni
» pour aucun homme, ni pour aucune doctrine :
» hommes et doctrines ont pour seul juge la ma-
» jorité nationale. Contre ses erreurs possibles, la
» minorité convaincue a, pour elle, la liberté de la
» parole, de la presse, de l'association, et le temps,
» cet auxiliaire infaillible de la vérité.

» Tenez aujourd'hui pour certain qu'il n'y a pas
» dans le monde des intelligences un autre centre
» de gravitation. Il faut ou le suivre et s'y ratta-
» cher, ou rétrograder dans l'espace, et aller à la
» dérive, comme une comète déroutée. Il faut ou
» organiser pacifiquement la démocratie, ou reve-
» nir, à travers les révolutions, les ruines et le
» sang, à un état qui ne recommencerait que pour
» tomber encore.

» Que tous les amis de la France apportent donc
» à la République le concours de leur peine, de

» leur talent, de leur volonté. C'est à vous de les
» appeler et de les unir. Fondez d'une main ferme
» les principes républicains; fortifiez-les par les
» institutions organiques où ils puiseront la vie;
» fiez-vous ensuite au bon sens, à la dignité du
» peuple. Il ne souffrira pas qu'on lui ravisse ce
» qu'il a conquis, il ne se dégradera pas en abais-
» sant son propre droit devant les emblèmes finis
» du passé. C'est pour lui que vous aurez construit
» le monument, et il bénira votre sagesse qui l'aura
» élevé. »

Cependant, à l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée constituante, Armand Marrast ne fut pas réélu pour l'Assemblée législative. La réaction travaillait, depuis longtemps déjà, au renversement des hommes et des institutions de la République.

Profondément attristé par le délaissement dont il était l'objet, plus attristé encore par les malheurs qu'il prévoyait pour son pays, il dut reprendre la plume comme aux premiers jours de sa jeunesse, car il était resté pauvre. Il ne rentra pas cependant au *National*, où sa place semblait na-

turellement marquée, sans doute parce qu'il voulait se recueillir, ou qu'il avait besoin de repos. Il écrivit dans *le Crédit*, journal d'économie politique, depuis longtemps fondé par Enfantin.

Mais, là même, il ne put continuer longtemps ce tranquille travail.

Au milieu des émotions qu'il avait traversées, une maladie de cœur dont il avait apporté le germe à sa naissance, avait pris, tout à coup, un développement inattendu. Bientôt ses amis ne purent plus conserver d'espérance, et lui-même ne se faisait pas d'illusion. Mais il restait calme et attendait, avec sérénité, la fin d'une vie qui n'était pas heureuse, et qu'il sentait ne pouvoir plus être utile.

Il est mort le 12 avril 1852.

Comme président de l'Assemblée constituante, Armand Marrast a laissé dans les souvenirs une empreinte qui ne s'effacera pas.

Comme journaliste, il a été incontestablement l'un des plus brillants de son époque, et, ce qui vaut mieux, l'un des plus utiles.

Il n'a pas eu, comme Armand Carrel, le carac-

tère qui impose et que l'on suit ; mais tout ce qu'il avait reçu de beau de la nature, son esprit, sa magnifique intelligence, il ne s'en est servi que pour défendre les grands principes de la Révolution, la cause du peuple et la liberté.

C'est assez, ce nous semble, pour avoir bien mérité de son pays.

LE COLONEL CHARRAS

CHARRAS

I

Né le 7 janvier 1810, à Phalsbourg, dans le département de la Meurthe, Charras fit ses premières études au collége de Clermont-Ferrand.

Son père, mort général, était un de ces volontaires de 93 qui, après avoir sauvé le territoire de la France, lui donnèrent pour frontières les Alpes, le Rhin et l'Escaut, et rentrèrent dans leurs foyers en 1815, ayant su conserver intactes leurs croyances républicaines.

Charras trouva donc, à son début dans la vie et au sein même de sa famille, l'exemple du patriotisme et des vertus civiques.

Doué d'une vaste intelligence, il aurait pu choisir à son gré parmi les professions libérales, mais il préféra la carrière des armes, et, en 1828, il était reçu l'un des premiers à l'École polytechnique.

C'était l'époque où la jeunesse, malgré tous les entraînements de son âge, n'obéissait qu'aux sentiments généreux, plaçait par-dessus tout l'amour du pays, et se mêlait avec ardeur à nos luttes politiques.

Charras, au milieu de ses camarades, se fit bientôt remarquer par l'indépendance de ses opinions autant que par la rapidité de ses progrès, et, trois mois avant la Révolution de 1830, il était renvoyé de l'école pour avoir porté la santé du général Lafayette et chanté la *Marseillaise*, ce chant national qui s'associe toujours à nos espérances.

Trois mois après, heureusement, la victoire de Juillet vint rouvrir sa carrière. Lui-même, du reste, prit une grande part à cette révolution, et c'est lui, notamment, qui dirigeait l'attaque de la

caserne Babylone qui fut si obstinément défendue par les Suisses de la garde royale.

Charras, dans cette première circonstance, avait fait son devoir, et pour lui, cela suffisait. Dès le 6 août 1830, il partait avec les élèves de sa promotion pour l'école d'application de Metz.

Soldat, il n'a jamais oublié qu'il était avant tout citoyen, et c'est là ce qui donne à Charras une physionomie particulière, et ce qui rend sa mémoire plus chère encore peut-être à son parti.

A Metz, en même temps qu'il se livre énergiquement à l'étude, il se met en communication avec les patriotes les plus éprouvés, et il signe, avec eux et quarante de ses camarades, une association contre le retour de la branche aînée des Bourbons. Le gouvernement de la branche cadette voulut voir dans cet acte au delà de ce qu'il disait, et le ministre de la guerre ayant vainement exigé que les jeunes officiers retirassent leur signature, ceux-ci furent envoyés en congé pour un an avec suppression de solde.

On crut devoir cependant les rappeler avant le terme de la peine; et, le 6 août 1832, Charras était

nommé lieutenant au premier régiment d'artillerie.

Peu de temps après, en 1834, il venait tenir garnison à Paris.

Là, il retrouve avec bonheur ses premières amitiés de 1830, Guinard, Étienne Arago, Charles Thomas, O'Reilly, Godefroy Cavaignac, et, s'il en forme de nouvelles, c'est parmi ceux qui partagent les mêmes principes, c'est avec Armand Carrel devenu alors, dans la presse, le plus redoutable adversaire du pouvoir.

Armand Carrel et Charras avaient, au surplus, des ressemblances de situation et de caractère qui devaient les rapprocher et les unir.

Ils avaient d'abord, l'un et l'autre, cette réserve qui est propre aux hommes supérieurs et qui, loin de les éloigner, les attire par une sympathique et commune curiosité. Braves, généreux, chevaleresques, ils étaient passionnés, l'un et l'autre, pour la grandeur et la gloire de la France ; mais, avant tout, pour son bonheur et sa liberté. Carrel, en outre, avait été soldat comme l'était Charras, et il avait sacrifié sa carrière à ses opinions. Charras était prêt, au besoin, au même sacrifice, et, comme

Carrel, il aurait pu combattre avec la plume s'il avait brisé son épée, car il avait aussi un grand talent d'écrivain.

Chacun de nous peut se rappeler, encore aujourd'hui, ces belles études critiques sur les questions militaires qu'il a publiées dans *le National*, et qui firent une si vive impression que M. Thiers, ministre, écrivait à l'un de ses amis : « Je ne con-
» nais rien de plus substantiel, rien de plus élevé
» que les critiques historiques du *National;* faites
» en sorte de découvrir ce savant et remarquable
» écrivain, et procurez-moi une occasion de me
» rencontrer avec lui. »

Tout autre que Charras eût sans doute accueilli ces ouvertures qui flattaient son amour-propre et pouvaient servir son ambition : lui, s'y refusa, n'écoutant que sa nature droite, et ne voulant rien devoir qu'à lui-même.

Arrivé, par l'ancienneté, au grade de capitaine, le 7 mai 1838, il fut détaché d'abord aux forges des Ardennes, puis à la poudrerie de Vonges, et dans ces nouvelles fonctions, il fit preuve d'une capacité particulière, il sut rendre à l'État de véritables services. En même temps, il donnait tous

ses loisirs à l'étude, et continuait sa collaboration au *National*, affirmant toujours ainsi, dans la mesure de ses possibilités, la constance de ses principes. Nous pourrions citer ici quelques fragments de ses remarquables articles, mais, en ce moment, nous le suivons comme soldat.

En 1841, Charras fut appelé à la manufacture d'armes de Saint-Étienne. Il venait remplacer un officier d'un grand mérite, le capitaine Tamisier, représentant du peuple en 1848; mais le général commandant la division, qui avait provoqué le rappel du capitaine Tamisier comme républicain, se plaignit qu'on lui donnât pour successeur un rédacteur du *National*, et Charras fut mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

C'était là, depuis longtemps, l'objet de tous ses vœux.

II

En Afrique, Charras fut bientôt signalé parmi les officiers les plus brillants et les plus solides.

Chargé, d'abord, du commandement de Cherchell, bloqué par les Kabyles, il assure les ressources de la place avec une remarquable intelligence, et, dans les sorties qu'il juge nécessaires, il donne l'exemple du plus intrépide courage. Un jour, il arrache à l'ennemi un soldat fait prisonnier, et le ramène blessé sur son propre cheval.

En 1843, lorsqu'il est directeur des affaires arabes à Mascara, il fait preuve d'une haute capacité militaire.

Abd-el-Kader évitait soigneusement d'engager ses troupes régulières, et surtout de s'engager lui-

même. Charras, par son habile activité, prépare la surprise du camp de l'émir, qui est forcé d'accepter un combat désastreux. « Dans ce combat, dit » M. le colonel de Gery, le capitaine d'artillerie » Charras voyant nos cavaliers indigènes battre en » retraite, se porte sur eux au galop, les rallie, les » ranime de son courage, et les ramène au feu. »

Le maréchal Bugeaud, dans son rapport du 2 juillet 1843 au ministre de la guerre, recom- » mande particulièrement à son attention M. le ca- » pitaine d'artillerie Charras. A la tête de 600 che- » vaux arabes ou français, il a montré beaucoup » d'intelligence et de vigueur, et a rendu de » grands services. C'est un officier d'avenir. »

Quatre mois plus tard, Charras méritait les mêmes éloges à l'occasion d'un nouveau combat contre le premier lieutenant d'Abd-el-Kader, qui s'efforçait de faire sa jonction avec lui. Voici dans quels termes s'exprimait le général Tempoure dans son rapport du 18 novembre 1843 au général Lamoricière.

« Il m'est bien difficile de faire un choix parmi » tant de braves qui tous ont fait leur devoir. Mais » avant tout, mon général, je dois appeler votre

» attention sur M. le capitaine d'artillerie Charras, » directeur des affaires arabes à Mascara. Une » grande part du succès lui revient, car c'est lui » qui l'a préparé, avec cette habileté, cette » précision, et cette connaissance du pays et » des hommes dont il a déjà donné tant de » preuves. »

Cependant, malgré toutes ces preuves de capacité militaire et de bravoure, le brillant officier républicain resta capitaine, et ce n'est qu'à la fin de l'année 1844, le 3 décembre, que Charras fut nommé chef de bataillon dans la légion étrangère. Cet avancement ne fut même pas, pour lui, sans tristesse, car il quittait ainsi l'arme de son choix dans laquelle il aurait voulu pouvoir continuer sa carrière.

En 1847, et depuis la soumission d'Abd-el-Kader, on traversait, pour ainsi dire, un intervalle de paix : Charras, pour occuper son activité, sollicita le commandement d'un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, soldats intrépides, mais indisciplinés.

Soigneux de leur bien-être et sévère avec justice, il sut bientôt leur imposer, non-seulement

l'obéissance au devoir, mais encore l'affection et le dévouement à sa personne. Avec eux, sur un champ de bataille, il eût accompli de grandes choses; dans le repos, il voulut au moins les appliquer à des travaux utiles, et il jeta les fondements d'un grand centre de colonisation entre Oran et Mascara.

Quand le duc d'Aumale alla en Afrique succéder au maréchal Bugeaud, il visita cette nouvelle ville, Saint-Denis-du-Sig, et s'étonna d'un si grand résultat obtenu en si peu de temps, et avec si peu de ressources; le général Lamoricière lui présenta Charras : « Voici, lui dit-il, un jacobin, fils de ja- » cobin, et officier du plus grand mérite. »

Nous rapportons surtout ces paroles du général Lamoricière, parce qu'elles expriment bien ce qu'était Charras, même aux yeux de ses chefs, l'homme du devoir militaire, mais en même temps, l'homme de conscience politique, ne laissant jamais fléchir, dans aucune circonstance et devant aucune considération, l'énergie de ses convictions républicaines.

Le duc d'Aumale accueillit Charras avec une distinction particulière, et lui promit le premier

emploi vacant de lieutenant-colonel, pour lequel, du reste, il était porté le premier sur le tableau d'avancement de l'armée d'Afrique.

Mais, cette promesse, ce n'était pas la monarchie de Juillet qui devait l'accomplir.

III

Le 25 février 1848, Charras quittait l'Afrique pour venir passer en France un congé de trois mois, le seul qu'il eût demandé depuis 18 ans.

En débarquant à Marseille, il apprit la proclamation de la République, et, le 2 mars, il était à Paris.

Sa jeune renommée l'accompagnait : il avait le courage, le savoir, une rare aptitude aux choses de l'administration, tout son passé garantissait, en outre, son dévouement. Il fut aussitôt nommé membre secrétaire du conseil de défense de la République française, lieutenant-colonel, le 20 mars, sous-secrétaire d'État au département de la guerre, le 5 avril, et bientôt après ministre par intérim jusqu'à l'arrivée du général Cavaignac.

Il déploya dans ces dernières fonctions une activité prodigieuse, et sut à la fois pourvoir aux nécessités du moment et préparer d'utiles réformes pour l'avenir. L'une des plus importantes supprimait la seconde section du cadre de l'état-major, dite de réserve, et souleva contre lui de vives attaques; mais il n'en fut point ému, car la réforme était juste. En effet, les généraux, à l'âge de 65 et 62 ans, entraient dans le cadre de réserve avec les trois cinquièmes de leur solde, et des ordonnances individuelles, par conséquent arbitraires, pouvaient prolonger, pour eux, le temps de l'activité. Cet état de choses préjudiciait à l'avancement de l'armée entière comme aux intérêts du trésor, et il devait disparaître.

Il est cependant une autre mesure plus juste et plus utile encore, peut-être, qui ne fut pas accomplie et qui aurait dû l'être.

Sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, de braves officiers, patriotes convaincus, n'avaient pas craint de compromettre l'avenir de leur carrière pour servir la cause républicaine. Les uns avaient été privés de tout avancement, les autres mis en retrait d'emploi ou rayés des

contrôles de l'armée, d'autres enfin condamnés à mort par contumace. A leurs justes réclamations on opposa l'inflexibilité des règlements militaires. C'était là, cependant, ce nous semble, de véritables états de service pour la République, et c'était un devoir pour elle de les reconnaître; en même temps ce pouvait être un calcul. Souvent, les destinées d'un empire tiennent dans la main d'un homme, et qui saurait dire ce qu'eût produit, le 2 décembre, l'initiative d'un chef de corps, d'un simple capitaine, homme de conviction et de cœur?

Charras, hâtons-nous de le dire, appuya de tout son pouvoir ces justes réclamations, mais les résistances administratives furent plus fortes que sa volonté.

IV

Nommé par le département du Puy-de-Dôme, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il y déploya la même activité qu'au ministère de la guerre. Membre, et souvent rapporteur de toutes les commissions militaires, s'intéressant à toutes les questions d'un autre ordre, si graves et si multipliées à cette époque, il trouvait toujours dans son intelligence une lumière pour les éclairer. Il prenait aussi l'initiative des propositions, et c'est ainsi que, de concert avec Latrade, ancien élève comme lui de l'École polytechnique, il fit adopter l'abolition de l'impôt sur les boissons, qu'on a rétablis depuis, et qui pèse, encore aujourd'hui, si lourdement sur le pauvre. Plus tard, il faisait

décider que les conducteurs des ponts et chaussées, cette classe de travailleurs si modeste et si utile, pourraient, après examen, être élevés au grade d'ingénieurs.

Sa parole n'avait pas l'éclat de l'éloquence, mais elle était claire, ferme, convaincue, et, quand elle était animée par la passion, elle s'imposait et prenait une grande autorité.

Lorsque la présidence fut dévolue au citoyen Louis Bonaparte, le 10 décembre 1848, Charras se démit de ses fonctions de sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre.

Réélu représentant à l'Assemblée législative, il y devint bientôt l'un des membres les plus influents de l'opposition républicaine. La réaction était, en effet, déjà puissante, et les partis monarchiques se trouvaient en majorité, chacun d'eux s'efforçant d'amener à son profit le renversement de la République.

Cependant, au milieu de ce conflit de menaces et de périls, les uns trouvaient une raison de confiance dans les paroles que le citoyen Louis Bonaparte avait prononcées à l'Assemblée nationale, quand il y parut pour la première fois.

« J'ai besoin d'exposer hautement, dès le pre-
» mier jour où il m'est donné de siéger parmi vous,
» les vrais sentiments qui m'animent.

» Après 33 années de proscription et d'exil, je
» retrouve enfin ma patrie et mes droits de
» citoyen.

» La République m'a fait ce bonheur : que la
» République reçoive mon serment de reconnais-
» sance, mon serment de dévouement.

» Longtemps, je n'ai pu consacrer à la France
» que les méditations de l'exil et de la captivité ;
» recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues,
» avec la même confiance que j'y apporte. Ma con-
» duite, toujours inspirée par le droit, toujours
» animée par le respect de la loi ; ma conduite
» prouvera, à l'encontre des passions qui ont
» essayé de me noircir pour me proscrire encore,
» que nul ici, plus que moi, n'est résolu à se de-
» vouer à la défense de l'ordre, et à l'affermisse-
» ment de la République. »

Ils invoquaient encore le serment que le prési-
dent de la république avait prononcé quand il prit
possession du pouvoir :

« En présence de Dieu, et devant le peuple

» français représenté par l'Assemblée nationale,
» je jure de rester fidèle à la République une et
» indivisible, et de remplir tous les devoirs que
» m'impose la Constitution.

Les autres ne s'arrêtaient point à des paroles. Il se rappelaient la tentative de Strasbourg, celle de Boulogne, et celui qui les avait imaginées dans un intérêt dynastique ne devait pas reculer devant un nouveau 18 brumaire.

Charras était parmi ces derniers, le plus attentif, le plus vigilant, peut-être.

Il savait, mieux que tout autre, avec quel soin on avait choisi les régiments qui formaient la garnison de Paris ; il connaissait les chefs de corps, les généraux, leurs sentiments, la situation personnelle de la plupart d'entre eux, et, chaque jour, il signalait avec énergie l'imminence du coup d'État.

Quand vint la proposition des questeurs qui devait donner à l'Assemblée nationale le droit de requérir directement la force armée pour sa protection et sa défense, Charras prit, à son tour, la parole.

Il démontra qu'une assemblée à laquelle le

peuple souverain a délégué le pouvoir législatif, a toujours le droit de se sauvegarder comme elle le juge nécessaire.

Arrivant ensuite à la question d'opportunité, chacun étant d'accord sur la question de principe : « On craint, dit-il, de remettre une arme aux » mains de la majorité ; pour m'expliquer plus » énergiquement, on craint d'armer la loi du » 31 mai. Si je croyais faire courir à mon pays un » pareil danger en votant une pareille proposition, » je me couperais plutôt le poing que de venir » déposer mon vote à cette tribune.

» Mais je crois que mes honorables amis font » aujourd'hui beaucoup trop d'honneur à la majo- » rité en la croyant si redoutable. La majorité est » une agrégation de partis, ce n'est pas un parti. »

Puis, rappelant cette revue de Satory, où des escadrons, sous les yeux du ministre de la guerre, avaient poussé des cris inconstitutionnels et factieux, montrant les officiers qui avaient provoqué ces cris, devenus, tout à coup, l'objet de faveurs éclatantes : « Non, s'écria-il, je ne crois pas » que la majorité soit pour la République, un » danger plus sérieux que le président qui siége à

» l'Élysée ; non, je ne crois pas qu'il vienne de sa
» part un danger plus immédiat, un danger plus
» imminent que celui qui peut nous venir de l'en-
» droit que je vous signale.

» Du reste, je le répète, et c'est par là que je
» termine, la majorité se trouve sur le terrain du
» parti constitutionnel, sur le terrain de l'indé-
» pendance des assemblées, et c'est pour cela
» que je voterai avec elle. »

Malgré ces avertissements, la proposition des questeurs ne fut point adoptée, l'empire était fait.

Dès le 2 décembre, les généraux les plus populaires dans l'armée, les représentants les plus considérables dans tous les partis étaient arrêtés, nuitamment, au milieu de leur sommeil, jetés en prison, et conduits ensuite, comme des criminels, hors du territoire de la France.

V

Victime, l'un des premiers, du coup d'État, Charras fut emprisonné d'abord à Mazas, puis dans la forteresse de Doullens, et enfin escorté jusqu'à Bruxelles par les agents de la police française.

Là, il n'a eu de larmes que pour les malheurs de la patrie. Ferme, inébranlable, il donnait à tous l'exemple de la constance et du courage, en même temps qu'il s'efforçait de soulager les souffrances malheureusement si nombreuses parmi les proscrits. Notre vieux et cher camarade, Étienne Arago, l'organisateur, si dévoué lui-même, du comité de secours, pourrait dire, mieux que tout autre, combien était inépuisable le dévouement de Charras.

Ce n'était pas assez d'avoir proscrit Charras : un décret du 23 janvier 1852 vint le rayer du cadre de l'armée. Lui seul fut l'objet d'une pareille mesure, mais c'était reconnaître que nul autre n'avait dans l'armée plus de sympathies et plus d'ascendant; que nul autre ne pourrait mettre au service de la cause du peuple une épée plus redoutable et plus sûre.

Cependant, cette crainte des uns, cette espérance des autres ne se réalisant pas, Charras dut organiser sa vie, et chercher dans l'étude et le travail un adoucissement aux tristesses de l'exil.

Il avait lu tous les récits de la campagne de 1815, et tous ces récits étaient contradictoires. Il se trouvait sur le terrain même de la lutte ; il voulut se rendre compte, et chercha résolûment la vérité.

Des mains amies fouillèrent pour lui les archives du ministère de la guerre, à Paris; les archives des Pays-Bas furent mises avec empressement à sa disposition. Ordres des chefs d'armées, notices, mémoires, documents de toute nature, histoires militaires, histoires politiques, il voulut tout lire, tout confronter.

Puis, il alla visiter silencieusement les champs de bataille, ce champ de bataille de Waterloo surtout, qui devait raviver dans son âme de soldat de si lamentables souvenirs.

Là, parcourant le terrain, reconnaissant les positions, mesurant les distances, les comparant avec le temps nécessaire pour recevoir les ordres, pour les exécuter, contrôlant chacun de ses documents l'un par l'autre, il dut bientôt reconnaître l'impossibilité de faire concorder les événements avec les récits de Napoléon, qui n'avait eu d'autre but que l'apologie de lui-même.

Alors, il écrivit à son tour l'histoire de la campagne de 1815, œuvre d'un remarquable talent, qui donne à Charras une grande place parmi les écrivains militaires, œuvre de conscience, qui restitue aux faits leur exactitude, aux hommes leur caractère, à Napoléon, seul, à ses hésitations, à ses retards, à ses fautes, la responsabilité de la défaite.

Cette histoire, il faut la lire; mais nous croyons devoir en reproduire au moins la dernière page, écrite avec une patriotique éloquence, et qui juge l'empereur et l'empire :

« Cette terrible fin d'un pareil homme et d'un » pareil règne a excité des récriminations bien » violentes, des lamentations bien amères, bien » éplorées. L'histoire, la poésie, le théâtre, » le pamphlet, la littérature, tous les arts y » ont trouvé une source intarissable d'inspira- » tions.

» Oubliant que l'homme n'avait eu qu'un but : » sa propre élévation; que le règne avait, par » deux fois, abouti à la ruine de la France; » négligeant les fautes, les folies, les crimes, ils » ont créé une légende à la place de la vérité; » montré le martyr là où fut le châtiment; et, » grâce à ces imaginations plus ou moins sin- » cères, il est advenu un jour que celui qui avait » dévasté l'Europe, foulé les peuples, épuisé la » France, excité des haines internationales impla- » cables, éteint le flambeau de la révolution, ra- » mené notre patrie aux institutions, aux abus de » la vieille monarchie; que celui-là, disons-nous, » a passé pour l'ange libérateur des nationalités, » pour le messie du progrès et de la civilisa- » tion.

» On revient de ces incroyables erreurs; et cela

» est heureux. On voit dans la fin de Napo-
» léon un châtiment providentiel, une légitime
» expiation.

» Toutes les religions placent dans une autre
» vie la récompense et la peine assurées des ac-
» tions humaines; c'est une croyance consola-
» trice des justes et des opprimés. Cependant, au
» spectacle prolongé de la perversité triomphante,
» cette croyance s'ébranle chez les plus fermes, et
» le scepticisme gagne les âmes. Il est donc sou-
» verainement utile que, parfois, au moins, sur
» cette terre même, ces grands coupables de lèse-
» nation, de lèse-humanité, ces ambitieux turbu-
» lents qui sacrifient les peuples à leur égoïsme,
» qui les désolent par la conquête, soient précipi-
» tés des sommets dans les abîmes.

» Les plaindre, alors, c'est obéir à un faux sen-
» timent de générosité, c'est insulter à la justice
» céleste, donner encouragement à qui serait tenté
» de les imiter.

» Pour moi, je le dis bien haut, je contemple
» d'un œil sec Napoléon cloué sur un rocher au
» milieu des mers; je réserve mes larmes pour
» ceux qui furent victimes de son ambition. Elles

» ont coulé quand j'ai foulé les champs où dorment
» tant de milliers de soldats tombés sous le dra-
» peau de la France, ensevelis ici dans un éphé-
» mère triomphe, là dans une trop durable dé-
» faite. »

VI

C'est à La Haye que Charras termina cette belle histoire de la campagne de 1815. Dès le milieu de l'année 1854, il avait été frappé d'un nouvel exil dans l'exil et forcé de quitter la Belgique, sous la pression du gouvernement français. Vainement l'opinion publique à Bruxelles, la presse, l'opposition libérale de la Chambre avaient protesté contre cette mesure ; ces protestations ne purent être autre chose pour lui qu'un témoignage de la profonde sympathie qu'inspiraient sa personne et son caractère.

A La Haye, Charras avait été rejoint par Armand Barbès, qui, lui-même, deux mois plus tard, avait été forcé de quitter Bruxelles. Ces deux

hommes héroïques, si bien faits pour se compren_ dre, eurent au moins cette consolation de pouvoir vivre ensemble comme des frères. Mais, quoi qu'on fasse, la vie de l'exil est toujours la même, et, quand nous les aurons montrés se réunissant chaque jour pour parler de la patrie, puis, se promenant dans cette longue et majestueuse allée de Scheveningue, bordée d'arbres séculaires, qu conduit à la mer du Nord, et qu'ils préféraient parce qu'elle est solitaire, nous aurons tout dit.

Cependant, pendant son séjour en Hollande, Charras fit plusieurs voyages : l'un en Allemagne, pour y recueillir des documents sur la campagne de 1813, dont il avait le projet d'écrire aussi l'histoire, les autres en Suisse, pour y voir quelques amis exilés, Eugène Suë surtout, qu'il aimait d'une affection particulière, et qui mourut entre ses bras.

C'est en Suisse, dans un de ces voyages, qu'il eut occasion de rencontrer et de connaître mademoiselle Mathilde Kestner, qu'il épousa plus tard, à Zurich, en 1858 ; noble et courageuse femme, qui n'a vécu que de sa vie, et qui ne vit encore aujourd'hui que par son souvenir.

Après son mariage, Charras vint se fixer à Bâle, plus près de sa nouvelle famille, et c'est là qu'il entreprit l'histoire dont il avait déjà réuni les matériaux.

Montrer à notre génération l'enthousiaste soulèvement de la Prusse, en 1813, contre l'ambition et la tyrannie napoléoniennes, lui signaler ainsi la cause, la seule cause de nos désastres, c'était encore, pour Charras, un moyen de servir la France. Peut-être, en effet, n'est-il pas étranger à ce mouvement qui ramène enfin les esprits à comprendre qu'un peuple se perd quand il se met sous la dépendance d'un homme.

On nous saura gré de détacher du livre de Charras une page toute frémissante du patriotisme allemand, car elle rappellera le patriotisme et le sublime élan de la France, à l'aurore de la Révolution.

« La Prusse n'était plus qu'un camp : ici, les » soldats, et, à leurs côtés, les chasseurs volon- » taires et les corps francs prêts à entrer en li- » gne; là, la landwehr organisant ses bataillons, » ses escadrons, et, en arrière d'elle, la land- » sturm, amorçant le fusil du braconnier, aigui-

» sant la faux du paysan. Les femmes, à leur
» tour, s'étaient formées en association : au nom
» de la patrie en danger, elles provoquaient, re-
» cueillaient des dons de toute sorte, faisaient de
» la charpie, cousaient la chemise qu'attendait le
» sac du chasseur volontaire et du chasseur noir.
» Sous l'influence fécondante des grandes réformes
» entreprises par *Stein* et continuées par *Harden-*
» *berg*, sous l'action prolongée des sociétés secrè-
» tes, sous les excès sans nombre de la tyrannie
» napoléonienne, un peuple nouveau était né, ou
» avait grandi sur le sol de la Prusse.

» Attaché à son roi, qui avait appelé les minis-
» tres réformateurs, qui les avait soutenus contre
» les partisans des priviléges, ce peuple était, en
» même temps, profondément agité par les prin-
» cipes de liberté et de démocratie, et là était sa
» force.

» Il ramassait le flambeau de la Révolution,
» éteint, foulé aux pieds par Napoléon ; le rallu-
» mait et le secouait en gerbes de feu sur l'Alle-
» magne. Aussi dévoué maintenant à la patrie qu'il
» l'était peu au milieu des revers d'Auersted et
» d'Iéna, il est fanatiquement résolu à tout sacri-

» fier pour elle, à périr jusqu'au dernier homme
» pour la sauver, pour l'affranchir. L'armée prus-
» sienne peut être vaincue, mais sa défaite ne
» mettra pas fin à la guerre. La lutte contre Na-
» poléon prend, en effet, un caractère tout nou-
» veau; ce n'est plus avec lui querelle de rois,
» mais querelle de peuples. A l'imitation des
» Français, dans leur ère héroïque, tout Prussien
» porte la cocarde blanche et noire, la cocarde
» nationale. Cela signifie qu'il est prêt à s'armer
» du fusil qui échappera à la main du soldat
» frappé sous le drapeau, que toute brèche faite
» dans les rangs des défenseurs de la patrie sera
» immédiatement réparée.

» Dégageons notre esprit des vieilles rancunes
» et des vieilles haines, rendons justice à tant de
» patriotisme, à tant de dévouement, et, de
» l'exemple grandiose que nous offre la Prusse,
» à cette heure solennelle, sachons tirer cette
» leçon, déjà inscrite dans les annales de la
» France républicaine : que l'amour de la patrie,
» quand il est éteint au cœur des nations de notre
» âge par le despotisme, se rallume au foyer de
» la liberté. »

VII

Charras, malheureusement, n'a pu terminer cette histoire de la campagne de 1813.

Il est mort à Bâle le 23 janvier 1865.

Ses derniers moments ont été, pour ainsi dire, le résumé de sa vie : il avait dans le cœur une exquise et inépuisable tendresse : — il a voulu boire, avant de mourir, quelques gouttes d'eau de France, en communion de ses amis absents. Son caractère était inflexible : — il est mort, indompté dans sa foi politique, et il n'a pas voulu que son corps rentrât en France, tant que la France ne serait pas libre. C'est la noble Suisse qui garde ce précieux dépôt.

Il a fait encore une autre recommandation :

« Il était de ceux qui, cherchant la vérité avec ardeur, ne l'ont trouvée dans aucune confession religieuse, et qui, ne voulant mentir ni à eux-mêmes, ni aux autres, ont rompu avec la pratique de tous les cultes. — Il a ordonné que le ministère d'aucun culte ne fût appelé à consacrer sa tombe. »

La mort de Charras a été un deuil immense pour la France républicaine, un deuil aussi pour la Suisse qui, pendant sept ans, avait abrité son exil.

De nombreux amis, d'anciens compagnons d'armes, des citoyens qui ne connaissaient de lui que ses mâles vertus et son dévouement à la patrie, vinrent, de tous les points de la France, assister à ses funérailles. Une députation des écoles apporta, pour être déposée sur sa tombe, au nom de la jeunesse française, une couronne de chêne et de laurier.

La population de Bâle tout entière voulut suivre le cortége, les sous-officiers de la milice avaient sollicité l'honneur de porter le cercueil; digne et touchant hommage d'un peuple libre au républicain proscrit!

Charras était un de ces hommes rares qui sem-

blent faits pour servir d'exemple; mais, comme toutes les natures fortes auxquelles le temps a manqué, il n'a pu donner sa mesure.

Caractère antique, intelligence de premier ordre, ayant, par-dessus tout, l'amour pur et sacré de la patrie, il eût été, sous la République, Hoche, Kléber ou Marceau. Sous la monarchie, il a été tout ce qu'il pouvait être, l'homme du devoir. Inflexible dans ses convictions républicaines, dédaignant les calculs de l'ambition pour n'obéir qu'à sa conscience, il est devenu, par lui-même, un des premiers officiers de l'armée d'Afrique, et s'il n'a pas eu la supériorité du rang, les plus élevés eux-mêmes le reconnaissaient pour leur égal.

Cette situation et ces qualités militaires ne sont pas, cependant, ce qui nous touche, mais, quand elles se rencontrent chez un grand citoyen, elles sont une force de plus au service de la cause du peuple.

C'est là ce qui donnait à Charras une place à part dans son parti; c'est aussi là, peut-être, ce qui donne plus d'amertume à nos regrets.

Ne désespérons pas, toutefois : si, parmi nous, vieux pionniers de la démocratie, les meilleurs ont

disparu ; si l'âge vient, chaque jour, affaiblir ceux qui restent ! qu'il n'affaiblisse pas, du moins, notre courage. Ayons foi dans la génération qui nous suit, et, si tristes qu'elles soient, disons-nous qu'il est des expériences nécessaires, et que les excès mêmes du despotisme amènent le triomphe de la liberté.

TABLE

Armand Carrel 1
Godefroy Cavaignac 79
Armand Marrast 157
Charras 227

COLLECTION DES GRANDS HISTORIENS CONTEMPORAINS ÉTRANGERS

G. BANCROFF. *Histoire des États-Unis d'Amérique.* Traduction de M. I. Gatti de Gamond. 9 vol. in-8..... 45 fr.

W. H. PRESCOTT. *Histoire du règne de Philippe II.* Trad. de G. Renson et P. Ithier. 5 vol. in-8..... 25 fr.

— *Histoire de Ferdinand et d'Isabelle.* Traduction de G. Renson. 4 vol. in-8..... 20 fr.

— *Histoire de la conquête du Pérou.* Trad. de H. Poret. 3 vol. in-8..... 15 fr.

— *Histoire de la conquête du Mexique.* Trad. de A. Pichot. 3 vol. in-8 avec gravures..... 18 fr.

— *Essais et Mélanges historiques et littéraires.* 2 vol. in-8. 10 fr.

W. IRVING. *Histoire et Légende de la conquête de Grenade.* Trad. de Xavier Eyma. 2 vol. in-8..... 10 fr.

— *Vie et Voyages de Christophe Colomb.* Trad. de G. Renson. 3 vol. in-8..... 15 fr.

TH. MOMMSEN. *Histoire romaine.* Traduct. de de Guerle. 7 vol. in-8..... 35 fr.

PEEL (sir Robert). *Mémoires.* Traduct. de E. de Laveley. 2 vol. in-8..... 10 fr.

J. G. HERDER. *Philosophie de l'histoire de l'humanité.* Trad. de E. Tandel. 3 vol. in-8..... 15 fr.

H. I. BUCKLE. *Histoire de la civilisation en Angleterre.* Traduction de Baillot. 5 vol. in-8..... 25 fr.

M. DUNKER. *Histoire de l'antiquité*, 8 vol. in-8..... 40 fr.

G. G. GERVINUS. *Histoire du XIXe siècle,* depuis les traités de Vienne. Trad. de J. J. Minsen. 20 vol. in-8..... 100 fr.

G. GROTE. *Histoire de la Grèce*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la génération contemporaine d'Alexandre le Grand. Traduct. de A. L. de Sadous. 19 vol. in-8 avec cartes et plans..... 95 fr.

R. GNEIST. *La Constitution communale de l'Angleterre,* son histoire, son état actuel ou le *self-government.* Trad. de Hippert. 6 vol. in-8..... 30 fr.

J. H. KIRK. *Histoire de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.* Traduction de Ch. Flor O'Squarr. 3 vol. in-8.. 15 fr.

C. MERIVALE. *Histoire des Romains sous l'empire.* Traduct. de Hennebert. 9 vol. in-8..... 45 fr.

J. W. DRAPER. *Histoire du développement intellectuel de l'Europe.* Trad. de L. Aubert. 3 vol. in-8..... 15 fr.

Imprimerie L. Toinon et Cie à Saint-Germain.